



Investment
Managers

2022

Rapport de synthèse Article 29 – TCFD

Table des matières

1- Gouvernance	5
1.1 Notre philosophie	5
1.2 Ressources humaines et techniques	5
1.3 Comités de gouvernance IR	11
2- Stratégie	13
2.1 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM	14
2.2 Stratégie climatique	45
2.3 Stratégie pour la biodiversité	52
2.4 Transition juste	57
2.5 Offre d'investissement responsable	59
2.6 Stratégie RSE	70
3- Gestion des risques	75
3.1 Atténuation des principaux risques de durabilité	75
3.2 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière	78
3.3 Contrôles internes	83
4- Indicateurs	85
4.1 Tableau de bord ESG	85
4.2 Tableau de bord environnemental	87
4.3 Analyse de scénarios : scénarios de réchauffement planétaire ou futurs climatiques possibles	90
4.4 Scénarios climatiques, test de la sensibilité des modèles économiques à diverses trajectoires de réchauffement	92
4.5 Indicateurs prospectifs et impact du changement climatique sur les entreprises	94
4.6 Tableau de bord climatique : une combinaison d'indicateurs historiques et prospectifs	99
4.7 Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité	112
4.8 Communication et information	119
4.9 Enquêtes sur le secteur	122
4.10 Focus sur nos engagements	123
Annexes	126
1.Revue réglementaire	126
2.Leadership intellectuel	128
3.Liste des initiatives, codes et principes	129
4.Ensemble des indicateurs climatiques d'AXA IM – Brève description de la méthodologie	130
5.Fiche d'information B2B	134

Dans le prolongement de son ambition d’être un leader dans le domaine de la finance durable, exprimée dès 2015 à travers l’Article 173 (VI) de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, le gouvernement français franchit une nouvelle étape en 2022 avec l’introduction de l’Article 29 de sa nouvelle loi relative à l’énergie et au climat (la loi énergie et climat). Ce nouveau cadre maintient et élargit les exigences de transparence concernant l’intégration des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et climatiques dans la politique d’investissement, en reprenant plusieurs concepts clés du règlement de l’UE sur la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il va même plus loin en introduisant l’obligation de mettre en œuvre des stratégies visant un alignement progressif sur les objectifs de l’Accord de Paris, ainsi que des exigences de déclaration en matière de biodiversité.

Le Groupe de travail sur la publication d’informations financières relatives au climat (*TCFD - Task Force on Climate Related Financial Disclosures*) constitue une initiative similaire, demandant aux entreprises de fournir des informations sur les risques et les opportunités liés au climat, cette fois-ci avec une portée mondiale. Ce cadre a continué à évoluer en 2021, notamment en vue de préciser les indicateurs devant être communiqués et d’encourager les entités déclarantes à définir et à publier des plans de transition détaillés.

Ces initiatives ont déjà eu un impact majeur sur les investisseurs, les gestionnaires d’actifs et les émetteurs au sens large, et le TCFD sert de cadre de référence pour nos interactions régulières avec les entreprises. Le présent rapport, conforme aux lignes directrices du TCFD pour le secteur financier, vise à fournir une vue d’ensemble de l’approche d’AXA IM en matière de durabilité. En 2022, nous avons précisé nos stratégies concernant la biodiversité et l’objectif « zéro émission nette ».

Ce rapport répond aussi aux exigences réglementaires françaises définies par l’Article 29 de la loi énergie et climat¹. Nous travaillons également à la mise en œuvre des prochaines réglementations de la SFC et de la FCA, auxquelles ce rapport se conforme déjà en partie. Le régulateur de Hong Kong (Securities and Futures Commission - SFC) a d’ores et déjà publié les conclusions de son enquête sur la gestion et la déclaration des risques liés au climat par les gestionnaires de fonds. De notre côté, nous sommes dans la phase finale de mise en œuvre et le présent rapport répond à certaines des exigences de la SFC.

¹ Le total des positions mondiales inclut les actifs gérés par AXA IM Paris.

Bilan de l'année 2021

L'année 2021 a été marquée par plusieurs évolutions réglementaires, qui ont affecté nos activités d'investissement responsable (IR) et mobilisé les équipes d'AXA IM :

- L'entrée en vigueur en mars 2021 des exigences du premier niveau du règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)², un cadre d'information visant à garantir une intégration appropriée des risques liés au développement durable dans les décisions d'investissement, ainsi que des indicateurs adéquats et comparables en fonction du niveau d'intégration ESG ;
- L'entrée en vigueur en France, en mars 2021, de la « position-recommandation 2020-03 » de la doctrine de l'AMF, qui régit la publication d'informations extra-financières pour les produits distribués en France aux investisseurs particuliers ;
- La publication, en mai 2021, de l'Article 29 de la loi française relative à l'énergie et au climat (« Article 29 LEC ») exigeant que les institutions financières renforcent leur stratégie en matière de climat et de biodiversité d'ici juin 2022 ; la publication, en juillet 2021, des actes délégués de la Taxonomie de l'UE exigeant que les institutions financières incluent dans les prospectus des informations sur la manière dont, et la mesure dans laquelle, les fonds prennent en compte les objectifs environnementaux (limités, pour 2022, aux efforts d'adaptation et d'atténuation du changement climatique) de la Taxonomie de l'UE.

Parallèlement aux préparatifs liés à ces évolutions réglementaires, la COP26 sur le changement climatique qui s'est tenue en Écosse en novembre 2021 a constitué un tournant dans la lutte contre le changement climatique, cinq ans après la signature de l'Accord de Paris lors de la COP21³. L'ambition de ce sommet international consistait à concrétiser les objectifs de l'Accord de Paris en encourageant les États à revoir leurs ambitions climatiques à la hausse et à prendre de nouveaux engagements. Le secteur privé – y compris les sociétés financières – doit accompagner cet effort en réorientant les flux financiers et l'investissement vers des technologies résilientes et respectueuses du climat, de manière à atteindre l'objectif « zéro émission nette » au niveau mondial.

- Après avoir rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers en décembre 2020, nous avons publié un premier objectif « zéro émission nette » en octobre 2021, mis à jour en avril 2022.

Notre ambition de devenir un leader de la transition nécessite que nous définissions clairement les lignes à ne pas franchir, autrement dit les pratiques ou activités que nous estimons incompatibles avec la transition vers un monde plus durable. Nous avons donc travaillé en 2021 sur le renforcement de nos politiques, en tenant compte des évolutions présentées ci-dessus.

- Notre politique sur l'huile de palme s'est élargie à la protection des écosystèmes et la déforestation, tandis que nous avons renforcé notre politique de normes ESG en intégrant des exclusions supplémentaires liées aux violations des droits de l'homme ou des normes et standards internationaux. Ce travail se poursuit, comme l'illustre le renforcement de notre politique relative aux risques climatiques en début d'année 2022.
- Notre stratégie d'engagement représente un autre pilier de notre cadre IR concernant les activités et les actifs auxquels nous restons exposés. Le climat a constitué une fois de plus la principale thématique de nos échanges, mais nous avons aussi observé une nette augmentation de la proportion des engagements relatifs à la gouvernance d'entreprise par rapport à 2020. Cette évolution reflète la tendance en faveur de l'intégration ESG dans les

² [EUR-Lex - 32019R2088 - EN - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

³ La COP26 a été reportée d'un an en raison de la pandémie de COVID-19.

activités et l'organisation des entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies ESG véritablement efficaces. La protection des écosystèmes et le capital humain ont également constitué des thèmes d'engagement clés.

Enfin, nous promouvons la transparence sur l'intégration des critères ESG au niveau des fonds. Après avoir publié un rapport d'engagement au niveau des fonds au premier semestre 2021, nous continuons d'améliorer notre offre de rapports sur les enjeux ESG et l'exercice des droits de vote.

1- Gouvernance

1.1 Notre philosophie

Impliquée dans l'investissement responsable depuis plus de 20 ans, AXA IM est activement engagée dans l'intégration progressive des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans chaque domaine d'expertise de gestion ainsi que dans le développement d'une gamme de produits d'investissement responsable et d'impact.

Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et les autres parties prenantes.

Notre philosophie d'investissement repose sur la conviction que les problématiques de croissance durable constituent un enjeu majeur des années à venir. Nous pensons que l'association de « facteurs non financiers » clés avec les critères financiers classiques nous permettra de constituer des portefeuilles plus stables et plus performants sur le long terme. Une approche extra-financière est en effet devenue nécessaire, et ce à plus d'un titre :

- Elle est déterminante pour éliminer les sociétés et les investissements exposant les portefeuilles à des risques ESG élevés, ce qui affecterait à terme la performance financière.
- Elle se concentre sur les entreprises et les investissements qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques sur le plan de la gestion de leurs impacts environnementaux, de la gouvernance et des pratiques sociales et qui, par leur comportement responsable, nous semblent mieux armés pour répondre aux grands défis de l'avenir.
- Elle est susceptible de favoriser une amélioration de la performance, grâce à un dialogue actif avec les entreprises sur la gestion des préoccupations ESG concernant les investissements, et de limiter l'exposition de nos clients au risque de réputation.

Le cadre, les politiques et les processus d'investissement responsable d'AXA IM sont conçus pour prendre en compte ces deux impacts, à des degrés divers selon le niveau d'intégration de nos produits – conformément aux principes du règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

1.2 Ressources humaines et techniques

Ressources humaines

Les capacités d'investissement responsable (IR) sont, depuis 2020, intégrées dans les deux unités opérationnelles d'AXA IM : Core et Alts. L'investissement responsable est désormais intégré dans l'activité quotidienne de toutes les équipes d'investissement. Les équipes Core et Alts d'AXA IM collaborent à la mise en œuvre de la stratégie IR d'AXA IM décrite dans le présent rapport, qui vise notamment un objectif « zéro émission nette » pour l'ensemble des actifs sous gestion d'ici 2050.

AXA IM Core

AXA IM a investi des ressources importantes dans le recrutement d'experts et d'analystes IR qui travaillent avec nos équipes d'investissement pour intégrer les enjeux ESG dans leurs processus. Outre une bonne connaissance de l'investissement responsable, les profils concernés possèdent une expérience en gestion de fonds, en recherche *sell-side*, en analyse quantitative, en stratégie ou en gestion de projet, afin de garantir que les enjeux IR soient intégrés selon une approche pertinente pour l'investissement. Au total, 29 collaborateurs sont impliqués à plein temps dans les activités IR/ESG. Il convient de mentionner que d'autres professionnels, non inclus dans ce décompte, intègrent les facteurs ESG dans leur routine quotidienne.

Au sein d'AXA IM Core, les capacités de recherche IR étaient organisées comme suit en 2021 :

Des équipes d'experts IR :

- Une équipe de gouvernance et de coordination IR, chargée de coordonner la définition de la feuille de route en matière de durabilité et de piloter les projets IR transversaux. L'équipe, également en charge de la recherche et de l'engagement sur les sujets liés à la gouvernance d'entreprise, conçoit et met en œuvre notre politique de vote sur les thèmes clés mentionnés ci-dessus. La stratégie d'actionnariat actif est élaborée et dirigée conjointement avec l'équipe de recherche IR. Cette équipe contribue également à assurer la cohérence de l'approche du développement durable au niveau des différentes unités opérationnelles d'AXA IM.
- Une équipe de recherche IR, chargée de la recherche thématique sur le climat, la biodiversité, le capital humain, la diversité et la confidentialité des données, fournissant des analyses qui peuvent susciter des décisions d'investissement applicables sur toutes les plateformes. Cette équipe dirige également l'engagement des actionnaires sur les thèmes susmentionnés. Au sein de cette équipe, des analystes IR dédiés sont chargés de définir l'univers des obligations vertes, sociales et durables éligibles. Ils s'appuient sur notre cadre propriétaire, notamment inspiré des Principes applicables aux obligations vertes et sociales (GSBP) et des normes de la Climate Bonds Initiative (CBI).
- Une équipe de recherche ESG et impact, chargée de mener des analyses ESG et des études d'impact au niveau des entreprises, en étroite collaboration avec les gérants de fonds. Des analystes dédiés effectuent des études d'impact qualitatives fondées sur cinq piliers, en examinant les produits ou services et l'activité opérationnelle des entreprises afin de mesurer leur contribution éventuelle aux Objectifs de développement durable ou à un résultat spécifique.
- Une équipe en charge des outils, modèles et solutions IR dédiée à la conception de solutions quantitatives ESG. L'équipe a développé un cadre ESG propriétaire et une plateforme de recherche IR qui permettent de fournir aux gérants de portefeuille et aux analystes des données quantitatives brutes ESG, des ICP, des analyses internes et externes et des notations ESG exclusives.

Des champions IR au sein de l'activité :

- Des champions IR au sein des équipes d'investissement, chargés de coordonner les projets liés à l'investissement responsable au sein de leur plateforme, d'intégrer les critères ESG dans le processus décisionnel, de soutenir les équipes d'investissement sur les enjeux IR et de faire le lien entre les équipes IR dédiées et les équipes d'investissement.
- Des spécialistes des solutions quantitatives et des produits ESG, au sein des équipes de spécialistes en investissement et de l'équipe Quant Lab, qui supervisent le développement des produits ainsi que l'activité et favorisent l'intégration des critères ESG et des approches IR dans la construction des portefeuilles et les processus décisionnels.

En plus de ces équipes, 9 collaborateurs des fonctions opérationnelles d'AXA IM Core et du département COO Monde sont entièrement dédiés aux enjeux ESG, afin d'assurer l'adaptation de notre cadre opérationnel et informatique à l'intégration ESG et de garantir un niveau approprié de supervision des fonctions de contrôle.

AXA IM Alts

Outre les nombreux experts en investissement responsable intégrés à l'activité de gestion d'actifs à des fins de recherche thématique, de coordination et de gouvernance, AXA IM Alts dispose d'une équipe d'experts dédiée qui accompagne les équipes d'investissement dans l'identification et la gestion des risques et opportunités ESG spécifiques aux classes d'actifs alternatives.

- Analystes en développement durable : une équipe dédiée de 7 experts soutient les activités liées à l'immobilier et aux infrastructures par le biais de recherches et d'analyses spécifiques de la performance des portefeuilles, des risques liés au climat et du *reporting*, parallèlement au renfort quotidien fourni à toutes les équipes d'investissement.
- AXA IM Alts s'appuie également sur 5 responsables ESG régionaux qui supervisent l'intégration ESG dans les actifs immobiliers de leurs zones géographiques respectives en dirigeant des projets liés au développement durable.
- Une équipe dédiée à l'investissement à impact, composée de 6 spécialistes qui analysent et sélectionnent des projets d'impact dans des actifs alternatifs tels que le *private equity*, le capital-risque, la dette privée, les actifs réels et le financement de projets, dans le but de répondre aux besoins et aux aspirations des personnes défavorisées dans le monde, tout en protégeant l'environnement naturel et en contribuant aux ODD des Nations unies.

Enfin, AXA IM dispose d'une équipe dédiée à la responsabilité d'entreprise, guidée par les trois piliers ESG : environnement, social et de gouvernance. Nous échangeons activement avec tous les départements de l'entreprise pour explorer les marges de progression sur nos piliers essentiels, afin d'agir conformément à notre discours et de faire nous-mêmes ce que nous exigeons des autres. Nous bénéficions également de l'appui de notre société mère, le Groupe AXA, un acteur majeur du secteur très engagé sur des sujets tels que le changement climatique et l'inclusion sociale.

Formations et objectifs ESG

Nos collaborateurs participent régulièrement, sur les enjeux ESG et IR, à des formations internes ou externes.

- Le programme AXA ESG Academy a été lancé en 2020 pour développer les compétences ESG des collaborateurs – sur la base du Certificat ESG de l'Institut des analystes financiers agréés (CFA) et de la Certification d'analyse ESG (CESGA) de la Fédération européenne des associations d'analystes financiers (EFFAS).
- Élargissement du programme en 2021 :
 - Nous avons organisé des ateliers pour améliorer les compétences de nos collaborateurs en matière d'enjeux ESG et climatiques : *masterclass* sur l'objectif « zéro émission nette », formation aux fondamentaux ESG, formation sur les enjeux ESG des actifs réels, etc.
 - Le Groupe AXA a lancé le programme AXA Climate Academy pour aider les collaborateurs à mieux comprendre la science fondamentale du climat et à appréhender le rôle qu'AXA doit jouer, afin qu'ils soient en mesure de favoriser le changement. Ce programme devient obligatoire pour tous les collaborateurs en 2022.

- En outre, les experts IR organisent des formations continues sur les questions ESG pour les collaborateurs d'AXA IM. Ces sessions couvrent l'approche du développement durable d'AXA IM (par exemple, l'engagement et les méthodologies « zéro émission nette », les méthodologies de notation, ou encore les activités d'engagement et de vote).

Les enjeux ESG et les considérations liées à l'investissement responsable font partie du processus d'évaluation des différentes équipes, y compris celles dédiées à l'investissement responsable. Depuis 2018, tous les responsables de plateformes d'investissement ont inclus des objectifs ESG dans leur lettre de cadrage. Les gérants de portefeuille qui sont impliqués dans la gestion d'actifs ESG ont des objectifs associés. En 2021, les risques de durabilité (risques que la survenance d'une situation ou d'un événement en matière environnementale, sociale ou de gouvernance ait un impact négatif, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement) ont été intégrés dans la [Politique de rémunération](#), conformément à l'évolution de la réglementation. Depuis le mois de janvier 2021, les objectifs individuels des équipes d'investissement incluent des éléments liés au cadre du risque de durabilité, et les processus d'investissement actualisés intègrent le suivi de ces risques.

Ressources techniques

L'équipe en charge des outils, modèles et solutions IR s'appuie, pour ses modèles d'analyse, sur une série de sources de données tant internes qu'externes : des travaux de recherche des agences de notation et des courtiers sur les questions ESG, ainsi que les publications des entreprises et des médias. En incluant les données ESG, AXA IM a dépensé en 2021 plus de 2,2 millions d'euros en produits et services de tiers liés aux enjeux ESG.

FOURNISSEUR	POINTS FORTS/EXPERTISE	VALEUR AJOUTÉE	Notations et Recherche	Données brutes et ICP
MSCI	Leader en matière de notation ESG des entreprises et des émetteurs souverains, avec une solide expertise en matière d'analyse climatique pour les entreprises	Recherche ESG et climatique	✓	✓
Vigeo-EIRIS	Solide expertise des questions d'ordre social et des petites et moyennes capitalisations européennes	Méthodologie fondée sur l'analyse des parties prenantes du point de vue de la direction, de la mise en œuvre, et des résultats	✓	✓
Sustainalytics	Analyse des controverses/ exposition à certaines activités et respect des normes internationales	Controverses et risques de réputation	✓	✓
Ethifinance	Solide expertise des micro et petites capitalisations européennes	Notations ESG utilisées pour les <i>leveraged loans</i> et la dette privée.		✓
Bloomberg	Gamme complète de services ESG	ICP ESG utilisés à des fins d'investissement et de <i>reporting</i> .		✓
ISS - Ethix	Expertise de l'ensemble des questions ESG	Critères éthiques et armes controversées	✓	

ISS - Oekom	Expertise de l'analyse d'impact	Recherche sur les investissements à impact et évaluation de l'alignement sur les ODD de l'ONU	✓	✓
Trucost	Gamme complète d'indicateurs clés de performance (ICP) environnementaux et sociaux quantitatifs – y compris les PIN du SFDR – et de mesures d'alignement sur la taxonomie ⁴	Gamme complète d'ICP environnementaux quantitatifs, de PIN du SFDR et de mesures d'alignement sur la taxonomie		✓
Beyond Ratings	Expertise de l'analyse climatique	Recherche climatique sur les obligations souveraines	✓	✓
Carbone 4	Gamme d'indicateurs des risques climatiques	Mesure de l'impact carbone des investissements	✓	✓
Iceberg Data Lab I Care & Consult	Mesure de l'impact des investissements sur la biodiversité	Ces deux fournisseurs de données ont uni leurs forces pour mettre au point une mesure quantifiant l'impact des entreprises sur la biodiversité et la nature, afin d'aider les investisseurs à intégrer cet aspect dans la recherche et l'évaluation des risques	✓	✓
Urgewald (NGO)	Recherche sur le charbon, le pétrole et le gaz	Recherche sur le charbon, le pétrole et le gaz avec GCEL et GOGEL		✓

Afin de s'adapter à l'évolution constante des pratiques de marché (réglementaires ou liées aux clients), qui sont de plus en plus exigeantes en termes d'évaluation ESG, AXA IM surveille et affine constamment ses méthodologies ESG en vue d'adapter les outils fournis aux gérants de portefeuille pour réaliser une intégration ESG avancée.

Dans cette optique, nous surveillons la qualité et les offres de services de tous les fournisseurs de données ESG sur le marché, ce qui nous amène à échanger régulièrement avec eux pour comprendre et questionner, le cas échéant, les méthodologies et leurs modifications. En tant qu'investisseurs, nous recherchons les meilleures informations possibles, ce qui nécessite de faire appel à différents fournisseurs de données ESG en tirant parti de leurs atouts dans des domaines spécifiques.

Nous affrontons notamment les défis suivants :

- Les méthodologies sont encore en cours d'élaboration et restent complexes (p.ex., dans les domaines du climat ou de l'alignement). Les données ESG reposant sur ces méthodologies sont donc susceptibles de varier et méritent vérification. Elles sont dès lors plus difficile à intégrer dans la décision d'investissement qu'une information financière traditionnelle, fondée sur des normes bien connues et partagées.

⁴ Les PIN du SFDR font référence aux « Principales incidences négatives » du règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

- Manque et coût des données ESG – bien que les initiatives encourageant les émetteurs à publier des rapports plus homogènes, transparents et exploitables se multiplient (TCFD sur les données climatiques, Workforce Disclosure Initiative sur les données sociales, etc.), les données ESG restent hétérogènes, ce qui complique leur utilisation dans les décisions d'investissement et le *reporting*. Nous soutenons les initiatives au niveau européen et mondial visant à renforcer la disponibilité des informations ESG au niveau des émetteurs, mais aussi à les rendre accessibles de manière simple et moins coûteuse. AXA IM soutient les initiatives visant à assurer la convergence et la coopération au niveau mondial, afin de développer des données ESG standardisées et obligatoires. Nous participons en outre au groupe de travail de l'EFRAG dans le cadre de la préparation du CSRD, et nous plaçons pour la convergence, notamment par le biais de notre participation au groupe consultatif des investisseurs du SASB.

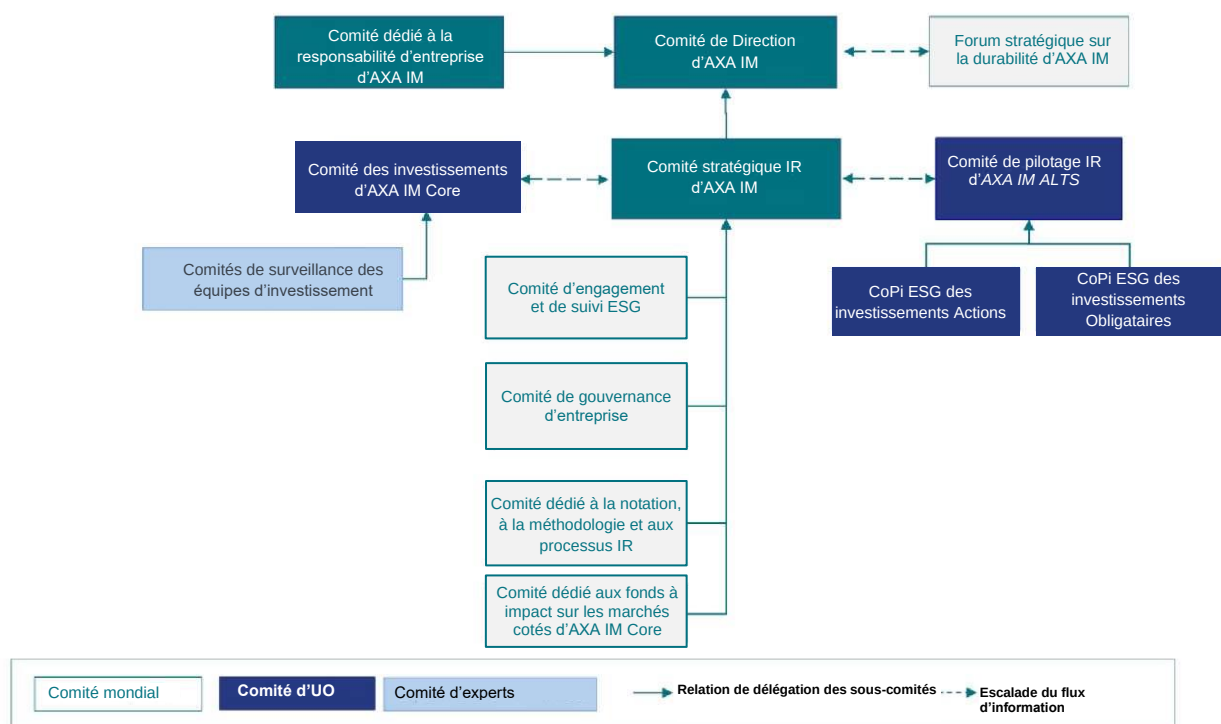
Exemple concret de sélection d'un fournisseur de données

Afin de satisfaire au [règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers \(SFDR\)](#) introduit en 2019, et notamment aux exigences de déclaration des Principales incidences négatives (PIN) et des données liées à la taxonomie de l'UE, AXA IM a dû sélectionner un fournisseur de données. Pour identifier le meilleur fournisseur en termes de couverture, de qualité et de coût des données, AXA IM a lancé un appel d'offres auprès de 10 fournisseurs différents. Au moment où cet appel d'offres a été lancé, les actes délégués du SFDR et le règlement sur la taxonomie n'étaient pas encore finalisés.

Comme AXA IM gère, sur les marchés développés et émergents, des actifs dans différentes classes d'actifs telles que les actions, la dette souveraine et la dette d'entreprise, les fournisseurs auxquels l'appel d'offres a été envoyé devaient être en mesure d'avoir une couverture suffisamment large en termes de classes d'actifs et de zones géographiques.

En vue de faire le meilleur choix possible, nous avons examiné les forces et faiblesses de chaque fournisseur et comparé des facteurs déterminants tels que la couverture, la qualité des données, l'alignement sur les réglementations liées à la durabilité, les méthodologies de calcul et le niveau de transparence de ces méthodologies, la fréquence de mise à jour et le coût.

1.3 Comités de gouvernance IR



Source : AXA IM, au 31/12/2021. À titre purement indicatif.

Comité	Rôle
Forum stratégique sur la durabilité et conseil d'administration d'AXA IM	- Créé en janvier 2021, le Forum sur la durabilité d'AXA IM est présidé par notre directeur exécutif, Marco Morelli. Jusqu'à présent, le comité de direction était responsable en dernier ressort de la définition et de la supervision de notre stratégie en matière de durabilité. - À partir de 2022, ce Forum deviendra le comité stratégique sur la durabilité, auquel participeront tous les membres de notre comité de direction ainsi que certains experts du développement durable, et sera convoqué tous les trimestres. C'est là que nous façonnerons notre vision et définirons nos ambitions en matière de durabilité chez AXA IM, de l'investissement responsable à la responsabilité d'entreprise.
Comité stratégique IR d'AXA IM	- Organe dirigeant chargé de proposer la stratégie d'AXA IM relative à l'investissement responsable et de superviser sa mise en œuvre - Cela inclut notamment la définition des politiques sectorielles et du cadre de produits IR, ainsi que des missions de pilotage sur des thèmes tels que le changement climatique et la biodiversité
Comité dédié à la responsabilité d'entreprise d'AXA IM	- Définit la stratégie d'AXA IM en matière de responsabilité d'entreprise (en tenant compte de la stratégie du Groupe AXA) et établit une feuille de route concrète - Anime une communauté via des communications et des actions d'entreprise
Comité de gouvernance d'entreprise d'AXA IM	Assure une surveillance stratégique des activités liées à la gouvernance d'entreprise, à l'actionnariat actif et au vote d'AXA IM à l'égard des entreprises en portefeuille. Il veille en outre à ce que l'exercice des droits et des obligations des clients soit conforme aux bonnes pratiques

Comité d'engagement et de suivi ESG d'AXA IM	• Veille à ce que les opinions sur les risques et opportunités ESG, de l'exclusion aux thèmes d'engagement, fassent l'objet de discussions collégiales portant notamment sur les répercussions possibles pour AXA IM • Facilite également la coordination entre les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de la stratégie d'engagement • Fait office de gardien des politiques d'exclusion AXA IM • Supervise le processus de dérogation concernant les notations ESG (« ESARC ») • Ce comité s'occupe également de questions thématiques, notamment liées au climat et à la biodiversité.
Comité dédié à la notation, à la méthodologie et aux processus IR d'AXA IM	• Assure la coordination de l'intégration ESG de manière plus opérationnelle • Débat des sujets liés à l'industrialisation • Ce comité s'occupe également de questions thématiques, notamment d'aspects quantitatifs liés au climat et à la biodiversité.
Comité dédié aux fonds à impact sur les marchés cotés d'AXA IM Core	• Examine et valide les propositions de fonds à impact sur les marchés cotés • Élabore et promeut le point de vue d'AXA IM sur l'impact dans les classes d'actifs cotées
Comité de pilotage ESG d'AXA IM (IR, investissements Actions, investissements obligataires)	• Appuie la stratégie IR d'AXA IM Alts, met en œuvre et surveille les méthodologies ESG, les notations et les processus IR pour les investissements en actions et en dette
Comités de surveillance	
Comité de surveillance des investissements d'AXA IM (obligations, Framlington, multi-actifs)	• Supervise formellement l'activité d'investissement au niveau de l'expertise, dans le cadre des contrôles du Front Office réalisés via l'examen des rapports (voir ci-dessous) présentés au comité. Les indicateurs ESG sont examinés dans ce cadre.
Comité des investissements d'AXA IM Core	• Débat et prend des décisions sur les principales questions soulevées par les comités de surveillance des investissements (approche rétrospective) • Débat et décide de l'évolution des processus et stratégies d'investissement, ainsi que de la gestion, du partage et de l'exploitation des capacités et des résultats de la recherche (approche prospective) • Examine la performance des investissements et les indicateurs de risque (dont les indicateurs ESG)

Dans le cadre de la réorganisation des activités d'investissement responsable et de responsabilité d'entreprise menée par le comité de Direction d'AXA IM en 2020, la structure de gouvernance évoluera en 2022, avec des améliorations significatives pour continuer à intégrer les enjeux ESG au sein des unités opérationnelles AXA IM Core et AXA IM Alts. Cette réorganisation permettra à AXA IM de redéfinir et de renforcer sa stratégie IR dans les classes d'actifs cotées et alternatives, d'améliorer la collaboration et les synergies entre les deux unités opérationnelles, de mieux prendre en compte les spécificités de chaque classe d'actifs et d'assurer l'alignement avec nos propres opérations et pratiques grâce à un travail conjoint avec l'équipe RSE.

2- Stratégie

Nous présentons dans cette section nos stratégies en matière d'enjeux ESG, climatiques et de biodiversité, ainsi que les principales mises à jour de 2021. Nous détaillons notamment les méthodologies de notation ESG qui font partie du cadre IR d'AXA IM. Les mesures et méthodologies relatives au climat et à la biodiversité, principalement utilisées à des fins de *reporting*, sont décrites dans la section **4 – Objectifs et indicateurs**.

Chez AXA IM, nous pensons que le secteur financier a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre le changement climatique et la transition vers des économies plus durables, ce qui guide notre stratégie et contribue à définir notre feuille de route en matière d'investissement responsable. La participation du secteur financier à la réalisation d'objectifs mondiaux en matière de durabilité est l'un des principaux piliers des plans d'action politiques visant des économies climatiquement neutres – comme le rappelle l'Union européenne via son approche de « double matérialité ».

Dans cette perspective, l'année 2021 a été marquée chez AXA IM par les éléments suivants :

- La mise en œuvre d'importantes politiques de finance durable visant à canaliser les flux financiers vers des produits qui soutiennent la transition vers un monde plus vert et plus durable, associée à une transparence et une responsabilité accrues. Nous avons continué à adapter et à renforcer nos approches dans cette perspective, tout en échangeant régulièrement avec les responsables politiques, les superviseurs et nos pairs, notamment via notre participation au groupe de pilotage de l'IIGCC, groupement d'investisseurs nouvellement créé qu'AXA IM co-préside, et au comité consultatif d'Eurosif sur le SFDR. Ces échanges visaient à résoudre les problèmes de mise en œuvre immédiats (manque de données comparables provenant des émetteurs, concepts sujets à interprétation dans les politiques entraînant une hétérogénéité dans l'application, etc.) en vue de permettre la réalisation des objectifs à long terme de ces nouvelles politiques. À cet égard, la sensibilisation et le soutien à la formation sur le thème de la finance durable restent une priorité pour AXA IM.
- Le travail effectué pour définir notre objectif « zéro émission nette », nos méthodologies et notre approche de mise en œuvre suite à notre décision de rejoindre l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) en décembre 2020, mais aussi dans la perspective de l'Article 29 LEC.

Ces deux changements majeurs nous ont conduits à faire évoluer nos politiques et notre cadre IR en 2022, comme expliqué dans le présent rapport. Nous avons regroupé dans cette section les informations liées à notre stratégie en matière d'ESG, d'impact, de climat, de biodiversité, ainsi que les indicateurs clés associés.



Source : AXA IM au 31/03/2022. (1) Principes pour l'investissement responsable. IR = Investissement responsable ESG = Environnemental, social et de gouvernance (2) Plateforme interne dédiée à l'investissement responsable (3) Attribution par le

ministère français de l'Environnement en 2016. Les références à des classements et des récompenses ne sont pas indicatives des classements ou récompenses futurs. (4) Source : Novethic. Lancé à la fin 2015 à la suite de la COP21 par le ministère français de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le label « Transition énergétique et écologique pour le climat » aide les fonds d'investissement qui s'engagent à financer l'économie verte à respecter leurs obligations. Le ministère de l'Environnement établit la part devant être investie dans des activités vertes afin de prétendre à l'obtention du label. Les références à des classements et des récompenses ne sont pas indicatives des classements ou récompenses futurs. Les informations contenues dans le présent document peuvent être mises à jour de temps à autre, et peuvent être différentes de celles contenues dans les versions antérieures ou postérieures (5) Selon la méthodologie d'AXA IM (6) Avant le 3 août 2018, le nom de la stratégie était Planet Bonds

2.1 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM

Le cadre d'investissement responsable d'AXA IM repose sur trois piliers :

1. La recherche ESG quantitative et qualitative
2. Les politiques d'exclusion
3. Les politique d'engagement actionnarial

2.1.1 La recherche ESG quantitative et qualitative

Méthodologies de notation ESG

Nous utilisons des méthodologies de notation ESG pour aider les gérants de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions d'investissement. Ces méthodologies reposent sur les données communiquées par les entreprises, qui sont encore hétérogènes en raison de l'absence de normes mondiales obligatoires en matière de *reporting* sur le développement durable ; ces données doivent donc être utilisées avec prudence. Via nos efforts de sensibilisation, nous soutenons l'évolution en cours concernant le *reporting* en matière de durabilité, au niveau de l'UE avec la révision du CSRD comme au niveau mondial avec le travail de l'ISSB, et plaidons pour une intégration proportionnée du principe de double matérialité.

Certaines de nos stratégies appliquent des critères contraignants liés à la notation ESG. Ces critères sont décrits dans la documentation réglementaire associée.

Mises à jour de 2021

En 2021, nous avons amélioré nos méthodologies de notation ESG pour les classes d'actifs traditionnelles comme suit :

- Début 2021, nous avons consolidé notre méthodologie de notation ESG des entreprises en améliorant la couverture des petites et moyennes capitalisations. Grâce à la base de données Gaïa d'Ethifinance, une agence spécialisée dans la notation ESG des PME et des entreprises de taille intermédiaire cotées sur les marchés européens, nous sommes en mesure de calculer une notation ESG pour 300 entreprises supplémentaires.
- À partir de mars 2021, nous avons déployé le processus de bonus d'émission déjà appliqué aux obligations vertes, sociales et durables. Pour les obligations durables, le bonus est réparti entre les piliers E et S en fonction de la proportion des composantes « verte » et « sociale » de l'obligation.
- En novembre 2021, nous avons renforcé notre méthodologie de notation ESG. Alors que nous combinions auparavant les données de trois fournisseurs, nous avons adopté un modèle de

notation ESG à fournisseur unique, couplé à une superposition de l'analyse propre à AXA IM. Baptisée Q², cette nouvelle approche qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue, ainsi qu'une analyse fondamentale affinée.

Présentation de nos méthodologies de notation ESG

Méthodologie de notation ESG pour les actifs cotés

En 2021, AXA est passée d'une « notation mixte », qui était une agrégation d'indicateurs de performance clés provenant de différents fournisseurs, à une notation structurée appelée Q². Q² désigne l'association d'éléments qualitatifs et quantitatifs (« Qual » + « Quant »).



Source : AXA IM, novembre 2021. À titre d'illustration uniquement.

En utilisant le modèle de notation ESG de MSCI comme point de départ, la méthodologie Q² permet d'augmenter la couverture fournie par MSCI. Ainsi, lorsque MSCI ne fournit pas de notation pour un émetteur, les analystes ESG d'AXA IM effectuent une analyse ESG fondamentale documentée, qui se traduit par une notation ESG quantitative suivant la méthodologie d'agrégation des piliers de MSCI et la normalisation des notations – ces notations ESG améliorant la couverture sont appelées « Qual » + « Quant ». En 2021, nous avons attribué 247 notations ESG fondées sur une analyse qualitative.

Deuxièmement, lorsque MSCI couvre un émetteur mais que les analystes ESG d'AXA IM ne sont pas d'accord avec l'évaluation ESG de MSCI (par exemple, quand l'évaluation repose sur des données limitées et/ou obsolètes), une analyse ESG fondamentale documentée peut être soumise au comité d'examen et d'évaluation ESG (ESARC), présidé par le responsable de la recherche d'AXA IM. Si l'ESARC valide l'analyse, celle-ci se traduit par une notation ESG quantitative qui remplace la notation MSCI préexistante. En 2021, 34 notations ont été corrigées via ce processus lié à l'ESARC.

Troisièmement, dans l'espace obligataire, Q² établit une différenciation au niveau des instruments dans les notations ESG, avec une prime pour les obligations durables (obligations vertes et sociales) pour lesquelles les analystes d'AXA IM (appartenant à l'équipe de recherche IR) ont une opinion positive ou neutre documentée, reposant sur des données fondamentales.

Enfin, AXA IM maintient des notations ESG « en cascade », de l'émetteur original à ses filiales, en allant au-delà des analyses réalisées par MSCI en la matière.

Les notations MSCI sont utilisées comme point de départ, aussi bien pour les entreprises que pour les émetteurs souverains, ce qui permet à Q2 de fournir des notations cohérentes entre les deux classes d'actifs. Les notations MSCI vont de 0 à 10.

■ Méthodologie de notation ESG des entreprises

Les enjeux clés sont les externalités environnementales, sociales et de gouvernance propres à un secteur d'activité qui sont susceptibles d'avoir un impact sur une entreprise ou un secteur. MSCI identifie 35 enjeux clés au sein des trois piliers ESG, représentant 5 à 30 % de la notation ESG totale :

- Pour parvenir à une notation ESG finale, la moyenne pondérée des notations des enjeux clés individuels est normalisée par rapport aux notations ESG de MSCI pour les pairs du secteur.
- Les pondérations tiennent compte à la fois de la contribution du secteur, par rapport à tous les autres secteurs, de l'impact négatif ou positif sur l'environnement ou la société, et du délai dans lequel ce risque ou cette opportunité peut se matérialiser pour les entreprises du secteur.
- Dans un tel cadre, un enjeu clé à « impact élevé » à « court terme » aura une pondération trois fois plus importante qu'un enjeu à « impact faible » à « long terme ».
- Niveau de contribution à l'externalité sociale ou environnementale : de même que pour le processus ci-dessus, chaque sous-secteur de la classification GICS (Global Industry Classification Standards) se voit attribuer un impact « élevé », « moyen » ou « faible » pour chaque enjeu clé, sur la base de l'analyse MSCI des données pertinentes (par exemple, l'intensité moyenne des émissions de carbone).
- Horizon temporel anticipé du risque/de l'opportunité : L'horizon temporel de chaque enjeu clé (« court terme », « moyen terme », « long terme ») dépend du type de risque ou d'opportunité que cet enjeu clé présente pour les entreprises.
- La pondération du pilier Gouvernance a été déterminée sur la base d'impacts « élevés/à long terme » pour la Gouvernance d'entreprise et « moyens/à long terme » pour le Comportement des entreprises, de manière uniforme dans tous les sous-secteurs. En outre, la pondération du pilier Gouvernance ne pourra être inférieure à un plancher de 33 %.
- La notation de l'exposition au risque et celle de la gestion du risque sont combinées de telle sorte qu'un niveau d'exposition plus élevé nécessite des capacités de gestion plus importantes avérées afin d'obtenir la même notation globale pour un enjeu clé.
- Une pénalité pour controverse, si cette dernière est jugée comme présentant des risques importants, peut être appliquée à la notation des enjeux clés. Un cas de controverse dénotant des problèmes structurels susceptibles de générer des risques futurs pour l'entreprise pèse de manière plus importante sur la notation qu'une controverse considérée comme un indicateur important de la performance récente, mais ne constituant pas un signal clair de risque significatif pour l'avenir.



Source : AXA IM, MSCI, 2021.

▪ Petites et moyennes capitalisations

Afin de compléter notre méthodologie pour des classes d'actifs spécifiques comme les petites et moyennes capitalisations, nous avons étendu notre couverture en partenariat avec Ethifinance. Nous utilisons 45 notations brutes provenant d'Ethifinance et de Trucost, toutes situées sur une échelle de 0 à 10 et classées en 6 facteurs et 13 sous-facteurs. La pondération sectorielle reproduit celle de MSCI.

Cette extension permet d'améliorer sensiblement la couverture ESG des fonds ciblés.

▪ Méthodologie de notation ESG des émetteurs souverains

27 enjeux clés au sein des trois piliers ESG :

- Les notations ESG attribuées par MSCI aux émetteurs souverains reflètent la manière dont l'exposition des pays aux facteurs de risque environnementaux, sociaux et de gouvernance et la gestion des risques associés peuvent affecter la durabilité à long terme de leurs économies.
- Le poids d'un pilier ESG est déterminé après évaluation de l'impact – à court, moyen et long terme – de ce pilier sur la compétitivité.
- Horizon temporel anticipé du risque/de l'opportunité : l'horizon temporel de chaque enjeu clé (« court terme », « moyen terme », « long terme ») dépend du type de risque ou d'opportunité que cet enjeu clé présente pour les pays.
- Le pilier Gouvernance se voit attribuer une pondération plus élevée (50 %) que les piliers Environnemental et Social (25 % chacun), car la gouvernance offre les moyens les plus dynamiques d'influencer la gestion des risques environnementaux, sociaux et institutionnels.
- La notation de l'exposition au risque et celle de la gestion du risque sont combinées de telle sorte qu'un niveau d'exposition plus élevé nécessite des capacités de gestion plus importantes avérées

afin d'obtenir la même notation globale pour un enjeu clé. Dans cette approche, la notation ESG du gouvernement d'un pays est limitée par sa notation en matière de gestion du risque.



Source : AXA IM, MSCI, 2021.

▪ Obligations vertes, sociales et durables

Une méthodologie spécifique pour les obligations vertes, sociales et durables a été conçue pour inclure l'évaluation qualitative des obligations réalisée par l'équipe de recherche IR à partir des cadres de notation Q². Qu'il s'agisse d'obligations d'entreprises ou d'obligations souveraines, les notations intègrent ces données qualitatives pour produire une notation ESG améliorée, applicable aux émissions d'obligations vertes, sociales et durables.

Les notations attribuées à ces instruments résultent donc d'une combinaison d'évaluations quantitatives et qualitatives. La notation ESG de l'obligation peut être identique à celle de son émetteur ou se voir gratifier d'un bonus, en fonction de son évaluation qualitative.

Cela nous permet de différencier les obligations à impact des obligations ordinaires via la notation ESG, et de favoriser ainsi les investissements participant à la transition climatique et sociale.

Méthodologies de notation ESG pour les classes d'actifs alternatives

▪ Propriété Directe

La méthodologie de notation ESG des actifs immobiliers a été développée autour de 3 piliers : environnemental (E), social (S) et de gouvernance (G), chacun couvert par des indicateurs dédiés. L'évaluation est liée à la performance d'un immeuble sur une période définie et prend donc en compte les critères qui peuvent être mesurés au niveau de l'actif. Toutes les composantes E, S et G sont liées au bâtiment lui-même ou à son mode de gestion et sont définies de manière à permettre l'évaluation de tout type d'actif immobilier physique, quelle que soit sa classe d'actifs (résidentiel, bureaux, hôtel, etc.).

La grille de notation ESG est un outil propriétaire, développé en 2016 à partir de différents référentiels sectoriels tels que BREEAM In-Use et le GRESB, afin d'intégrer les attentes des principales parties prenantes et de garantir la cohérence des actions menées au niveau des actifs. Cette grille de notation a été améliorée en 2021 afin de mieux intégrer les nouveaux risques (p.ex., le risque lié au climat) et de refléter plus clairement l'évolution des indicateurs d'impact.

Un guide de l'utilisateur accompagne la grille de notation pour expliquer chacun des critères et sous-critères, afin de garantir une utilisation cohérente par les gestionnaires d'actifs. Ce système de notation, conçu pour intégrer les spécificités de toutes les classes d'actifs immobiliers et de leurs localisations géographiques, prend en compte tous les usages par actif, au-delà des données et informations pour lesquelles AXA IM Alts, qui englobe les activités d'AXA REIM SGP, exerce un contrôle opérationnel.

La notation sur 200 (ramenée à une note sur 10) tient compte d'une pondération de chaque critère en fonction de l'importance de l'enjeu par rapport à la politique ESG d'AXA IM Alts et des leviers d'action du gestionnaire, tout en respectant les exigences du label ISR. Conformément à la stratégie ESG d'AXA IM Alts, les critères environnementaux occupent une place prépondérante dans la notation – ils représentent 60 % de la notation totale. Les critères sociaux et de gouvernance se voient attribuer une pondération de 20 % chacun.

La nouvelle grille de notation ESG comporte en tout 27 questions, dont 25 sont notées, pour un total de 200 points. La notation finale est calculée sur 10. Au total, 12 nouvelles questions ont été ajoutées par rapport à la grille précédente et 2 questions ont été supprimées ou substantiellement modifiées. Certains thèmes ont été ajoutés (par exemple, la résilience climatique, l'impact sur les communautés locales, la biodiversité), afin de refléter l'importance croissante de ces thèmes dans les indices sectoriels d'AXA IM Alts et les attentes des parties prenantes. Les questions appellent également des réponses plus précises (p.ex., le détail des mesures en place dans le bâtiment) afin de permettre un suivi et un *reporting* plus précis dans le temps.

OBJECTIF : évaluer la performance réelle du bâtiment				
Catégorie	Ran g	Question	Nouveau x sujets	Points/20 0
ENVIRONNEMENT	ÉNERGIE	1 Quel est le niveau de ce bâtiment dans le cadre du programme local de performance énergétique ?		12
		2 Les données relatives à la consommation d'énergie sont-elles recueillies automatiquement et régulièrement ?		5
		3 Quelle est la consommation énergétique finale annuelle de l'ensemble du bâtiment ?		12
		4 Quelles mesures d'efficacité énergétique sont mises en œuvre dans le bâtiment ?		12
	CARBONE	5 La consommation d'électricité du bâtiment est-elle assurée par des sources d'énergie renouvelable ?	NOUVEAU	5
		6 Quelle est la source d'énergie utilisée pour chauffer le bâtiment ?		5
		7 Avez-vous établi un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour aligner l'intensité des émissions de GES de l'actif sur la trajectoire 1,5 °C du CRREM ?	NOUVEAU	12
		8 Le bâtiment permet-il l'utilisation de transports à faible émission de carbone ?		12
	EAU	9 Comment a évolué la consommation annuelle d'eau du bâtiment ?		8
		10 Quelles sont les mesures mises en place pour réduire la consommation d'eau du bâtiment ?		10
	DÉCHETS	11 La quantité de déchets produits dans le bâtiment est-elle enregistrée et téléchargée sur Deepki ?	NOUVEAU	4
		12 Le bâtiment dispose-t-il d'une installation de tri des déchets ou d'un contrat de récupération ou de recyclage des déchets ?		4
	BIODIVERSITÉ	13 Quelles sont les mesures mises en place pour optimiser la gestion des déchets ?	NOUVEAU	4
		14 Quel pourcentage de la surface du site est végétalisé ?		Non évalué
	CERTIFICATION	15 Le bâtiment dispose-t-il d'une certification de durabilité valide, accordée par une tierce partie indépendante ?		15
		15b D'autres certifications environnementales ont-elles été obtenues pour ce bâtiment ?	NOUVEAU	Non évalué
SOCIAL	CONFORT ET BIEN-ÊTRE	16 Quelles mesures sont en place pour évaluer le confort et le bien-être des locataires ?	NOUVEAU	5
		17 Quelles mesures sont en place pour améliorer le confort et le bien-être des locataires ?	NOUVEAU	10
		18 Des clauses ESG (ou un bail vert) sont-elles incluses dans les contrats de location du bâtiment ?	NOUVEAU	10
	ENGAGEMENT	19 Quelles sont les mesures mises en place pour dialoguer avec les locataires ?		5
		20 Quelles sont les mesures mises en place pour contribuer au développement social et économique de la communauté locale ?	NOUVEAU	10
GOUVERNANCE	PLAN D'ACTION APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	21 Un plan d'action a-t-il été mis en place pour améliorer la performance ESG du bâtiment ?	NOUVEAU	10
		22 Un processus d'appel d'offres a-t-il été mis en place pour tous les prestataires de services opérant sur l'actif ?		5
		23 Des clauses de durabilité sont-elles incluses dans les contrats avec les prestataires de services ?		10
	RÉSILIENCE CLIMATIQUE	24 Le bâtiment est-il exposé de manière significative à un risque physique lié aux catastrophes naturelles et au changement climatique ?	NOUVEAU	5
		25a Des mesures de gestion des risques sont-elles en place pour s'adapter aux impacts des catastrophes naturelles et du changement climatique ?	NOUVEAU	5
		25b Des mesures sont-elles en place pour s'adapter aux effets du changement climatique ?	NOUVEAU	5

Source : AXA IM, 2021.

Une notation ESG préliminaire est calculée au moment de l'acquisition, sachant qu'elle repose sur de nombreuses hypothèses, car la disponibilité des données est généralement limitée. Par la suite, les gestionnaires d'actifs sont chargés d'entreprendre une révision et une mise à jour annuelles de la notation ESG de l'actif dans notre plateforme de gestion des données ESG dédiée. Fondement du plan d'action ESG au niveau de l'actif, cette évaluation identifie spécifiquement, dans le cadre de notre approche de gestion active, les activités et initiatives visant à traiter les risques de durabilité au niveau de l'actif ainsi que les principaux impacts négatifs. Pour les coentreprises, ces évaluations ESG internes éclairent les enjeux de notre dialogue avec les partenaires et les locataires.

Remarque : pour les aspects quantitatifs liés à la consommation d'énergie (électricité, gaz, chauffage urbain) et d'eau, la grille utilise les données collectées par les gestionnaires immobiliers dans la plateforme de gestion des données afin de mesurer les indicateurs environnementaux.

▪ Dette CRE et dette d'infrastructure

Pour les classes d'actifs de l'immobilier commercial (CRE) et de la dette d'infrastructure, des critères non financiers sont pris en considération dans le processus de *due diligence* et le processus du comité d'investissement. Une méthodologie de notation spécifique à ces deux catégories d'actifs été élaborée en 2016 en vue d'attribuer une notation ESG. En 2022, les outils de notation sont en cours de révision et seront modifiés pour refléter l'évolution des risques et des indicateurs d'impact, pour chaque secteur.

En ce qui concerne la dette CRE, la méthodologie développée reflète l'approche adoptée pour l'immobilier : elle se fonde sur l'analyse des critères clés des actifs immobiliers sous-jacents pour déterminer la performance ESG relative. L'analyse des actifs sous-jacents est complétée par une évaluation des sponsors de prêts – les propriétaires ultimes de l'actif sous-jacent –, sur la base de leurs engagements et de leurs politiques ESG affichées.

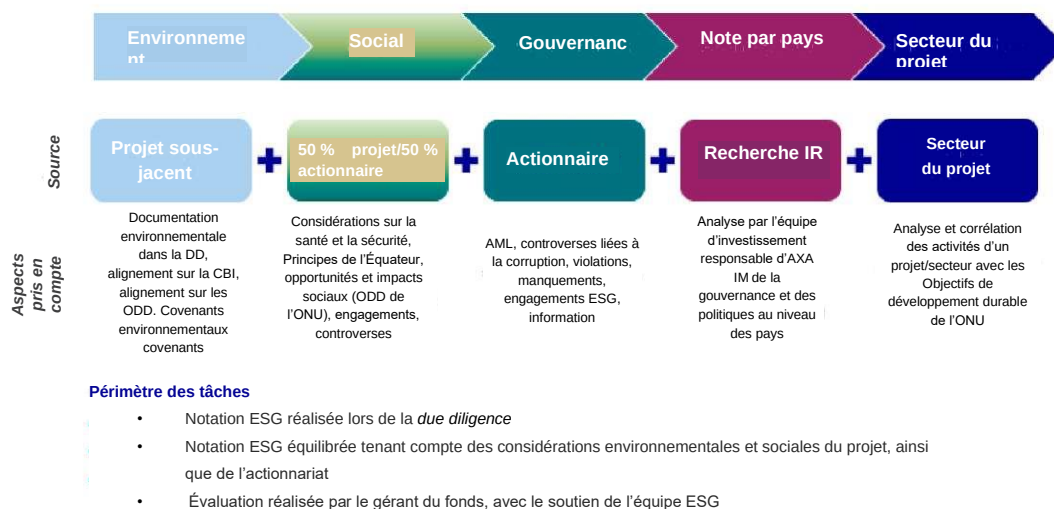
L'évaluation ESG comporte un total de 14 indicateurs (5 pour l'actif sous-jacent et 9 pour le(s) sponsor(s) de prêts). Chaque indicateur comprend une liste de réponses possibles permettant de déterminer une notation. L'évaluation des actifs sous-jacents repose sur les informations et les données fournies au cours du processus de souscription, tandis que l'examen des sponsors repose sur les informations publiques divulguées par les sponsors concernant leurs engagements en matière d'ESG.

En raison de la nature de la catégorie d'investissement (dette), la capacité à modifier la performance des actifs sous-jacents est limitée. Cependant, pour gérer activement le risque de durabilité au sein d'un portefeuille, les équipes examinent l'évolution de la couverture des certifications à partir des bases de données publiques, ainsi que l'évolution des engagements pris par les sponsors de prêts.



Source : AXA IM, 2021.

Dans le cas de la dette d'infrastructure, l'évaluation ESG comporte un total de 33 indicateurs. Nous exigeons que les emprunteurs fournissent des données techniques et environnementales complètes, pour nous permettre d'évaluer correctement l'investissement. Les indicateurs examinés concernent le secteur du projet, l'utilité sociale, l'impact environnemental et les engagements ESG des sociétés actionnaires.



Source : AXA IM, 2021.

Pour évaluer la notation environnementale et sociale des transactions, nos équipes d'investissement prennent en compte :

- La catégorie du projet (p.ex., énergies renouvelables, réseaux d'énergie, transports, télécommunications, etc.)
- Les clauses spécifiques liées aux questions environnementales
- Le risque environnemental spécifique dans le processus de *due diligence* (risque lié à la biodiversité, risque lié à l'eau, etc.).
- La certification du projet par une entité reconnue (BREEAM New Infrastructure, CEEQUAL, SuRe, etc.)
- Les risques et opportunités environnementaux alignés sur la Climate Bonds Initiative
- Les risques et opportunités environnementaux et sociaux alignés sur les ODD de l'ONU
- Les risques spécifiques en matière de santé et de sécurité

Afin de compléter la mesure des performances E et S du projet, les indicateurs des composantes S et G prennent également en compte les éléments suivants pour les actionnaires du projet :

- L'engagement dans les chartes publiques (signataire des PRI et du Pacte mondial de l'ONU)
- L'analyse de conformité (filtrage KYC et AML, vérification de la base de données World Check)
- Participation à des initiatives ESG (politique de développement durable, participation au GRESB, associations publiques de membres).

Ces indicateurs permettent de déterminer la notation ESG globale du projet et nous renseignent sur la performance ESG et le risque de durabilité sous-jacents.

▪ Capital d'infrastructure

Pour la classe d'actifs du capital d'infrastructure, des critères non financiers sont également pris en considération dans le processus de *due diligence* et le processus du comité d'investissement. Une méthodologie de notation spécifique à cette classe d'actifs a été développée en vue d'attribuer une notation ESG.

L'évaluation ESG comporte un total de 15 indicateurs. Chaque indicateur comprend une liste de réponses possibles permettant de déterminer une notation. Notre évaluation ESG tient compte de critères fondés sur la catégorisation sectorielle du projet selon la taxonomie de la Climate Bonds Initiative (CBI) et le projet de taxonomie de l'UE, ce qui inclut tout impact environnemental spécifique. En outre, nous évaluons les engagements ESG des sociétés actionnaires ou des partenaires et examinons les performances par rapport à des indicateurs spécifiques tels que la santé et la sécurité, la diversité des sexes au sein du conseil d'administration et la conformité aux principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales. Des objectifs de performance spécifiques à l'investissement, alignés sur les évaluations ci-dessus, sont intégrés dans la gestion active des investissements directs en infrastructures.

▪ Leveraged loans et dette privée

Pour les nouveaux prêts et obligations émis par des entreprises qui ne sont pas notées par la méthodologie précédente, une autre méthodologie de notation est mise en place, fondée sur le fournisseur de données Ethifinance.

Cette méthodologie repose sur les réponses à 32 questions notées sur une échelle de 0 à 10 et classées selon les 6 facteurs et 13 sous-facteurs déjà utilisés pour les entreprises. La pondération sectorielle et l'ajustement régional sont également identiques.

Le niveau de controverse de l'émetteur est en outre évalué par Ethifinance et intégré dans le modèle de la même manière que dans le dispositif concernant les entreprises.

Comme l'évaluation ESG est relativement nouvelle dans cette classe d'actifs, les publications de certains émetteurs sont minimales, ce qui nous incite à ajouter une pénalité pour les questions restées sans réponse. Cette pénalité aidera le marché des prêts à prendre conscience de l'importance d'examiner tous ces sujets, alors qu'il commence seulement à intégrer les considérations ESG.

▪ Autres classes d'actifs de la dette privée

Des méthodologies exclusives permettant de saisir les spécificités de la dette alternative par le biais d'une évaluation quantitative et qualitative ont été développées en 2021.

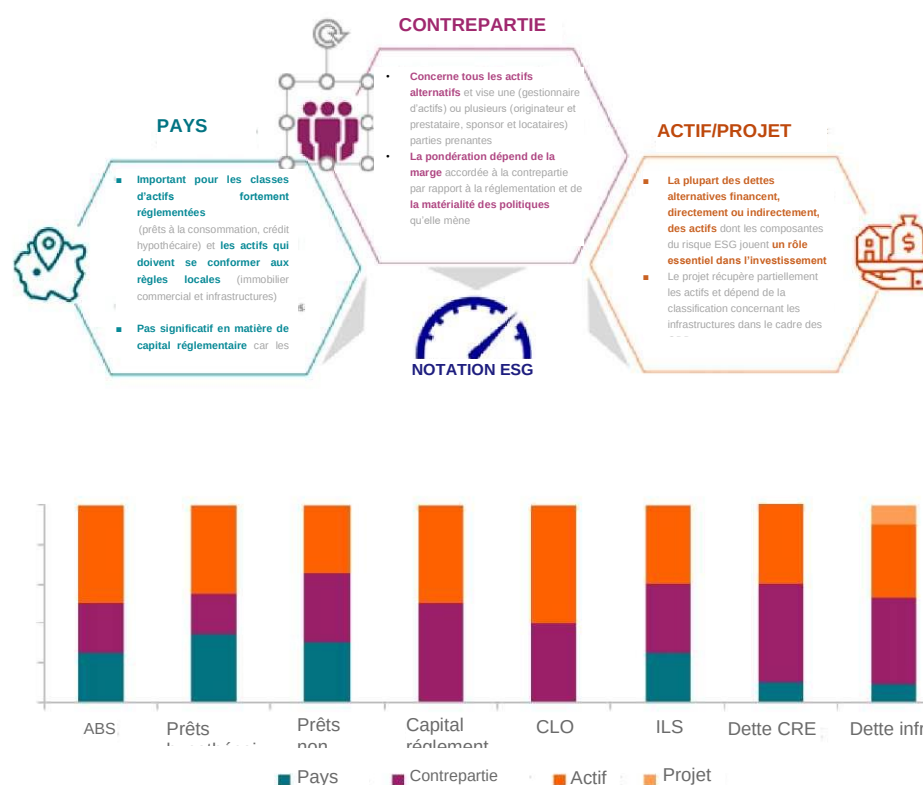
1. Prêts à la consommation

1. Pour les ABS, les prêts hypothécaires et le financement d'actifs, divers indicateurs sont pris en compte en fonction de la nature des actifs :
 1. Les émissions de CO₂ pour les ABS du secteur automobile.
 2. Les mesures ou labels d'efficacité énergétique pour les actifs résidentiels ou commerciaux.
 3. Le risque social lié aux prêts abusifs, etc.
2. Une *due diligence* ESG holistique est effectuée sur la base des éléments suivants :
 1. Une évaluation ESG de la contrepartie, du portefeuille d'actifs et du pays
 2. Des données de fournisseurs externes et un questionnaire rempli par notre contrepartie

2. Prêts aux entreprises

1. La méthodologie ESG pour les *leveraged loans* repose sur les éléments suivants :
 1. Un questionnaire rempli par l'entreprise
 2. Un examen des risques de controverse et une analyse de durabilité
2. Le cadre dédié aux CLO se concentre sur le gestionnaire et le portefeuille de CLO pour évaluer la sélectivité ESG du gestionnaire
3. En matière de capital réglementaire, notre approche s'appuie sur les banques originatrices et le portefeuille sous-jacent pour évaluer la notation ESG globale de la transaction

3. La notation ESG est adaptée aux **spécificités de la dette privée et du crédit alternatif** pour l'évaluation des facteurs pays, contrepartie et actif/projet, selon l'expertise requise, comme



suit :

Source : AXA IM, 2021.

Recherche ESG qualitative

Recherche thématique

Chez AXA IM, nous produisons en interne des analyses ESG sur des thèmes clés tels que le changement climatique, la biodiversité, la diversité de genre et le capital humain, la cybersécurité et la confidentialité des données, ou encore la gouvernance d'entreprise. Ces analyses sont publiées sur la page de notre site Internet dédiée à l'Institut d'investissement et présentées dans la suite du présent rapport. Ces recherches nous permettent d'identifier les risques ESG, de comprendre et d'anticiper leurs impacts sur les actifs dans lesquels nous investissons, ainsi que l'impact de nos investissements en matière environnementale et sociale. Les principales conclusions de ces recherches permettent également d'ajuster nos stratégies de gestion responsable et d'exclusion. Les documents de recherche thématique d'AXA IM sont publiés sur la page dédiée à notre Institut d'investissement.

Cadre de l'investissement à impact sur les marchés cotés

AXA IM utilise un cadre propriétaire pour « l'investissement à impact sur les marchés cotés », afin d'identifier et de sélectionner les émetteurs. Grâce à ce cadre utilisé par nos analystes d'impact dédiés, nous pouvons identifier les meilleures entreprises « best-in-class » qui contribuent aux ODD de l'ONU (les « leaders de l'impact »). Les piliers ci-dessous définissent l'investissement à impact et le différencient des autres approches dans le domaine de l'investissement responsable :

L'approche d'AXA IM en matière d'investissement à impact dans les actifs cotés



Source : AXA IM, 2021. À titre d'illustration uniquement.

En savoir plus sur [Les cinq piliers de l'investissement à impact chez AXA IM](#)

En 2022, nous étendons notre couverture, notamment aux entreprises ayant un impact positif sur la biodiversité et aux acteurs opérant principalement sur les marchés en développement.

Leader de l'impact Bank Rakyat Indonesia	Leader de l'impact Carbios SA
La Bank Rakyat Indonesia (BRI), l'une des plus grandes banques d'Indonésie, offre un modèle de financiarisation durable. Selon les données de la Banque mondiale, seuls 49 % des Indonésiens possèdent un compte bancaire⁵, ce qui fait de l'inclusion financière une priorité essentielle. La BRI cible la croissance dans les segments « oubliés » en servant 13 millions⁵ de micro-emprunteurs – les micro-prêts devraient représenter 55 % de son portefeuille d'ici 2025⁶. La BRI propose un canal bancaire sans agence et forme ses clients à devenir des agents de la BRI, favorisant ainsi l'acquisition de compétences financières. En améliorant l'accès aux services financiers pour les groupes sous-bancarisés, l'entreprise contribue aux ODD 1 et 8. Bien que l'entreprise excelle en tant que fournisseur clé de services financiers aux populations sous-bancarisées, nous restons préoccupés par le financement d'activités potentiellement nuisibles à l'environnement – un faible	La pollution par les déchets plastiques continue de grimper en flèche et constitue l'un des problèmes environnementaux les plus urgents auxquels nous devons nous attaquer. Les infrastructures de gestion et de recyclage des déchets plastiques restent toutefois insuffisantes pour résoudre efficacement ce problème qui prend de l'ampleur. Selon l'OCDE⁹, à peine 9 % de tous les déchets plastiques produits depuis 1950 ont été recyclés. Alors que le recyclage mécanique était le seul traitement disponible pendant des décennies, de nouvelles méthodes efficaces apparaissent, comme le recyclage chimique ou enzymatique. Carbios est à l'avant-garde du recyclage enzymatique, un procédé à base d'enzymes qui peut dépolymériser simultanément plusieurs types de déchets plastiques et les repolymériser avec une qualité équivalente au matériau vierge. Le procédé de Carbios peut recycler

⁵ Demircuguc-Kunt et al., 2018, Base de données mondiale sur l'inclusion financière, Banque mondiale, <https://data.worldbank.org/country/ID>

⁶ BRI - Comptes financiers mis à jour au T1 2022, p17-18. <https://www.ir-bri.com/misc/PS/2022/Q1-2022-Financial-Update-Presentation.pdf>

⁹ OCDE – [La pollution plastique ne cesse de croître, tandis que la gestion et le recyclage des déchets sont à la traîne](#)

pourcentage du portefeuille finance des fermes de palmiers. Dans le cadre de nos activités d'engagement, nous dialoguons avec la BRI depuis 2019 sur le thème du financement des producteurs d'huile de palme. La banque a fait d'importants progrès en encourageant les emprunteurs à obtenir la certification RSPO⁷ ou ISPO⁸, et tous les nouveaux prêts exigent l'une de ces deux certifications. En outre, la BRI a accordé aux emprunteurs existants un délai pour obtenir une certification, tandis que la part des prêts finançant les producteurs d'huile de palme a diminué. Nous continuons à dialoguer avec l'entreprise sur cette question et à surveiller son activité de financement responsable.

des plastiques auparavant difficiles à traiter, tels que les fibres synthétiques, mais aussi les plastiques souillés ou colorés. Les déchets plastiques auparavant non recyclables deviennent ainsi une matière première économiquement viable, susceptible de remplacer la demande de polymères vierges d'origine fossile. Le processus de traitement des plastiques de Carbios, évalué dans la revue *Nature*, s'avère 10 000 fois plus rapide¹⁰ que tout autre processus de recyclage biologique des plastiques testé à ce jour, tandis que ses émissions de carbone sont inférieures de 30 % à celles des systèmes de traitement conventionnels impliquant l'incinération et la mise en décharge¹¹. Carbolice, filiale impliquée dans l'économie des bioplastiques, développe également des solutions impactantes via des additifs à base d'enzymes qui accélèrent la décomposition des bioplastiques. Nous avons entamé un dialogue avec l'entreprise au cours de l'année afin de préciser l'empreinte opérationnelle du groupe. Utilisant l'eau dans un système en circuit fermé et travaillant à basse température, le système de Carbios est économe en ressources et peu polluant. Nous avons encouragé l'entreprise à poursuivre ses efforts en matière de gestion de l'empreinte opérationnelle, d'analyse du cycle de vie et de *reporting* extra-financier, en soulignant que les informations sur la durabilité représentaient un outil précieux pour les investisseurs responsables.

Source : AXA IM, 2021. À titre d'illustration uniquement.

⁷ RSPO – Table ronde sur l'huile de palme durable

⁸ ISPO – Accueil (ispo-standard.com)

¹⁰ Tournier, V., et al. « Une PET dépolymérase modifiée pour décomposer et recycler les bouteilles en plastique. » *Nature* 580.7802 (2020) : 216-219. Consultable à l'adresse <https://www.nature.com/articles/s41586-020-2149-4>

¹¹ Carbios (2021) – Global Consumer Brands dévoile les premières bouteilles au monde recyclées par voie enzymatique. Consultable à partir du lien suivant : [Global Consumer Brands dévoile les premières bouteilles au monde recyclées par voie enzymatique – Carbios](#)

Obligations vertes, sociales, durables, liées au développement durable et de transition

▪ Obligations vertes, sociales et durables

AXA IM a développé son propre cadre d'évaluation des obligations vertes¹². Sur cette base, nous avons élaboré de nouveaux cadres pour les obligations sociales et durables. Leur structure est très similaire, mais certains aspects diffèrent en raison des spécificités que présentent les obligations sociales et durables. À la fois rigoureuse et en constante évolution, cette approche vise à remplir trois objectifs principaux :

- Orienter les investissements vers des actifs verts et des projets sociaux authentiques et à fort impact
- Rehausser les normes d'intégrité et de transparence du marché des obligations vertes, sociales et durables
- Veiller à ce que les émetteurs d'obligations vertes, sociales et durables s'engagent à lutter contre le changement climatique et à répondre aux enjeux du développement durable, et à ce que cet engagement se reflète dans leurs pratiques et activités commerciales

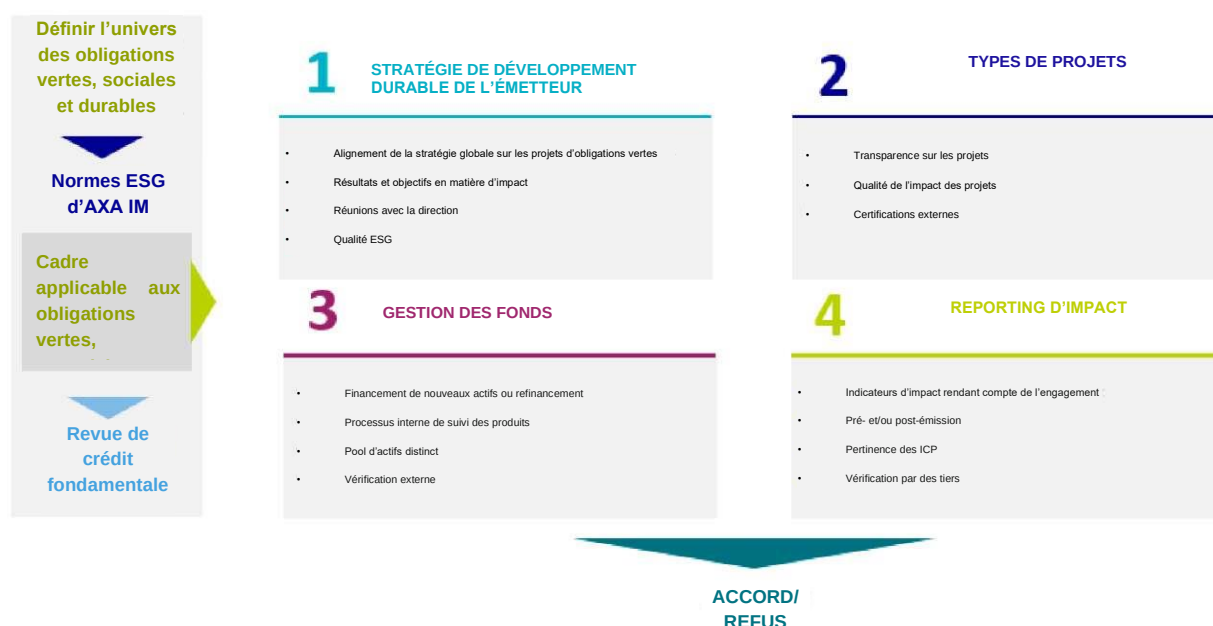
La vigilance en termes de sélection est essentielle pour s'assurer que seuls les projets environnementaux et sociaux les plus pertinents et les plus efficaces seront financés. Ces cadres ont déjà été employés pour examiner plus de 1 600 obligations vertes, sociales et durables, ce qui nous a permis d'éviter tout risque d'utilisation abusive des fonds, de pratiques contraires à l'éthique et d'écoblanchiment. Globalement, depuis 2014, notre cadre d'analyse des obligations vertes nous a menés à exclure environ 20 % des obligations qui nous étaient présentées comme vertes, sociales ou durables.

Le cadre d'évaluation des obligations vertes, sociales et durables d'AXA IM, notamment inspiré des Principes applicables aux obligations vertes et sociales (GSBP) et des normes de la Climate Bonds Initiative (CBI), repose sur quatre piliers :

1. La qualité de l'émetteur au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et sa stratégie en la matière
2. L'utilisation des fonds et le processus de sélection des projets
3. La gestion des fonds
4. Les rapports d'impact

¹² Ces cadres sont utilisés de manière systématique par nos stratégies sur les obligations vertes et sociales. Dans le cas des autres stratégies, ils éclairent les décisions des gérants de portefeuille, mais ne s'appliquent pas de manière systématique.

Cadre propriétaire d'AXA IM pour les obligations vertes, sociales et durables



Pour chaque pilier, nos analystes procèdent à l'examen, à l'évaluation et au suivi de plusieurs critères bien définis, dont beaucoup sont obligatoires. Au minimum, l'émetteur doit dépasser nos critères « d'exclusion » et se conformer à nos critères « d'exigence » pour bénéficier d'un investissement. Si une obligation verte, sociale ou durable répond également à nos critères « d'attentes », l'émetteur est alors classé parmi les leaders des obligations vertes, sociales et durables. Les facteurs décrits ci-dessous sont présentés à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs. Cela s'explique principalement par le fait que les obligations susmentionnées peuvent varier considérablement ; leur évaluation fait donc intervenir des critères subjectifs, comme c'est toujours le cas dans les analyses qualitatives.

Chez AXA IM, nous pensons que l'utilisation des fonds d'une obligation verte doit refléter les efforts de l'émetteur pour améliorer sa stratégie environnementale globale et son alignement avec l'Accord de Paris sur le changement climatique. Sur le plan social, l'émetteur doit également afficher clairement son ambition d'obtenir des résultats positifs. Une transparence concernant les projets financés et le suivi des produits est donc essentielle à notre évaluation. Nous accordons une attention particulière aux rapports d'impact, dans lesquels des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont attendus.

En savoir plus sur notre [Cadre d'évaluation des obligations vertes.](#)

Obligations d'État espagnoles



Qualité et stratégie ESG de l'émetteur

L'Espagne a adopté une stratégie ambitieuse pour s'aligner sur les objectifs de l'UE et s'assurer que le pays contribuera à la réalisation d'un scénario à 1,5 degré. En termes d'objectifs climatiques, l'Espagne vise notamment pour 2030 : une réduction de 2/3 des émissions de GES ; une augmentation de 74 % des énergies renouvelables pour la production d'électricité ; un gain de 39,5 % en matière d'efficacité énergétique.

Types de projets

Transports à faible émission de carbone (71 %), gestion durable de l'eau (12 %), conservation de la biodiversité (5 %), adaptation au changement climatique (4 %), énergies renouvelables (4 %), gestion des déchets (2 %), efficacité énergétique (2 %).

Gestion des fonds

Les produits seront gérés par le programme de financement de l'Espagne, et leur allocation sera vérifiée par un acteur externe.

Reporting

L'Espagne s'est engagée à fournir un rapport d'impact annuel et a identifié des indicateurs clés de performance pertinents pour chacune des catégories éligibles. Ces indicateurs comprennent notamment les émissions de gaz à effet de serre évitées.

Motability Operations Group



Qualité et stratégie ESG de l'émetteur

MO fournit des services à ses clients handicapés au Royaume-Uni en leur permettant de louer une nouvelle voiture, un scooter, un fauteuil roulant motorisé ou un véhicule accessible en fauteuil grâce à l'allocation de mobilité versée par l'État. L'émission d'obligations sociales est alignée sur la stratégie économique de MO, qui peut être considéré comme un acteur clé dans le social.

Types de projets

Le produit de l'obligation sociale sera utilisé pour financer ou refinancer des véhicules, des fauteuils roulants électriques ou des scooters pour les clients bénéficiant de l'une des allocations de mobilité à taux élevé prévues par le gouvernement britannique. L'offre de leasing est au minimum 45 % moins chère que les offres comparables du marché.

Gestion des fonds

MO a l'intention d'allouer les produits dans les 24 mois suivant l'émission et de vérifier leur allocation par un acteur externe.

Reporting d'impact

L'impact attendu et les autres mesures qualitatives vont des bénéficiaires des activités associées aux notations de satisfaction des clients, en passant par la fidélisation des clients et l'accessibilité financière. Le rapport d'impact sera basé sur des études de cas qualitatives.

Source : AXA IM, 2021. À titre purement indicatif.

■ Obligations liées au développement durable (Sustainability-Linked Bonds, « SLB »)

Chez AXA IM, nous sommes convaincus que les investisseurs seront mieux positionnés s'ils prennent en compte le changement climatique et la durabilité dans leurs portefeuilles. Cela nous a incités à surveiller de près l'arrivée d'un nouveau type de classe d'actifs obligataire : les obligations liées au développement durable (Sustainability-Linked Bonds, « SLB »).

Les SLB diffèrent des obligations vertes, sociales et durables (obligations VSD), un marché sur lequel nous nous efforçons d'acquérir une position de leader depuis plusieurs années. Contrairement à leurs homologues VSD, les obligations SLB ne sont pas des instruments fondés sur « l'utilisation des fonds » ; au même titre que la dette conventionnelle, ce sont des obligations à usage général. Cependant, elles représentent une nouvelle opportunité de financer la transition climatique, ainsi que d'autres défis environnementaux et sociaux. Elles ont également le potentiel de générer une performance durable à long terme pour nos clients.

La principale différence entre les obligations SLB et les obligations classiques est que les premières intègrent des objectifs liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Selon les principes énoncés par l'International Capital Market Association (ICMA), il s'agit de :



... tout type d'instrument obligataire dont les caractéristiques financières et/ou structurelles peuvent varier selon que l'émetteur atteint ou non des objectifs prédéfinis en matière de durabilité/ESG. Ces objectifs sont (i) mesurés par des indicateurs clés de performance (ICP) prédéfinis et (ii) évalués par rapport à des objectifs de performance en matière de durabilité (OPD) prédéfinis.¹³



¹³Source : Climate Bonds Initiative

En d'autres termes, un émetteur d'obligations SLB devra payer davantage à ses investisseurs s'il ne parvient pas à atteindre les OPD prédéfinis – mais son coupon restera inchangé s'il y parvient. Cependant, les investisseurs intéressés ne sont pas des acteurs cupides espérant que les émetteurs échoueront dans leurs ambitions en matière de développement durable. Au contraire, ce sont des investisseurs responsables, comme AXA IM, qui utilisent les obligations SLB pour inciter les entreprises à adopter un comportement qui sera bénéfique à tous sur le long terme.

Les obligations SLB constituent donc un outil puissant, notamment (mais pas seulement) pour les acteurs à fortes émissions de carbone désirant financer leur transition vers un modèle plus durable. Alors que les obligations VSD se concentrent sur le financement de projets et d'actifs spécifiques, les obligations SLB établissent un lien entre les ambitions ESG de l'émetteur et les caractéristiques financières de l'obligation. Si la stratégie de développement durable d'un émetteur peut être intégrée dans notre processus d'évaluation des obligations VSD, elle devient la caractéristique principale pour les obligations SLB. Malgré les différences, ces deux types d'instruments sont confrontés au même défi : il n'existe pas de consensus sur ce qu'est une obligation SLB de haute qualité. AXA IM a donc décidé de définir son propre cadre d'évaluation des obligations SLB, et nous exposons notre méthodologie et nos critères dans le document téléchargeable ci-dessous.

Nous tenons à souligner que les obligations SLB ne feront pas partie de nos investissements verts et à impact – contrairement aux obligations VSD – mais plutôt de nos investissements de transition. Les obligations VSD et les obligations de transition avec affectation du produit sont deux instruments de financement de la transition, qui permettront à AXA IM de jouer un rôle actif dans cette transition – parallèlement à nos stratégies d'investissement vert et à impact par le biais des obligations VSD.

Le cadre d'AXA IM applicable aux obligations SLB repose sur quatre piliers :

1. Stratégie de développement durable de l'émetteur, pertinence et matérialité des ICP
2. Ambition des OPD
3. Caractéristiques de l'obligation
4. Suivi et *reporting* des OPD

Pour chaque pilier, l'émetteur doit au minimum dépasser nos critères « d'exclusion » et se conformer à nos critères « d'exigence » pour bénéficier d'un investissement. Si une obligation SLB répond également à nos critères « d'attentes », l'émetteur est alors classé parmi les leaders des obligations LLD. L'ensemble de ces critères est présenté pour chaque pilier ci-dessous. Les facteurs décrits sont présentés à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs. Cela est principalement dû au fait que les obligations SLB peuvent varier considérablement ; leur évaluation fait donc intervenir des facteurs propres à chaque entreprise, ce qui est accepté dans les approches d'analyse qualitative.

► Prévisions et projets pour 2022

Si la quantité est importante, voire essentielle pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, la croissance du marché des obligations vertes ne doit pas se faire au détriment de sa qualité. Le cadre d'évaluation des obligations vertes d'AXA IM est conçu pour garantir que nos attentes vis-à-vis des émetteurs d'obligations vertes sont satisfaites. Nos analystes visent à sélectionner les obligations vertes qui sont en accord avec les stratégies environnementales ambitieuses de nos clients.

L'appel d'AXA IM en faveur des obligations de transition (2019) reflète notre point de vue selon lequel le marché des obligations vertes doit conserver ses exigences de qualité et d'intégrité, tout en proposant des solutions pour accompagner les émetteurs dans leur parcours de transition. Nous saluons l'émergence récente des obligations liées au développement durable, qui sont des outils innovants pour financer la transition vers une économie plus durable. Nous avons d'ailleurs publié, en 2021, notre cadre d'évaluation des obligations SLB.

La norme européenne pour les obligations vertes

Applicable sur la base du volontariat et juridiquement non contraignante, la norme européenne pour les obligations vertes (EUGB) édictée par l'UE vise à renforcer l'efficacité, la transparence, la comparabilité et la crédibilité du marché des obligations vertes et à encourager les acteurs du marché à émettre et à investir dans des obligations vertes européennes. S'appuyant notamment sur les Principes applicables aux obligations vertes de l'ICMA, la EUGB repose sur quatre éléments clés :

1. L'alignement des projets/actifs verts sur la taxonomie de l'UE
2. La publication obligatoire d'un cadre d'évaluation des obligations vertes
3. Un *reporting* obligatoire concernant l'affectation du produit et l'impact environnemental
4. La vérification obligatoire i) du cadre d'évaluation des obligations vertes et ii) du rapport d'allocation par un examinateur externe

AXA IM a exprimé son opinion lors de la consultation relative à la proposition de la EUGB par l'UE. Nous saluons cette initiative, car elle apportera des exigences obligatoires et de qualité pour les émetteurs d'obligations vertes qui visent la certification EUGB. La EUGB est similaire au cadre d'évaluation des obligations vertes d'AXA IM sur de nombreux points, notamment la haute qualité des projets verts ou le *reporting* obligatoire. Cela étant dit, nous continuerons à utiliser notre méthodologie interne, notamment parce que nous souhaitons exclure les projets liés aux combustibles fossiles et au nucléaire de nos investissements en obligations vertes, alors que le gaz et le nucléaire pourraient faire partie de la taxonomie de l'UE. En outre, la EUGB de l'UE ne tient compte ni de la qualité ni de la stratégie ESG des émetteurs, qui sont des aspects essentiels de notre cadre d'évaluation. Enfin, en tant qu'investisseur mondial, nous ne pouvons nous fier uniquement à cette norme, qui ciblera principalement les émetteurs d'obligations vertes de l'UE.

La commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen a récemment approuvé un avant-projet de EUGB. Les investisseurs et les émetteurs attendent désormais la validation finale de la norme, avant de voir apparaître sur le marché les premières obligations vertes alignées sur la EUGB de l'UE.

2.1.2 Politiques d'exclusion

Notre recherche ESG quantitative et qualitative nous aide à mieux comprendre la matérialité des enjeux E, S et G aux niveaux des secteurs, des entreprises et des pays. Elle alimente nos stratégies d'intégration et d'exclusion en identifiant les risques ESG susceptibles d'avoir un effet néfaste et irréversible sur la performance de nos portefeuilles, ainsi que sur les objectifs de durabilité à long terme si nous étions exposés à des actifs porteurs de ces risques. Nos exclusions normatives et sectorielles fixent les lignes rouges : elles envoient un message clair aux entreprises et aux émetteurs souverains sur ce que nous considérons comme inacceptable dans le cadre de notre démarche en faveur d'une transition climatique et sociale.

En ce qui concerne les actifs auxquels nous restons exposés, nous appliquons nos stratégies de vote et d'engagement avec l'objectif de soutenir les émetteurs dans leur parcours de transition. Notre stratégie d'engagement nous amène à communiquer des objectifs clairs et significatifs à la direction, à organiser des réunions régulières pour vérifier et évaluer les progrès accomplis, mais aussi à voter avec conviction ou à recourir à d'autres techniques d'escalade si nécessaire.

Notre [Politique d'investissement responsable](#) est régulièrement mise à jour pour refléter nos convictions et se conformer aux évolutions réglementaires récentes, notamment la directive Droits des actionnaires II, le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers et le règlement Taxonomie de l'UE.

En excluant certaines activités ou pratiques, nos politiques d'exclusion nous aident à faire face aux risques liés au développement durable. La plupart de nos investissements bénéficient des politiques sectorielles d'AXA IM, tandis qu'un filtrage supplémentaire est mis en place pour les actifs intégrés ESG et « ACT » par le biais de nos Normes ESG (notre gamme de fonds IR est présentée dans la section 2.5). Lorsqu'elles sont mises en œuvre simultanément, ces politiques couvrent :

- **Les aspects environnementaux – E :** climat (exploitation minière et production d'énergie à base de charbon ; production de sables bitumineux et pipelines liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et de réservoirs étanches ; pétrole et gaz de l'Arctique), biodiversité (protection des écosystèmes et déforestation) et matières premières agricoles (dérivés de matières premières agricoles) – ces exclusions s'inscrivent dans les politiques sectorielles d'AXA IM
- **Les aspects sociaux – S :**
 - Fabrication d'armes controversées – ces exclusions s'inscrivent dans les politiques sectorielles d'AXA IM
 - Santé (producteurs de tabac), travail, société et droits de l'homme (violations des normes et standards internationaux ; producteurs d'armes au phosphore blanc ; exclusion des investissements dans des titres émis par des pays où de graves violations des droits de l'homme sont observées) – ces exclusions font partie des normes ESG d'AXA IM
- **La gouvernance – G :** déontologie des affaires (graves controverses, violations des normes et standards internationaux), corruption (graves controverses, violations des normes et standards internationaux) – ces exclusions font partie des normes ESG d'AXA IM.

Mises à jour de 2021

En 2021, AXA IM a renforcé ses politiques d'exclusion via les mesures suivantes :

- Le renforcement des exclusions sectorielles et normatives existantes afin d'éliminer les entreprises et les émetteurs souverains exposant les portefeuilles aux risques ESG, mais aussi d'exclure les entreprises ayant les pires pratiques en termes de gouvernance, de pratiques sociales et de gestion de l'impact environnemental.
 - Nous avons étendu notre politique concernant l'huile de palme en juin 2021, avec une approche plus complète de la protection des écosystèmes et de la déforestation. Outre l'exclusion des entreprises impliquées dans la production non durable d'huile de palme (conflits de droits fonciers, problèmes d'abattage illégal, etc.), nous bannissons désormais les entreprises qui font face à d'importantes controverses sur l'utilisation des terres et sont responsables de la perte de biodiversité dans les secteurs du soja, du bétail et du bois. Nous avons également renforcé notre approche d'engagement auprès des entreprises impliquées dans ces problématiques, afin de les aider à évoluer et à améliorer leurs pratiques.
 - En septembre 2021, notre politique relative aux normes ESG a été révisée pour refléter une prise en compte renforcée des droits de l'homme lors de l'évaluation des entreprises et des émetteurs souverains. Cette révision visait à mieux aligner les processus d'investissement sur plusieurs initiatives et normes internationales. Il s'agit notamment des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et nous excluons les émetteurs ne respectant pas ces normes.
 - En ce qui concerne les émetteurs souverains, AXA IM évite d'investir dans des instruments de dette émis par des pays où les pires formes de violation des droits de l'homme sont observées.
- En novembre 2021, AXA IM a annoncé de nouvelles exclusions et un nouveau programme d'engagement, déployés en début d'année 2022.

2.1.3 Politique d'engagement actionnarial

Notre objectif consiste à jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition vers un monde plus vert et plus durable. Cela implique notamment d'encourager les entreprises dans leur démarche de transition, via un engagement ciblé en tant qu'actionnaire et un dialogue ouvert permettant le changement. À travers nos activités de vote et d'engagement, nous utilisons notre influence pour susciter un changement plus large, bénéfique pour la société aussi bien que pour la planète. Comme il s'agit d'un pilier central de l'investissement responsable chez AXA IM, nous étudions en permanence les moyens de rendre ce dialogue aussi efficace que possible.

Trois moyens d'action essentiels s'offrent à nous : communiquer des objectifs clairs et significatifs à la direction, organiser des réunions régulières pour vérifier et évaluer les progrès accomplis, et voter avec

conviction, ou recourir à d'autres techniques d'escalade si nécessaire. Notre dialogue actif avec les entreprises nous permet de suivre efficacement nos investissements et de maintenir des échanges fructueux, susceptibles d'entraîner des évolutions positives pour la société, la planète – et finalement nos clients.

Les documents de référence décrivant nos stratégies de vote et d'engagement, ainsi que le résultat de leur mise en œuvre, sont présentés ci-dessous :

- ▶ Politique de gouvernance d'entreprise et de vote
- ▶ Politique d'engagement
- ▶ Rapport d'engagement et d'actionnariat actif 2021
- ▶ Historique complet des votes

▪ Une stratégie de vote claire sur les enjeux liés au changement climatique

L'exercice de nos droits de vote nous permet de transmettre des messages forts et clairs aux équipes de direction, sur la base de nos recherches et des avancées du dialogue avec l'entreprise. Le vote ciblé, en particulier, nous aide à tenir la promesse faite aux clients d'agir en tant que gestionnaire efficace de leurs actifs, en tirant parti de la taille considérable de nos encours agrégés pour donner du poids à un message commun.

Nous pensons que les investisseurs sont plus efficaces dans ce domaine lorsqu'ils s'appuient sur une dynamique collective et cohérente. Alors que le rôle déterminant que le secteur financier peut jouer dans la transition devient de plus en plus évident, nous pensons que la dispersion des décisions de vote entre des centaines d'investisseurs potentiels risque de diluer l'influence considérable du secteur de la gestion d'actifs et de dissocier le vote du processus d'engagement.

Le vote est l'un des piliers de l'actionnariat actif. Cet aspect essentiel du processus d'investissement offre également la possibilité d'exercer une influence sur les entreprises. Nos activités de vote et d'engagement sont étroitement liées. En effet, nous dialoguons généralement avec les entreprises avant et après avoir voté. AXA IM a établi un comité de gouvernance d'entreprise, qui est chargé de superviser la mise en œuvre de sa Politique de gouvernance d'entreprise et de vote. Cette politique est revue et mise à jour annuellement par le comité avant la saison des votes, afin qu'elle soit applicable à toutes les assemblées générales à venir.

Loin de nous limiter à une approche uniforme, nous établissons des directives de vote spécifiques pour certains marchés. Lorsque nous examinons les résolutions proposées lors des assemblées générales, nous les jugeons donc à l'aune des principes fondamentaux de bonne gouvernance, tout en tenant compte des meilleures pratiques observées sur le marché concerné et de la situation de l'entreprise.

Par conséquent, la présente politique établit les principes généraux. Cependant, AXA IM prendra en compte certaines spécificités telles que la zone géographique, la taille de l'entreprise, la capitalisation boursière, le nombre de nos sociétés en portefeuille et, surtout, le dialogue en cours avec la direction et les administrateurs de la société concernée. Notre approche repose avant tout sur un dialogue régulier avec les entreprises dans lesquelles nous investissons ainsi que sur la compréhension de leurs activités, de leur secteur et des défis auxquels elles sont confrontées.

Principes généraux :

1. Aucune **abstention** : AXA IM entend voter contre ou pour une résolution, et s'abstenir dans de rares cas, guidés par des circonstances exceptionnelles.
2. Soutien à la **direction** : en tant que leader de la transition, nous visons à soutenir les entreprises dans lesquelles nous investissons et, par conséquent, leurs conseils d'administration, en votant

en faveur de propositions, à moins qu'elles ne soient en contradiction avec la trajectoire appropriée.

3. **Engagement :** en cas de résolution contraire à notre politique, aux normes de bonne gouvernance ou à la protection des intérêts à long terme des actionnaires, nous chercherons à dialoguer avec l'entreprise avant de voter contre une résolution, selon le principe de l'obligation de moyens et en tenant compte de plusieurs facteurs, y compris la gravité du risque ESG traité via la résolution et l'importance de nos placements. Nous nous efforçons de voter de façon éclairée, d'avoir un vote de qualité, guidé par notre politique et toute information complémentaire fournie par l'entreprise, ou de modifier l'approche adoptée par l'entreprise. Nous chercherons à informer au préalable les entreprises approchées de tout vote potentiel contre la direction et des raisons dudit vote. Concernant les autres entreprises, nous les informerons de notre intention de vote selon le principe de l'obligation de moyens.

En **2021**, nous avons voté dans **5 546** assemblées générales, et nous avons refusé de soutenir pleinement la direction dans **59 %** des assemblées pertinentes

La saison des votes 2021 a été dominée par la volonté d'intégrer les enjeux environnementaux et sociaux aux décisions de vote, sous l'impulsion des mouvements de justice sociale, ou de mettre en évidence l'inaction environnementale. Elle a ainsi contrasté avec la tendance plus modérée observée en 2020 à l'égard des questions relatives au climat et à la diversité. L'augmentation des propositions « Say on Climate » montre l'intérêt plus marqué du marché pour l'environnement et la transition climatique. Le pilier social a, lui, occupé le devant de la scène, notamment les droits de l'homme et la gestion du capital humain à la lumière des répercussions actuelles de la pandémie.

Le renforcement des politiques en réponse à l'urgence climatique pousse les entreprises à agir en faveur de l'environnement et à accélérer la mise en œuvre de leur stratégie. Par le passé, la question climatique était soulevée à travers des résolutions d'actionnaires, voire des démarches activistes, mais pas par le biais de résolutions de la direction. La saison 2021 est donc à marquer d'une pierre blanche, car elle se caractérise par une hausse des résolutions Say on Climate, via lesquelles les entreprises elles-mêmes définissent des objectifs de réduction des émissions et s'engagent à soumettre leur plan d'action climatique au vote annuel. Nous avons voté sur 23 propositions Say on Climate, dont 18 soumises par la direction et 5 par des actionnaires.

En ce qui concerne plus spécifiquement les enjeux climatiques :

- Les préoccupations concernant la stratégie climatique d'une entreprise peuvent influencer nos votes sur les résolutions « traditionnelles » telles que la nomination des administrateurs ou l'approbation de la politique de rémunération, en particulier dans les secteurs considérés comme essentiels pour la transition climatique.
- Nous possédons une approche claire, qui encadre la manière dont nous décidons de soutenir ou non les résolutions liées au climat présentées par la direction ou les actionnaires :
 - Évaluation au cas par cas des propositions Say on Climate par l'équipe de gouvernance et nos experts du changement climatique
 - Attention particulière aux preuves scientifiques sur lesquelles reposent ces plans de transition

- Analyse du cadre de gouvernance relatif à ces résolutions (supervision du conseil d'administration, rémunération des dirigeants, fréquence, etc.)

► Vision pour 2022

Tout comme 2021, les prochaines années seront dominées par un nouvel activisme climatique. Les discussions porteront sur les stratégies climatiques des entreprises à court et moyen terme et sur les questions sociales avec, par exemple, la thématique de la transition juste.

La saison des votes 2021 nous a incités à mettre à jour notre politique de vote en 2022, afin d'intégrer davantage les questions ESG à la gouvernance d'entreprise :

- Analyse des compétences ESG des administrateurs
- Intégration des éléments ESG dans la rémunération, en ajoutant des indicateurs clés de performance tangibles, pertinents et significatifs
- Priorité à la transparence, en incitant à renforcer la communication non financière des majors pétrolières
- Lorsque cela est justifié, soutien des équipes de direction qui proposent des plans de transition adéquats incluant des révisions régulières et qui fixent des objectifs à moyen terme

Pour plus de détails sur nos activités de vote en 2021 et notre processus d'exercice des droits de vote, veuillez consulter notre [Rapport d'engagement et d'actionnariat actif 2021](#).

▪ Engagement des actionnaires

À travers nos activités en matière d'engagement, nous tentons d'utiliser notre influence en tant qu'investisseur afin d'encourager les entreprises à diminuer les risques environnementaux et sociaux liés à leurs secteurs d'activité respectifs. Nous procédons ainsi pour le compte de nos portefeuilles d'actions et d'obligations sur les marchés cotés et non cotés. Concernant « l'engagement associé à des objectifs », nous suivons systématiquement les progrès réalisés en utilisant cinq étapes qui définissent l'éventail des résultats possibles.

Nous adoptons une méthode d'engagement active et privilégions un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de développement durable et de gouvernance ayant un impact important sur les performances financières à long terme. Nos activités d'engagement visent en outre à atteindre des objectifs sociétaux, à commencer par ceux définis dans les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Nous fixons nos priorités en matière d'engagement en nous appuyant sur notre observation des évolutions des marchés mondiaux et des pratiques ESG émergentes. Celles-ci sont liées à nos principaux axes thématiques et nous nous engageons principalement de manière proactive.

L'atténuation du changement climatique est l'un de nos principaux objectifs dans le cadre de ces activités. En 2021, cet enjeu a représenté 33 % de nos activités d'engagement.

Si ce thème est transversal et concerne l'ensemble des sociétés, dans tous les secteurs, nous concentrons nos efforts sur ceux qui représentent la plus grande importance relative, notamment l'énergie (d'où la pertinence des ODD 7 et 13), mais aussi les banques, à travers leurs politiques de prêt, et l'industrie des matériaux de construction.

Nous avons également noté une nette augmentation de la part des engagements liés à la gouvernance d'entreprise (21 %) par rapport aux niveaux de 2020 (16 %), ce qui reflète la tendance à l'intégration ESG au niveau de la stratégie des entreprises et à travers l'ensemble de leurs activités, un certain nombre de nos réunions abordant également les enjeux sociaux et environnementaux. Le capital humain (20 %) et les ressources et écosystèmes (14 %) ont également été des axes d'engagement

majeurs, ce qui s'explique par la mise en œuvre du programme d'engagement sur la diversité de genre au sein des entreprises du SBF 120 (début 2021) et le développement d'un programme d'engagement renforcé sur la biodiversité (second semestre 2021). Au total, nous avons mené 283 activités d'engagement auprès de 245 entités. Plus de 80 % de nos engagements ont été liés aux ODD des Nations unies en 2021.

En **2021**, nous avons mené **283** activités d'engagement auprès de **245** entités.

Plus de **80 %** de nos engagements ont été liés aux ODD des Nations unies.

En 2021, nous avons concentré nos efforts de recherche concernant le climat sur la transition énergétique et l'industrie pétrolière et gazière. Les observations effectuées dans le cadre de ces recherches seront utilisées lors de nos échanges avec les entreprises faisant partie de la chaîne de valeur du secteur pétrolier et gazier.

S'agissant d'engagement, cette année a été marquée par la prise des premières résolutions « Say on Climate » lors de diverses assemblées générales annuelles (AGA) à l'occasion desquelles les entreprises présentaient leur plan d'action en faveur du climat. Dans ce contexte, nous avons pu avoir des discussions de fond avec les groupes français TotalEnergies et Vinci. En outre, en coordination avec Climate Action 100+, nous avons signé avec d'autres investisseurs une lettre qui sera lue lors de l'AGA de TotalEnergies afin de mettre en lumière les potentiels axes d'amélioration de la stratégie climatique du groupe. Nous avons également pris part à des engagements collectifs avec des sociétés françaises, le fournisseur d'énergie Engie¹⁴ et le constructeur automobile Renault¹⁵, ainsi qu'avec l'entreprise colombienne Ecopetrol¹⁶. Ces trois entreprises ont désormais pris des engagements beaucoup plus forts en matière de climat. Grâce à nos votes, nous avons contribué à l'élection de trois nouveaux membres du conseil d'administration du groupe pétrolier américain ExxonMobil, et ce contre la volonté évidente de la direction.

De plus en plus ciblées, nos discussions en matière d'engagement pour le climat sont devenues de véritables échanges de fond. Au-delà des exigences minimales, c'est-à-dire des objectifs à moyen et long terme conformes à ceux de l'Accord de Paris, nous demandons aux entreprises d'exposer en détail leurs actions, la cohérence de leur gouvernance et de l'allocation de leur capital avec leur stratégie et l'intégration de l'ensemble de leur chaîne de valeur à leur stratégie climatique. De même, nous appelons à la transparence dans la mise en œuvre de ces engagements à travers des rapports rendus publics. Chez AXA IM, nous sommes convaincus que cette approche holistique est nécessaire à l'évaluation de la crédibilité de ces stratégies et cohérente avec la nature systémique de la transition énergétique. Là où il existe des cadres à l'échelle sectorielle, nous encourageons les entreprises en portefeuille à définir des objectifs fondés sur les données scientifiques. C'est pourquoi nous avons affiché notre soutien à la déclaration d'investisseurs annuelle liée au CDP¹⁷.

¹⁴ [Mise en œuvre de la stratégie \(engie.com\)](https://www.engie.com)

¹⁵ [Groupe Renault – Rapport climat, avril 2021 \(publispeak.com\)](https://publispeak.com)

¹⁶ [Ecopetrol](https://www.ecopetrol.com) Le groupe annonce son engagement et présente un plan pour ramener à zéro ses émissions nettes de carbone d'ici 2050

¹⁷ 220 institutions financières de 26 pays différents incitent 1 600 entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions à travers l'initiative [Science Based Targets](https://sciencebasedtargets.com) afin de veiller à ce que leurs ambitions soient évaluées de manière indépendante par rapport à la norme de facto de leur secteur, pour des objectifs solides et crédibles en matière de climat. À partir de juillet 2022, ces ambitions devront être en accord avec un objectif de limitation de la hausse des températures à 1,5 °C à valider. [Des acteurs financiers disposant de 29 000 milliards USD demandent à 1 600 entreprises des objectifs fondés sur les données scientifiques avant la COP26 – CDP](https://sciencebasedtargets.com). Organisation financée par ses membres, des donateurs et des États, le CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) a mis en place à l'échelle mondiale un système d'information à destination des investisseurs, des entreprises, des municipalités, des États et des régions afin de les aider à gérer leurs impacts environnementaux.

► Vision pour 2022

Nous continuerons à faire pression pour des stratégies climatiques plus ambitieuses, en anticipant que davantage de résolutions Say on Climate seront proposées aux investisseurs. Nous serons attentifs à leur contenu à la lumière de nos exigences d'engagement révisées, telles que décrites ci-dessus. Nous sélectionnerons nos engagements en matière de climat en fonction de leur importance pour AXA IM et au vu de nos engagements « zéro émission nette ». Nous poursuivrons également notre participation au groupe d'investisseurs Climate Action 100+.

L'approche d'engagement « Trois avertissements et vous sortez »

Focus sur le climat

À partir de 2022, les entreprises que nous considérons comme étant à la traîne sur les questions climatiques et les risques associés seront soumises au principe : « Trois avertissements et vous sortez » (« three strikes and you're out»). Conformément à cette politique, des axes d'amélioration seront clairement définis pour ces entreprises, en fonction de leurs activités, et seront communiqués à leur direction dès le début des activités d'engagement en leur précisant un délai précis et court pour réaliser des progrès.

Pour plus de détails sur nos activités d'engagement sur les thèmes ESG et notre processus d'engagement, veuillez consulter notre [Rapport d'engagement et d'actionnariat actif 2021](#).

■ Implication auprès des groupes du secteur et des responsables politiques

Chez AXA IM, nous adhérons aux principes, normes et codes qui régissent les politiques et pratiques des marchés sur lesquels nous sommes actifs. Pendant de nombreuses années, les pratiques d'investissement responsable ont été encadrées par des normes « souples » dictées par l'industrie, mais l'année 2021 a marqué un changement radical pour le secteur financier européen. Le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)¹⁸ est entré en vigueur comme son équivalent français, la doctrine 2020-03 de l'AMF¹⁹, tandis que l'International Sustainability Standard Board (ISSB) a été créé. Cependant, alors que nous entrons dans les phases de mise en œuvre de ces législations révolutionnaires, l'engagement auprès des responsables politiques et des autorités réglementaires reste essentiel pour relever les défis à court terme. En matière de politique publique, notre engagement vise l'adoption d'un cadre réglementaire pour les investisseurs dans lequel la durabilité et l'investissement responsable occupent une place conséquente. Nous pensons qu'un tel cadre peut contribuer à lutter contre l'écoblanchiment – autrement dit, le fait que les discours sur le climat ne soient pas suivis d'actions. Notre approche reflète et renforce les pratiques, le cadre et les publications mis en place au fil du temps, notamment en réponse à l'article 173 de la loi sur la transition énergétique²⁰. Nos efforts de sensibilisation se sont concentrés sur les points suivants :

- **Préconiser la mise à disposition d'informations pertinentes, comparables et liées à la durabilité pour un plus grand nombre d'émetteurs.**
- **Remédier à certaines des lacunes actuelles du SFDR.** Bien que nous soutenions fermement son objectif principal, qui est de fournir une transparence accrue et de meilleurs outils de

¹⁸ [EUR-Lex - 32019R2088 - EN - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

¹⁹ [Position - Recommandation DOC-2020-03 : Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières \(amf-france.org\)](#)

²⁰ [Article 173 - LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

comparaison à nos clients, le règlement reste à ce stade vague sur un certain nombre de concepts essentiels à son application efficace. Il manque notamment une définition claire de ce qu'est un investissement durable, ce qui entraîne une mise en œuvre inégale parmi les acteurs du marché. Conçu initialement comme un régime favorisant la communication d'informations, le SFDR a été perçu par beaucoup comme un quasi-label, ce qui pourrait nuire à sa légitimité.

- **Rapprocher les efforts visant l'objectif « zéro émission nette » et la mise en œuvre d'une politique de finance durable.** Ces deux grandes priorités ont mobilisé les équipes de l'ensemble du secteur en 2021, et il convient de repenser notre façon de travailler afin d'intégrer davantage les considérations environnementales (et sociales) dans nos organisations. Alors qu'il s'agit, dans les deux cas, de mieux canaliser les flux de capitaux pour financer la transition vers un monde aligné sur l'objectif de maintenir le réchauffement climatique bien en deçà de 2 °C (ou idéalement de 1,5 °C), nous avons plaidé en 2021 auprès des responsables politiques et des coalitions « zéro émission nette » pour une convergence accrue. Cela pourrait se faire, par exemple, par le biais d'un « label de transition », avec des exigences claires en termes de processus d'investissement, des objectifs prévisionnels de réduction de l'intensité de carbone et des politiques de gestion responsable robustes. Nous saluons les récentes initiatives du Royaume-Uni et de la France visant à développer un tel label et nous continuerons à promouvoir ce sujet à travers notre engagement en 2022.

► Vision pour 2022

Nous pensons que 2022 sera une autre année marquante sur le front des politiques publiques, où nous continuerons à progresser dans la mise en œuvre des politiques de finance durable. Malgré l'impact et l'influence indéniables des événements macroéconomiques, nous espérons voir une dynamique équivalente du côté des politiques réelles. Nous souhaitons continuer à nous engager auprès de notre base d'investisseurs, en fournissant un contenu éducatif sur ces politiques importantes et en constante évolution, afin d'encourager la compréhension de la manière dont elles peuvent changer notre façon de travailler et modifier la nature des investissements du portefeuille.

Approche d'AXA IM Alts en matière d'investissement responsable

Étant donné que nous sommes l'un des plus grands gestionnaires d'actifs réels au monde, nos décisions d'investissement font bien plus que générer des rendements financiers. Elles peuvent également minimiser l'impact environnemental de nos actifs, les protéger contre les effets du changement climatique et contribuer, de manière collaborative, à libérer le potentiel de transformation vers un avenir plus durable.

Au sein d'AXA IM Alts, nous adoptons une approche intégrée de l'investissement responsable, consistant à incorporer systématiquement les considérations ESG dans nos décisions d'investissement en trois étapes : définition de l'univers d'investissement en appliquant des exclusions sectorielles et des listes d'interdictions, intégration des facteurs ESG dans les décisions d'investissement grâce à des notations ESG exclusives, et intégration des objectifs ESG dans la gestion active pour les plans d'affaires annuels, le cas échéant.

L'investissement responsable est au cœur de l'approche d'AXA IM Alts, qui prend en compte des critères financiers et non financiers dans ses décisions d'investissement. Cela nous aide à construire un avenir plus durable, tout en fournissant des actifs tangibles et concrets qui contribuent à l'économie mondiale et aux besoins de la société. Voici comment nous intégrons, d'une manière pertinente pour nos différentes plateformes, les considérations ESG dans notre cycle d'investissement :



Source : AXA IM, 2021. À titre d'illustration.

■ AXA IM Alts : Dette privée et crédit alternatif

Au sein des activités de dette privée et de crédit alternatif, nous cibons les domaines dans lesquels nous sommes à même de prendre les mesures les plus pertinentes pour intégrer les enjeux ESG dans nos décisions d'investissement. Cette approche, consciente des limites de la détention d'actifs titrisés en termes d'impact direct sur les investissements sous-jacents, permet de mieux définir notre univers d'investissement afin de limiter notre exposition, en accord avec les politiques d'AXA IM, et de préciser la façon dont nous incluons plus spécifiquement les facteurs ESG dans nos décisions d'investissement à travers l'ensemble de notre base de produits.

Prêts à la consommation

Pour les ABS, les prêts hypothécaires et le financement d'actifs, divers indicateurs sont pris en compte en fonction de la nature des actifs :

- Les émissions de CO₂ pour les ABS du secteur automobile.
- Les mesures ou labels d'efficacité énergétique pour les actifs résidentiels ou commerciaux.
- Le risque social lié aux prêts abusifs, etc.

Une *due diligence* ESG holistique sur la base des éléments suivants :

- Une évaluation ESG de la contrepartie, du portefeuille d'actifs et du pays
- Des données de fournisseurs externes et un questionnaire rempli par notre contrepartie

Prêts aux entreprises

- L'analyse ESG approfondie des *leveraged loans* repose sur les éléments suivants :
 - Un questionnaire rempli par l'entreprise
 - Un examen des risques de controverse et une analyse de durabilité
- Le cadre dédié aux CLO se concentre sur le gestionnaire et le portefeuille de CLO pour évaluer la sélectivité ESG du gestionnaire
- En matière de capital réglementaire, notre approche s'appuie sur les banques originatrices et le portefeuille sous-jacent pour évaluer la notation ESG globale de la transaction

Prêts immobiliers

- Évaluation ESG équilibrée incluant les éléments suivants :
 - Impact environnemental

- Engagements des sponsors
 - Note par pays
- Pour la dette CRE, évaluation du portefeuille sous-jacent axée sur les éléments suivants :
 - Labels d'efficacité énergétique, CPE
 - Transports propres
 - Risques environnementaux
- Évaluation des projets de dette d'infrastructure incluant l'alignement sur 7 des Objectifs de développement durable des Nations unies

▪ AXA IM Alts : Investissements directs

Investissements immobiliers cotés

Pour les investissements immobiliers cotés, une approche partagée avec AXA IM Core permet une évaluation conjointe avec les analystes IR d'AXA IM Core :

- Évaluation ESG de la société, du portefeuille d'actifs et du pays, y compris :
 - Les émissions de CO₂
 - Les niveaux d'engagement et de controverse
 - Les considérations relatives aux droits de l'homme et à l'emploi
 - Des données de fournisseurs externes et un questionnaire rempli par notre contrepartie
- Dialogue structuré pour identifier les risques sous-jacents spécifiques à l'immobilier

Investissements d'infrastructure (Investissements directs)

- Cadre des investissements ESG reposant sur les éléments suivants :
 - Méthodologie exclusive développée en collaboration avec l'équipe IR et questionnaire rempli par l'équipe d'investissement
 - Examen des risques de controverse et analyse du risque de durabilité
- *Due diligence* complète fondée sur un cadre permettant d'évaluer les activités opérationnelles sous-jacentes et la contrepartie, y compris ses plans de décarbonation ou d'autres objectifs ESG spécifiques.

Investissements immobiliers

- 5 facteurs ESG clés évalués par le comité d'investissement :
 - Risque réglementaire/transitoire
 - Risque climatique physique
 - Niveau de certification
 - Contrôles KYC/AML
 - Notation ESG exclusive
- Notation ESG : Évaluation du ou des actifs sous-jacents, en se concentrant sur les éléments suivants :
 - Énergie, eau, déchets, engagement des locataires, baux verts, contrôle des achats, risque et résilience climatiques et plan d'action proposé

▪ Intégration des enjeux ESG dans l'immobilier

L'immobilier est responsable, chaque année, de presque 40 % des émissions de carbone au niveau mondial. Étant l'un des premiers gérants d'actifs réels au monde, nous pouvons prendre des mesures ayant un impact significatif sur la réduction de nos émissions de carbone, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et de limiter l'augmentation de la température mondiale à moins de 1,5 °C.

Nous avons pour objectif d'améliorer la valeur des actifs que nous gérons au nom de nos clients de manière durable et responsable. Pour ce faire, nous avons activement intégré les critères ESG dans nos processus de décision d'investissement.

Dans le cadre de notre activité d'investissement immobilier direct, nous prenons en compte des critères financiers et non financiers dans nos décisions d'investissement. Les critères non financiers comprennent les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que les risques de durabilité, qui peuvent avoir un impact important sur la performance des investissements.

Pour chaque proposition du comité d'investissement, nous évaluons les risques et les opportunités en matière de durabilité via un examen systématique des principaux facteurs non financiers. Ces facteurs nous fournissent une approche suffisamment large pour détecter la plupart des risques liés à la durabilité, tout en permettant à nos équipes d'investissement de se concentrer sur les risques spécifiques et pertinents au niveau de l'investissement, lorsqu'ils sont apparents.

Au cours du processus impliquant le comité d'investissement (CI – le forum de prise de décision pour tous les investissements immobiliers), nous examinons systématiquement cinq facteurs ESG afin d'obtenir un premier aperçu du risque de durabilité au niveau de l'actif et de définir les actions essentielles formant le plan d'actifs stratégiques de chaque investissement. Ces facteurs couvrent les éléments suivants :

- Risque réglementaire : examen du niveau estimé de risque transitoire ou réglementaire associé à l'actif (p.ex., en utilisant les CPE comme indicateur de risque, le cas échéant)
- Risque physique : examen du niveau estimé de risque physique associé aux catastrophes naturelles et au changement climatique
- Certification indépendante : examen du niveau et du type de certification appropriés pour un marché pertinent, et avis sur le niveau relatif de la qualité des actifs
- Risque de contrepartie : examen du risque de gouvernance de la contrepartie incluant, outre les politiques d'exclusion d'AXA IM, des vérifications par rapport à nos politiques de lutte contre le blanchiment d'argent et de connaissance du client
- Notation ESG (comme décrit ci-dessus) : examen de la performance estimée de l'actif par rapport au portefeuille AXA IM Real Assets au niveau du secteur et du pays à l'aide de l'outil de notation ESG exclusif d'AXA IM, en traitant à la fois le risque de durabilité et les principaux impacts négatifs et en établissant la base d'une gestion active.

▪ AXA IM Alts : Construire l'avenir

Notre approche de la durabilité nous permet d'identifier et de gérer les risques tout en saisissant les opportunités de création de valeur. Les facteurs ESG sont intégrés à chaque étape du cycle d'investissement, de l'origination et de l'investissement à l'actionnariat actif. Notre stratégie repose sur trois piliers :

• « Décarbonation »

L'environnement bâti contribue de manière significative aux émissions annuelles de carbone dans le monde, ce qui nous donne l'occasion d'apporter une contribution importante à la décarbonation. Nous investissons activement dans un avenir à faibles émissions de carbone, que ce soit par la création d'infrastructures d'énergies renouvelables, le développement de biens immobiliers « best-in-class » ou la rénovation et la transformation des ensembles immobiliers susceptibles d'avoir une place dans un avenir bas carbone.

Chez AXA IM Alts, nous observons un intérêt croissant pour les solutions qui investissent dans l'innovation. Ce domaine va du capital naturel et des solutions liées à la nature à la production et

l'utilisation d'énergie propre, en passant par la réduction de la dépendance à l'égard des sources d'énergie à forte intensité de carbone, qui nuisent à l'environnement.

- « Résilience »

Les impacts du changement climatique représentent un certain nombre de nouveaux risques pour nos investissements. Pour AXA IM Alts, les plus importants sont les risques physiques (tels que l'augmentation des événements météorologiques extrêmes) et les risques de transition (tels que l'évolution des réglementations à mesure que les grandes économies s'orientent vers un avenir bas carbone). Néanmoins, ces changements offrent également de nouvelles opportunités de création de valeur. Nous développons rapidement notre capacité à identifier et à agir sur ces risques et opportunités, en améliorant la résilience de nos investissements et en renforçant leur capacité à supporter certains des impacts du changement climatique.

- « Construire l'avenir »

En investissant dans l'ingéniosité et l'innovation de nos collaborateurs, nous les aidons à identifier et à saisir de nouvelles opportunités de créer de la valeur tout en minimisant les risques. Nous concentrons notre créativité et notre capital sur les domaines dans lesquels nous sommes susceptibles d'avoir un impact maximal, et nous dialoguons avec un large éventail de parties prenantes afin d'intégrer efficacement la durabilité dans tous nos investissements. Ensemble, nous investissons en vue de construire un avenir dans lequel nos collaborateurs et les générations futures pourront s'épanouir.

En 2020, AXA IM Real Assets a finalisé l'acquisition de l'un des plus grands complexes résidentiels en location privée de Londres. Construit à l'origine en 1937, l'actif est composé de 1 233 appartements (74 000 mètres) sur un site de 2,8 hectares. L'actif dispose d'un jardin de 1,2 hectare accessible au public, surplombe la Tamise et bénéficie d'excellentes liaisons de transport vers les principaux pôles d'activité de Londres. En outre, ce complexe immobilier offre de nombreux agréments, notamment des courts de tennis, une salle de sport et un centre de fitness, ainsi que des commerces intégrés. Compte tenu de l'histoire, de l'âge et de l'emplacement de l'actif, ce dernier offre l'opportunité d'entreprendre une rénovation complète visant à lui donner une nouvelle vie.



Une stratégie énergétique complète a été élaborée afin d'aligner l'actif sur les attentes futures en matière de performance énergétique et de considérations de durabilité, et de répondre à l'évolution du marché et du cadre juridique en termes de performance énergétique et de confort thermique, de manière à respecter les normes qui s'appliquent aux nouveaux projets.

Les travaux visent une amélioration d'au moins 75 % de l'intensité

énergétique (l'indicateur utilisé pour exprimer l'utilisation d'énergie d'un bâtiment en fonction de sa taille), en stimulant la performance énergétique du bâtiment par une meilleure isolation, la transformation du réseau de distribution de chaleur, l'intégration d'équipements plus efficaces et l'achat ou l'approvisionnement sur site d'énergie solaire renouvelable. Ces initiatives auront pour effet de réduire l'empreinte carbone de l'actif à un niveau proche de zéro, de supprimer la

dépendance aux combustibles fossiles et de permettre des économies d'énergie opérationnelles plus substantielles.

2.2 Stratégie climatique

Le défi de l'objectif 1,5 °C pour les gestionnaires d'actifs

Olivier Eugène, Directeur de la recherche sur le climat chez AXA IM

« Les émissions mondiales de GES²¹ devraient atteindre un pic entre 2020 et (au plus tard) 2025 dans les trajectoires modélisées mondiales qui limitent le réchauffement à 1,5 °C (probabilité > 50 %) avec un dépassement nul ou limité, comme dans celles qui limitent le réchauffement à 2 °C (probabilité > 67 %) et supposent une action immédiate. Dans les deux types de trajectoires modélisées, des réductions rapides et importantes des émissions de GES se produisent en 2030, 2040 et 2050 (forte probabilité). Cependant, si les politiques ne sont pas renforcées au-delà de celles mises en œuvre à la fin 2020, les émissions de GES devraient augmenter au-delà de 2025, entraînant un réchauffement planétaire médian de 3,2 °C d'ici 2100 »²².

Nous nous excusons de commencer par une longue – et peut-être obscure – citation du dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), mais le constat effectué permet de planter le décor. Il souligne notamment l'écart croissant entre ce que dit le consensus scientifique et ce que font les sociétés humaines, en ce qui concerne le changement climatique et ses impacts.

Le GIEC souligne principalement que les émissions de GES ne devraient pas diminuer à un rythme compatible avec un scénario de 1,5 °C, voire de 2 °C. En effet, ces émissions ont continué à augmenter au cours de la dernière décennie, tandis que les émissions de CO₂ ont très probablement atteint un record historique en 2021.²³

Chez AXA IM, nous nous sommes engagés à être un gestionnaire d'actifs « zéro émission nette » et à aligner nos investissements sur les objectifs de l'Accord de Paris. Cependant, l'atteinte du résultat en matière de température est une situation binaire – échec ou succès –, qui ne peut reposer que sur un effort collectif. Par exemple, toute partie prenante dans le domaine du climat – qu'il s'agisse d'une entreprise, d'un investisseur, d'un citoyen ou d'un pays – ne peut à elle seule réaliser l'alignement sur une trajectoire de 1,5 °C, mais elle peut y contribuer.

À cet égard, l'avertissement du GIEC selon lequel le monde n'est pas sur la bonne voie pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C – sachant que la fenêtre pour atteindre cet objectif se referme rapidement – constitue également un avertissement pour les investisseurs. L'élaboration de stratégies d'investissement axées sur l'objectif de 1,5 °C risque malheureusement de devenir de plus en plus difficile. Il est certes essentiel de maintenir un niveau d'ambition élevé, mais il pourrait s'avérer inévitable de faire face à la dure réalité, si les objectifs fixés devaient se heurter à celle-ci.

Suite à sa décision de rejoindre l'initiative Net Zero Asset Managers²⁴ en décembre 2020, AXA IM a travaillé au cours de l'année sur le renforcement de sa stratégie climatique, afin de fixer des objectifs « zéro émission nette » et d'impulser un changement significatif en matière environnementale et sociale.

- **Objectifs « zéro émission nette » :**

²¹ Gaz à effet de serre

²² [IPCC AR6 WGIII SummaryForPolicymakers.pdf](#)

²³ [Bilan énergétique mondial : émissions de CO₂ en 2021](#)

²⁴ [AXA IM rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers et s'engage à atteindre l'objectif « zéro émission nette » | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

- AXA IM a publié son objectif « zéro émission nette » initial en octobre 2021, dans le cadre du premier rapport d'étape de l'initiative Net Zero Asset Managers, en s'engageant à appliquer des approches « zéro émission nette » sur 15 % de ses actifs sous gestion²⁵. Cet objectif a été révisé en avril 2022²⁶ et couvre désormais 65 % des actifs sous gestion.
 - Développement d'un cadre « zéro émission nette » pour les entreprises et les émetteurs souverains, qui applique les normes du secteur²⁷ en prenant en compte des informations internes et externes pour déterminer le profil « zéro émission nette » des acteurs.
- **Politiques :**
 - Depuis 2017, notre politique relative aux risques climatiques²⁸ est composée d'exclusions liées au charbon et aux sables bitumineux, renforcées depuis. En 2021, AXA IM a décidé d'étendre ses critères d'exclusion au pétrole et au gaz non conventionnels en ajoutant l'extraction de gaz et de pétrole de schiste, la fracturation hydraulique et l'extraction en Arctique à la production liée aux sables bitumineux – pour laquelle nous avons renforcé les critères d'exclusion ;
 - Renforcement de notre politique d'engagement²⁹ avec une politique spécifique nommée « trois avertissements et vous sortez » (« three strikes and you're out »), axée sur les entreprises à la traîne en matière de climat et exposées à un risque de désinvestissement si elles ne progressent pas sur des objectifs d'engagement spécifiques. Cette politique est applicable à partir de 2022 ;
 - Approche active de l'exercice des droits de vote accordant une attention particulière à la réalisation des objectifs de notre stratégie climatique, à travers un examen minutieux des résolutions des actionnaires ou de la direction axées sur le climat.

- **Objectifs « zéro émission nette » :**

Dans le sillage de notre décision de rejoindre l'initiative Net Zero Asset Managers en décembre 2020, AXA IM a publié son objectif « zéro émission nette » initial en octobre 2021, en s'engageant à appliquer des approches « zéro émission nette » sur 15 % de ses actifs sous gestion d'ici 2050. Après ce premier engagement, nous avons intensifié nos efforts dans l'ensemble de l'entreprise pour développer une approche robuste et pouvant être mise en œuvre de manière efficace par les équipes d'investissement, ce qui a conduit à un engagement révisé en avril 2022, avec un objectif plus ambitieux couvrant 65 % du total des actifs sous gestion d'ici 2050.

Les annonces et les décisions prises par divers responsables politiques pour encourager le secteur financier à jouer un rôle de premier plan dans la transition, à l'instar de l'Article 29 de la loi énergie et climat en France, nous ont incités à nous intéresser à des actifs que nous ne jugions pas éligibles dans un premier temps. Nous sommes également passés d'une approche *bottom-up* au niveau des fonds à une approche *top-down* au niveau des classes d'actifs, notamment en ce qui concerne les actifs de tiers.

²⁵ [NZAM-Progress-Report.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](https://netzeroassetmanagers.org/NZAM-Progress-Report.pdf)

²⁶ [NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](https://netzeroassetmanagers.org/NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf)

²⁷ Le [Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat](#), l'[IIGCC](#), le [CRREM](#) et l'[indice GermanWatch Climate Change Performance](#)

^{28,28} [Politiques d'exclusion | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](#)

²⁹ [AXA IM continue à renforcer ses actions en faveur du climat pour accélérer sa contribution vers un monde bas carbone | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](#)

Pour l'avenir, notre objectif est d'accroître la proportion d'actifs alignés sur l'objectif « zéro émission nette », à mesure que des méthodologies fiables deviennent disponibles pour toutes les classes d'actifs.

Notre engagement d'avril 2022³⁰ est présenté en détail ci-après :

Objectif révisé d'avril 2022

- **650 milliards USD d'actifs seront gérés en appliquant des approches « zéro émission nette »** (65 % du périmètre total, 75 % en excluant les coentreprises)
- **Classes d'actifs non concernées par cet engagement**
 - **Infrastructures** : collecte de données en cours, objectifs fixés fin 2022/début 2023
 - **Private Equity** : méthodologie en cours de développement
 - **Autres** : aucune méthodologie définie à ce jour

Nous sommes confrontés à un certain nombre de défis dans le développement de notre stratégie « zéro émission nette ». En effet, l'accès à des données brutes et à des indicateurs fiables et tangibles n'est guère aisé. Bien que les initiatives encourageant les émetteurs à publier des rapports plus homogènes, transparents et exploitables se multiplient, les données ESG restent hétérogènes, ce qui complique leur utilisation dans les décisions d'investissement et le *reporting*. Nous sommes ainsi tributaires de la manière dont les entreprises rendent compte de leurs données environnementales, des méthodologies développées par les fournisseurs de données externes et de la fréquence de rafraîchissement des données. Par conséquent, alors que les enjeux ESG suscitent un intérêt croissant des clients et des autorités de tutelle de nombreuses régions, le besoin de normes communes, claires et utilisables correspond à une priorité absolue pour le secteur financier. Il s'agit d'un domaine essentiel pour notre engagement en matière de politiques publiques, et nous participons activement aux organes du secteur tout en interagissant avec les régulateurs. La convergence des normes entre la finance durable et le *reporting* extra-financier des entreprises est en accord avec le concept de « double matérialité ».

En outre, les cadres de l'industrie doivent être adaptés aux caractéristiques de nos portefeuilles, en particulier aux zones géographiques, aux classes d'actifs et aux secteurs. Dès le stade de la définition, nous envisageons la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie afin de nous assurer que nos engagements feront l'objet d'un suivi robuste et efficace.

Objectifs		Scénario de référence	Commentaires
Entreprises (obligations et actions cotées)			
Réduction de l'intensité carbone	Réduction de l'intensité carbone ³¹ de 25 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030	116,329 8 tCO ₂ e/M USD de revenus (données à la fin 2019)	• Périmètres 1 et 2 uniquement, car la qualité et la couverture des données sont insuffisantes pour le périmètre 3. • Nous comptons renforcer la qualité des données concernant le périmètre 3 dans les années à venir

³⁰ Comme indiqué dans le second rapport d'étape de la NZAM : [NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf](https://netzeroassetmanagers.org/NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf) (netzeroassetmanagers.org)

³¹ Moyenne pondérée de l'intensité carbone sur le chiffre d'affaires pour toutes les entreprises, indépendamment de la classe d'actifs ou du fonds/SMA.

Part des actifs sous gestion « zéro émission nette », déjà alignés ou alignés d'ici 2040 sur cet objectif	100 % des actifs sous gestion « zéro émission nette », déjà alignés ou alignés d'ici 2040 sur cet objectif dans les secteurs essentiels	Dans les secteurs essentiels, 36 % des actifs sous gestion concernant les entreprises sont « zéro émission nette », déjà alignés ou en cours d'alignement sur cet objectif (données à la fin 2021)	Cela signifie que nous visons à terme, selon la classification du code couleur climatique d'AXA IM présenté ci-après, uniquement des émetteurs des catégories bleu foncé, bleu et bleu clair³².
Part des actifs sous gestion dédiée aux solutions climatiques	6 % d'ici 2025	2,1 % des actifs sous gestion dédiés aux solutions climatiques (données à la fin 2019).	- D'après la définition des investissements verts d'AXA IM, telle que décrite dans ce rapport. - La définition peut évoluer à mesure que la taxonomie de l'UE est mise en œuvre, et que le cadre d'investissement « zéro émission nette » voit sa définition clarifiée. Cela pourrait nous amener à réviser notre objectif.
Part des émissions financées « zéro émission nette » ou alignées sur cet objectif	50 % d'ici 2025	46 % des émissions financées dans les secteurs essentiels sont déjà « zéro émission nette » ou alignées sur cet objectif (données à la fin 2021).	Cela correspond aux émetteurs classés dans les catégories bleu foncé ou bleu selon le code couleur climatique d'AXA IM présenté ci-après.
Part des émissions financées faisant l'objet d'actions d'engagement	70 % d'ici 2025 90 % d'ici 2030	52 % des émissions financées dans les secteurs essentiels font l'objet d'actions d'engagement et de gestion responsable directes ou collectives (collaboratives pour 42 % et/ou individuelles pour 38 %) (données à la fin 2021).	Les activités d'engagement menées directement par AXA IM sont comptabilisées, ainsi que les émissions faisant l'objet d'un engagement collaboratif, même si AXA IM n'y participe pas systématiquement, conformément au Cadre d'investissement « zéro émission nette » de l'Initiative pour l'alignement des investissements sur l'Accord de Paris.
Émetteurs souverains			
	Battre l'indice de référence CCPI ³³	Déjà conforme aux directives de fixation d'objectifs recommandées par le Cadre d'investissement « zéro émission nette » sur la base de la notation CCPI (données à la fin 2021).	
Immobilier			

³² Le code couleur climatique d'AXA IM repose sur le cadre d'investissement « zéro émission nette » mis au point par l'Initiative pour l'alignement des investissements sur l'Accord de Paris

³³ [Indice de performance en matière de changement climatique \(CCPI\)](#)

Réduction de l'intensité carbone	Réduction de l'ICMP (tCO ₂ e/M USD VE) de 20 % d'ici 2025	8,5 tCO ₂ e/M USD VE (données à la fin 2019)	
Trajectoire du CRREM	50 % des actifs immobiliers sous gestion conformes à la trajectoire du CRREM ³⁴ d'ici 2025	Scénario de base pour le pourcentage d'actifs dans la filière CRREM en cours de développement, prévu au troisième trimestre 2022	

Nous avons l'intention de rendre compte chaque année des progrès réalisés par rapport à ces objectifs dans notre rapport Article 29 – TCFD.

AXA Investment Managers continue également à travailler en étroite collaboration avec sa société mère au sein de la Net Zero Asset Owner Alliance, dans le but de définir comment les stratégies d'investissement soutiendront le passage de l'économie à une trajectoire 1,5 °C.

• Exclusions

Dans le cadre de notre processus d'intégration ESG, nous excluons les entreprises qui ne répondent pas à certains critères en matière de changement climatique. La plupart de nos portefeuilles d'investissement excluent les services publics de production d'électricité et les sociétés minières qui ne font pas preuve d'un engagement crédible en faveur de la transition énergétique, conformément à notre politique d'exclusion des risques climatiques (voir section 3.1).

En 2021, AXA IM a renforcé sa politique relative aux risques climatiques³⁵, en ajoutant des exclusions dans les secteurs du pétrole et du gaz non conventionnels. Les critères suivants ont été introduits en février 2022 :

- Une nouvelle interdiction pour les entreprises qui tirent plus de 10 % de leur production de pétrole et de gaz de l'Arctique, selon la définition du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP), ou qui représentent plus de 5 % de la production mondiale de la région ;
- Une nouvelle interdiction pour les entreprises qui tirent plus de 30 % de leur production de pétrole et de gaz de la fracturation hydraulique et qui produisent moins de 100 000 barils d'équivalent pétrole par jour ;
- L'exclusion liée aux sables bitumineux a été renforcée via une exclusion pour les entreprises représentant plus de 5 % de la production mondiale.

Notre politique d'exclusion, qui s'applique à 89 % des actifs sous gestion d'AXA IM³⁶, nous autorise à accorder des dérogations aux émetteurs qui sont proches des seuils d'exclusion et pour lesquels un plan de transition solide est mis en œuvre de manière efficace. Ce processus de dérogation est supervisé par un comité de gouvernance IR, les demandes étant examinées au cas par cas³⁷.

³⁴ [Trajectoires de décarbonation – CRREM Global](#)

³⁵ [AXA IM continue à renforcer ses actions en faveur du climat pour accélérer sa contribution vers un monde bas carbone | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](#)

³⁶ AXA IM, au 31/12/2021. Les 11 % restants comprennent des stratégies qui sont hors du champ d'application de la politique pour des motifs techniques (p.ex., les fonds indiciaires, les fonds de fonds alternatifs) ou en raison de l'option de retrait du client. Les coentreprises ne sont pas comptabilisées.

³⁷ Au 31/12/2021, AXA IM a accordé des dérogations à 7 entreprises. En incluant leurs filiales financières, 13 entités au total ont bénéficié de dérogations.

Notre liste d'exclusion liée au charbon s'appuie sur la Global Coal Exit List (GCEL) établie par l'ONG allemande Urgewald. La GCEL comprend les entreprises qui tirent plus de 20 % de leurs revenus du charbon, les services publics dont la part de la production d'électricité à partir du charbon est égale ou supérieure à 20 %, les entreprises produisant plus de 10 millions de tonnes de charbon, ainsi que les entreprises ayant une capacité de production d'électricité au charbon installée supérieure à 5 GW. Urgewald inclut également les entreprises ayant des projets liés au charbon dans les secteurs de l'exploitation minière, de la production d'électricité et des infrastructures. Comme indiqué dans notre Politique climatique, AXA IM a établi ses propres seuils, qui se superposent à la méthodologie de la GCEL.

Pour construire notre liste d'exclusion liée au pétrole et au gaz, applicable à partir de février 2022, nous utilisons la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL), également établie par Urgewald. La GOGEL fournit des informations sur les entreprises opérant dans le secteur du pétrole et du gaz. Elle indique notamment les noms des entreprises impliquées dans la partie amont de la chaîne de valeur, c'est-à-dire la production de pétrole et de gaz, sans seuil de taille. Ces données incluent une ventilation détaillée des activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels. Dans la GOGEL, le pétrole et le gaz non conventionnels sont classés comme suit : fracturation hydraulique (en pratique, pétrole et gaz de schiste et de réservoirs étanches), sables bitumineux, méthane de houille, pétrole extra lourd, eaux très profondes et Arctique. Comme précisé dans notre Politique relative aux risques climatiques, AXA IM a choisi de se concentrer sur les catégories fracturation hydraulique, sables bitumineux et Arctique. Selon nous, ces catégories présentent des caractéristiques qui justifient une plus grande attention. Afin de construire notre liste d'exclusion liée au pétrole et au gaz, nous avons établi nos propres seuils pour ces trois catégories.

Pour information, le comité scientifique de l'Observatoire de la Finance Durable, dans son rapport de septembre 2021, propose une liste concernant le pétrole et le gaz non conventionnels qui inclut les catégories contenues dans la GOGEL et les hydrates de méthane³⁸.

- **Actionnariat actif**
 - **Charbon – Focus sur l'engagement**

Afin de soutenir notre engagement à sortir de l'industrie du charbon, une initiative d'engagement a été lancée, ciblant une sélection d'émetteurs exposés au secteur du charbon, sans toutefois atteindre nos seuils d'exclusion. Cette initiative nous a permis de les informer de nos décisions et d'exiger de solides plans de transition prévoyant des objectifs de réduction des émissions de carbone fondés sur la science, notamment à court et moyen-terme, y compris des mesures visant à fermer les centrales à charbon d'ici 2030 au sein de l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde, et des scénarios de transition compatibles avec les ambitions de l'Accord de Paris.

- **Pétrole et gaz – Continuer à détailler nos exigences d'engagement**

Nous avons considérablement amélioré notre politique en matière de risques climatiques au début de l'année 2022, afin de fournir davantage de détails sur notre engagement vis-à-vis du secteur pétrolier et gazier, en couvrant désormais les stratégies et la fixation d'objectifs, la transparence, y compris sur les dépenses d'investissement, ainsi que la gouvernance et le lobbying.

³⁸ [Avis et recommandations – Finance durable \(observatoirede lafinance durable.com\)](https://observatoirede lafinance durable.com)

- **Mise en œuvre de nos objectifs « zéro émission nette » grâce à une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives**

Ces dernières années ont vu s'affirmer un intérêt croissant pour les investissements alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris. De nouvelles initiatives et de nouveaux cadres de travail ont émergé, constituant le fondement de nouvelles approches plus conscientes des enjeux climatiques, et le secteur a exprimé une volonté accrue d'intégrer ces objectifs au sein de ses processus. Nous sommes optimistes quant à la capacité de notre industrie à tirer profit de l'abondance des outils et des données disponibles. Nous nous engageons à évaluer et à intégrer les modèles climatiques, mais aussi à dialoguer avec les fournisseurs de données et les groupes de travail sectoriels pour affiner ces méthodologies. Alors que les investisseurs commencent à passer des engagements aux actions concrètes, ils doivent prendre des décisions importantes concernant les outils à utiliser et la manière de les déployer. Chez AXA Investment Managers, l'alignement des portefeuilles découle d'un ensemble de principes qui guident notre prise de décision et encadrent la sélection des outils et des ICP. Ces principes nous permettent de naviguer très efficacement dans un environnement en constante évolution et de relever le défi que constitue l'alignement de nos stratégies sur l'Accord de Paris.

Le code couleur climatique d'AXA IM

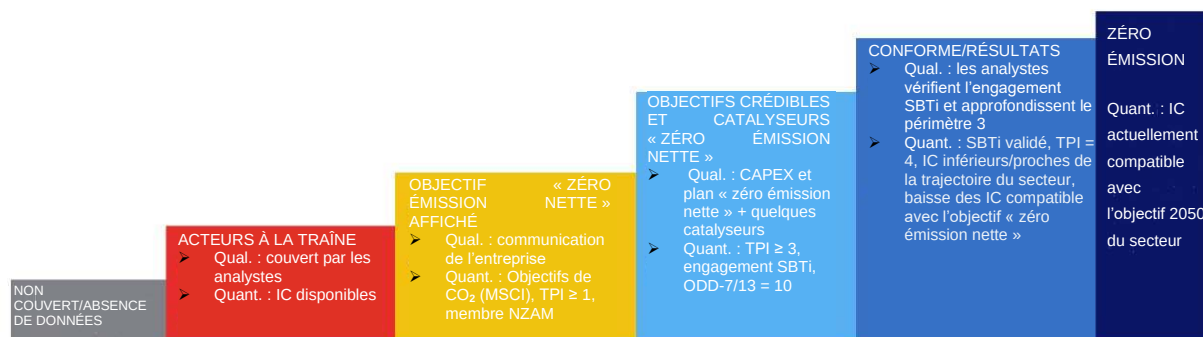
Les entreprises qui s'engagent dans une voie de décarbonation robuste contribuent positivement à la durabilité environnementale, d'une manière compatible avec un avenir « zéro émission nette ». Dans cette perspective et pour soutenir la mise en œuvre de son engagement « zéro émission nette », AXA IM a développé en 2021 un « code couleur climatique » inspiré du Cadre d'investissement « zéro émission nette » formalisé par l'Initiative pour l'alignement des investissements sur l'Accord de Paris³⁹. Ce cadre, qui montera progressivement en puissance au cours de l'année 2022 en vue d'une mise en œuvre future, sera utilisé pour informer les gérants de portefeuille et contiendra des critères contraignants pour les stratégies « zéro émission nette » (voir ci-dessous). Il s'agit d'un pilier essentiel de notre stratégie « zéro émission nette ».

Notre approche vise à évaluer la maturité des stratégies climatiques des entreprises, en utilisant des informations quantitatives sur la stratégie des émetteurs (SBTi, TPI, tendance des indicateurs climatiques, etc.), combinées à une analyse qualitative pour confirmer la crédibilité des stratégies. Sur la base de cette analyse, les émetteurs sont classés selon les « couleurs » suivantes :

- Les entreprises déjà bien positionnées pour atteindre la neutralité carbone, avec une intensité carbone actuellement conforme à leur objectif sectoriel 2050, sont « bleu foncé » ;
- Viennent ensuite les entreprises qui sont sur la bonne voie par rapport à leur secteur. Elles ont des objectifs carbone approuvés par la Science Based Target Initiative (SBTi), ou sont bien notées par la Transition Pathway Initiative (TPI), ou atteignent une intensité carbone proche de la trajectoire de décarbonation du secteur, ou encore voient leur intensité carbone diminuer à un rythme compatible avec l'objectif « zéro émission nette ». Ces entreprises sont classées dans la catégorie « bleu » ;
- Les entreprises qui ont des objectifs de décarbonation crédibles et/ou sont engagées dans l'initiative SBTi sont classées dans la catégorie « bleu clair ». Les fournisseurs de solutions climatiques sont également classés dans la catégorie « bleu clair » ;

³⁹ Initiative pour l'alignement des investissements sur l'Accord de Paris – Investir pour un avenir « zéro émission nette »

- Les entreprises qui affichent la volonté d'atteindre l'objectif « zéro émission nette », mais n'ont pas fourni d'informations suffisantes et crédibles sur la trajectoire envisagée sont classées dans la catégorie « orange » ; et
- Enfin, les entreprises qui n'ont pas fixé d'objectifs sont classées dans la catégorie « rouge ».



Source : Code couleur climatique d'AXA IM, fondé sur le Cadre d'investissement « zéro émission nette » de l'Initiative pour l'alignement des investissements sur l'Accord de Paris, 2021. À titre d'illustration uniquement.

Développement de notre gamme « zéro émission nette »

Les fonds de notre gamme « zéro émission nette », en cours de développement en 2022, s'appuieront sur le code couleur climatique d'AXA IM, avec pour objectif d'investir principalement dans des émetteurs qui appartiennent aux différentes nuances de bleu. En outre, ils utiliseront une approche de « budget d'intensité carbone » : l'ICMP du portefeuille devra rester à tout moment inférieure à ce budget, défini comme un point de départ placé 30 % en dessous de l'indice de référence et diminuant de 7 % chaque année. L'intensité carbone est calculée comme l'ICMP (Intensité carbone moyenne pondérée des actifs sous gestion) pour les émissions de GES des périmètres 1 et 2, sur la base des données disponibles, sans imputation des valeurs d'intensité carbone manquantes (ce qui suppose que les intensités carbone non déclarées sont similaires à celles du reste du portefeuille, ou du reste de l'indice). Les émissions pertinentes/totales du périmètre 3 seront surveillées et signalées à titre d'information.

2.3 Stratégie pour la biodiversité

Au cours des dernières années, nous avons renforcé nos efforts pour mieux intégrer les considérations de biodiversité dans nos processus de recherche, d'engagement et d'investissement, avec la conviction que :

- La perte de biodiversité représente un risque pour le rendement des investissements
 - Toute activité économique dépend en fin de compte de la nature : la perte de biodiversité affecte les entreprises dans lesquelles nous investissons, et représente donc un risque pour le rendement de nos investissements
 - Le risque se chiffre à 1,5 fois le PIB mondial : estimée à 150 000 milliards USD par an⁴⁰, la perte des biens et services liés aux écosystèmes représente un risque sous-estimé pour les investisseurs et les entreprises

⁴⁰ [La crise de la biodiversité est une crise du monde de l'entreprise | BCG](#)

- La lutte contre la perte de biodiversité représente l'un des plus grands défis, mais aussi l'une des plus grandes opportunités de la transition
 - Pour sauver la biodiversité, environ 200 à 300 milliards USD devraient être alloués chaque année aux solutions permettant sa préservation⁴¹
- Au-delà des considérations financières, la biodiversité est à la base du développement durable
 - La biodiversité assure le fonctionnement des services écosystémiques, qui sous-tendent le bien-être humain et les moyens de subsistance indispensables à la réalisation de la plupart des ODD.

De par son importance fondamentale pour la société et les économies humaines, la biodiversité est liée directement ou indirectement à tous les Objectifs de développement durable (ODD) 2030, et plus particulièrement aux suivants :

ODD 14 et **ODD 15**, mais aussi **ODD 12**
et **ODD 13, ODD 6, ODD 3, ODD 2**, etc.

En juin 2021, AXA IM a signé l'engagement « Finance for Biodiversity », ^{42,43} qui guide notre stratégie en matière de biodiversité. Nous considérons que les investisseurs ont un rôle à jouer pour :

- Mieux comprendre les facteurs de perte de biodiversité et les impacts des différents secteurs sur la biodiversité
- Inciter les entreprises à réduire leurs impacts négatifs sur la biodiversité et à augmenter leur contribution positive
- Intégrer des critères de biodiversité dans l'évaluation des risques et des opportunités dans le cadre de l'analyse des investissements
- Fixer des objectifs et orienter les capitaux vers la résolution des problèmes de perte de biodiversité.

L'un des principaux défis auxquels nous sommes confrontés est le manque actuel d'outils et de paramètres communément acceptés et bien développés pour mesurer les performances en matière de biodiversité. Toutefois, cela ne nous empêche pas d'accélérer nos efforts dans le domaine de la biodiversité depuis 2020, raison pour laquelle nous ajoutons une nouvelle section à ce rapport.

En 2021, à la lumière de cet engagement, nous nous sommes concentrés sur les aspects suivants :

1. Poursuivre **nos efforts de recherche et nos activités d'engagement** pour identifier les facteurs de la perte de biodiversité et la manière dont les secteurs sont impactés.
2. Soutenir le **développement d'indicateurs** permettant de mesurer l'impact des émetteurs sur la biodiversité et d'identifier les pressions clés, comme décrit dans la section 4-Indicateurs, pour comprendre les risques et opportunités associés et orienter nos investissements.
3. Mettre en œuvre une **politique renforcée en matière de déforestation et de conversion des écosystèmes**.

⁴¹ Crédit Suisse et WWF Suisse, « Financement de la conservation : passer de la philanthropie à une approche axée sur les investisseurs », 2014, <https://www.cbd.int/financial/privatesector/g-private-wwf.pdf>

⁴² [Signataires – Engagement « Finance for Biodiversity »](#)

⁴³ [AXA IM - Stewardship report 2021 | AXA IM FR \(axa-im.fr\)](#)

1. Recherche et engagement

Progrès accomplis en matière de biodiversité en 2021	
Engagement	Recherche et expertise
En 2021, un programme d'engagement spécifique a été lancé, ciblant une sélection d'entreprises identifiées selon les critères de la nouvelle Politique de lutte contre la déforestation et de protection des écosystèmes d'AXA IM. Ces entreprises développent des activités concernant les matières premières clés associées au risque de déforestation et de conversion des écosystèmes (soja, bois, huile de palme et bétail). Un questionnaire d'engagement spécial a été élaboré sur la base de notre partage de connaissances avec le CDP et le WWF. Ce programme se poursuivra en 2022.	En 2021, AXA IM a signé l'engagement Finance for Biodiversity (FfB). Au sein de la fondation FfB, organisation de soutien à cet engagement, AXA IM préside le groupe de travail des investisseurs en charge des mesures d'impact sur la biodiversité et participe activement aux groupes de travail sur l'engagement des entreprises et la sensibilisation.
Tout au long de l'année 2021, nous avons travaillé avec 11 autres investisseurs à la mise en place d'une initiative mondiale d'engagement collaboratif axée sur la biodiversité, afin d'encourager les actions en faveur de la nature. Le lancement de cette initiative est prévu en 2022.⁴⁶	En 2021, sous la direction d'AXA IM, le groupe de travail sur l'évaluation d'impact a lancé une consultation publique sur les approches de la biodiversité par les institutions financières⁴⁴. En 2022, les résultats de cette consultation seront utilisés pour concevoir un premier guide de l'investisseur sur l'intégration de la biodiversité. En parallèle, AXA IM a également contribué à l'élaboration du guide d'engagement FfB publié en avril 2022⁴⁵.

Ces actions s'inscrivent dans l'effort d'AXA IM pour s'aligner sur les objectifs à long terme en matière de biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB)⁴⁷, dont l'ambition est d'encourager les actions qui mèneront à un avenir durable. Pour protéger la biodiversité, nous devons mesurer et identifier les causes à l'origine de la perte de biodiversité, afin de pouvoir agir sur les facteurs pertinents. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) identifie **5 facteurs directs de perte de biodiversité** liés aux activités socio-économiques humaines, parmi lesquels : **le changement d'affectation des sols et d'exploitation des ressources marines, la surexploitation directe des ressources naturelles, le changement climatique, la pollution et la propagation des espèces envahissantes.**

La dégradation des écosystèmes naturels entraîne d'importants risques environnementaux et sociaux à travers le monde, ainsi que des risques économiques significatifs liés aux fortes fluctuations potentielles du coût des matières premières, aux perturbations des opérations et des chaînes d'approvisionnement, etc. Tout ceci dans un contexte de risques de transition liés à une réglementation croissante sur la restauration de la biodiversité à travers le monde. Les premiers à saisir les opportunités associées à cette transition en retireront un gain économique, tout en apportant de réelles solutions pour préserver nos conditions de vie.

⁴⁴ [Résultats de la consultation sur les mesures liées à la biodiversité dans le secteur financier – Finance for Biodiversity](#)

⁴⁵ [Guide sur l'engagement auprès des entreprises – Finance for Biodiversity](#)

⁴⁶ [Des investisseurs internationaux développent une nouvelle initiative d'engagement collaboratif pour soutenir l'action en faveur de la nature – Finance for Biodiversity](#)

⁴⁷ [Convention sur la biodiversité | Nations unies](#)

Des initiatives du secteur telles que le SBTN (Science-Based Targets Network)⁴⁸ ou le TNFD⁴⁹ (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature) ont commencé à étudier la capacité des entreprises et des investisseurs à agir en faveur de la biodiversité pour atteindre les objectifs mondiaux de la CDB. Le nouveau Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020⁵⁰, en cours d'élaboration dans le cadre de la COP15 qui se tiendra en 2022, vise à proposer des objectifs et des mécanismes concrets guidant la contribution du secteur privé pour inverser la perte de biodiversité.

Afin de contribuer pleinement aux objectifs mondiaux de protection de la biodiversité, les institutions financières ont clairement besoin d'outils et de données adaptés pour suivre les facteurs de dégradation et mesurer la contribution de chaque émetteur ou secteur à la perte de biodiversité – son empreinte biodiversité.

2. Exclusion

Sensible au sujet de la déforestation depuis plusieurs années, AXA IM a mis en place une politique d'exclusion des investissements liés à la production d'huile de palme en 2014. En 2021, AXA IM a décidé d'étendre son action en adoptant une Politique de lutte contre la déforestation et de protection des écosystèmes⁵¹. AXA IM considère qu'il convient de ne pas investir dans des entreprises qui ont un impact critique sur les forêts selon le Carbon Disclosure Project (huile de palme, produits du bois, produits bovins, soja et caoutchouc) et qui sont impliquées dans des pratiques controversées. Au-delà de cette exclusion ciblée, AXA IM continue d'encourager et de promouvoir le dialogue avec les entreprises impliquées dans des problématiques de déforestation, afin de faire évoluer les pratiques⁵². En outre, AXA IM s'intéresse à la sylviculture et au capital naturel en tant que classe d'actifs et est susceptible de réaliser des investissements **dans ce secteur** à l'avenir, en s'appuyant sur son expertise en matière **d'investissements alternatifs**.

AXA IM s'engage à respecter les pratiques de gestion durable des forêts et mène, dans le cadre de ses investissements dans les activités sylvicoles, une politique rigoureuse dans la sélection de ses actifs et de ses partenaires de gestion forestière, ainsi que dans l'adaptation des pratiques de gestion pour répondre à ces problématiques mondiales.

Plus précisément, nos investissements dans les actifs privés soutiennent les solutions qui favorisent l'atténuation, l'adaptation et la résilience en matière de climat et de biodiversité. À titre d'exemple, la stratégie « Climat et Biodiversité » se concentre sur des solutions qui favorisent : la préservation du capital naturel, l'efficacité des ressources et la résilience des communautés vulnérables aux effets du changement climatique et de la perte de biodiversité. Notre mission s'est traduite par des activités concrètes qui permettent la préservation du capital naturel, la protection des habitats essentiels et l'atténuation du changement climatique à l'échelle mondiale.

Dans nos actifs existants, AXA IM s'engage en faveur de l'amélioration des pratiques en matière de gestion des forêts (IFM) et de la biodiversité.

⁴⁸ [Science Based Targets Network \(SBTN\) – Objectifs fondés sur la science](#)

⁴⁹ [TNFD – Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature](#)

⁵⁰ [Avant-projet du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 \(cbd.int\)](#)

⁵¹ [AXA IM élargit sa politique sur l'huile de palme afin de protéger les écosystèmes et de lutter contre la déforestation | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

⁵² [Stewardship & Engagement | Responsible Investing | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

L'amélioration de la gestion des forêts naturelles peut entraîner des niveaux plus élevés de stockage du carbone, tout en maintenant la production de bois sur le long terme. Parmi les techniques d'IFM adoptées par AXA IM, on peut notamment citer :

- L'allongement des cycles de récolte pour permettre aux arbres de grossir avant d'être abattus, ce qui augmente le stock moyen de carbone dans une forêt en exploitation
- L'éclaircissement de la végétation et des arbres concurrents pour permettre aux arbres de pousser plus vite et de s'épaissir
- La gestion des zones de conservation au sein des forêts pour soutenir les écosystèmes
- La conservation des arbres les plus sains et les plus diversifiés de toutes les classes de taille, parallèlement à la coupe des autres arbres
- L'identification préalable des espèces à valeur commerciale, afin d'éviter que des arbres non commercialisables ne soient abattus et abandonnés

Notre approche de la gestion de la biodiversité renforce notre leadership : nous expérimentons de nouveaux types d'entretien des forêts pour une meilleure résilience, nous explorons leur rôle de conservation de la biodiversité et éduquons le grand public sur les nombreux rôles de la forêt. Cela inclut les activités suivantes :

- Trouver le meilleur schéma sylvicole pour une reconstitution et une préservation de la biodiversité à long terme
- Mesurer la reconstitution et la biodiversité

En 2021, AXA IM a renforcé son engagement dans les classes d'actifs de la sylviculture et du capital naturel avec un investissement record, le portefeuille sous-jacent progressant de plus de 30 %. En outre, nous avons obtenu la certification (PEFC ou FSC) de 100 % de nos actifs forestiers, toutes les forêts irlandaises ayant été certifiées à la fin 2021.

Nous sommes convaincus que les classes d'actifs de la sylviculture et du capital naturel sont importantes pour la valeur future, ce que traduit notre investissement continu dans ces secteurs. En 2021, AXA IM a été impliquée dans près de 13 % des transactions internationales, diversifiant son portefeuille dans de nouvelles espèces forestières sur de nouveaux continents et de nouveaux sites via l'acquisition de plus de 25 000 hectares (les surfaces détenues sont passées de 59 000 hectares à 84 000 hectares). Alors que notre politique vise une récolte inférieure à la croissance naturelle, nous estimons que le stock sur pied de nos forêts, à l'exclusion de la récolte annuelle et des nouvelles acquisitions, a séquestré environ 188 840 tonnes de dioxyde de carbone.

► Vision pour 2022

À partir du second semestre 2022, AXA IM publiera progressivement une nouvelle version de son rapport ESG/impact au niveau de chaque fonds ; ce rapport inclura une empreinte biodiversité au niveau du fonds, fondée sur la méthodologie décrite précédemment. Nous publierons cet indicateur innovant pour chacun de nos fonds (périmètre AXA IM Core) dès que la couverture en données CBF (« Corporate Biodiversity Footprint » – empreinte biodiversité des entreprises) atteindra au moins 10 %. Si le seuil de couverture n'est pas atteint pour certains fonds, cela s'explique principalement par les spécificités des classes d'actifs, des instruments ou des émetteurs concernés. Ce nouvel indicateur sera utilisé uniquement à des fins de *reporting*.

AXA IM considère qu'il est important de soutenir le développement d'indicateurs et d'outils spécifiques à la biodiversité pour progresser dans la mesure des impacts sur la biodiversité.

La CBF peut ainsi aider à suivre l'impact négatif de nos activités d'investissement sur la conservation de la biodiversité. Or, la conservation de la biodiversité représente le principal objectif de long terme fixé par la Convention sur la diversité biologique (CDB). Grâce à l'utilisation de l'indicateur lié aux

données CBF, nous pouvons identifier les risques de dégradation de la biodiversité et encourager les émetteurs exposés à opérer une transition vers des activités économiques plus durables et plus respectueuses de la vie humaine et de la nature. À ce stade, nous envisageons les applications suivantes pour les données de biodiversité IDL (Iceberg Data Lab) dans le cadre de l'approche de protection du capital naturel d'AXA IM :

- Identifier les secteurs/émetteurs potentiellement les plus impactants et éclairer nos pratiques d'engagement actionnarial sur la question de la biodiversité
- Continuer à tester les données sur la biodiversité et développer la recherche interne dans ce domaine

En phase expérimentale, nous poursuivrons notre collaboration avec IDL en 2022-2023 sur les aspects suivants :

- Solutions méthodologiques pour intégrer les facteurs de perte de biodiversité non encore inclus : espèces invasives, changement d'exploitation des ressources marines, pollution des océans, surconsommation de ressources naturelles, etc.
- Solutions méthodologiques pour l'estimation des dépendances à la biodiversité et des impacts positifs

En 2022, nous comptons également développer nos connaissances dans le domaine des enjeux sociaux associés à la perte de biodiversité. Il est clair que la perte de biodiversité peut accentuer des problèmes sociaux tels que ceux liés aux droits de l'homme, à la consommation responsable, à l'accès à l'eau et à la nourriture (variété et qualité), à l'hygiène et à l'assainissement, à la sécurité et aux risques sanitaires, aux mouvements de population dus à la dégradation des écosystèmes et aux modifications climatiques, etc. Nous nous efforçons dès lors d'inclure progressivement les aspects sociaux liés à la perte de biodiversité et à la déforestation dans nos activités de recherche et d'engagement.

D'autre part, nous estimons que les investisseurs seront de plus en plus mobilisés sur les enjeux liés à la biodiversité. AXA IM mène des discussions constructives sur les sujets liés à la biodiversité avec le CDP, le Ceres, Global Canopy et d'autres experts externes. Nous étudions également, en collaboration avec le WWF, des cas spécifiques concernant l'engagement sur des thèmes liés à la biodiversité, ainsi que l'analyse et l'interprétation de l'empreinte biodiversité des entreprises proposée par IDL. Nous participons activement aux initiatives innovantes du secteur, comme la fondation FfB (organisation qui soutient l'engagement Finance for Biodiversity), en menant des discussions sur des sujets tels que les mesures d'impact en matière de biodiversité. Nous prévoyons de poursuivre ces activités.

2.4 Transition juste

La « transition juste » prend une tournure concrète

Gilles Moëc, Chef économiste du Groupe AXA et Directeur de la recherche d'AXA IM Core

En l'absence de soutien budgétaire des États, la baisse continue du revenu réel déclenchée par la flambée des prix de l'énergie pèserait lourdement sur les classes les plus défavorisées. Cette situation semble annoncer une tension plus durable entre la lutte nécessaire contre le changement climatique, qui pourrait bien s'accompagner d'une hausse tendancielle du niveau général des prix à la consommation, et la justice sociale. La question de la « transition juste » – c'est-à-dire la nécessité de préserver la cohésion sociale à mesure que l'économie se rapproche de la neutralité carbone – n'est plus théorique. Des choix difficiles nous attendent.

Fondamentalement, le changement climatique représente une externalité négative. Cela signifie qu'à défaut de le maîtriser, il finira par avoir un coût pour le bien-être collectif qui ne sera « imputable » à personne en particulier (c'est précisément la raison pour laquelle les émissions de GES pourraient se poursuivre de manière incontrôlée). La lutte contre le réchauffement climatique implique donc « d'internaliser l'externalité », autrement dit de refléter le coût futur dans les prix actuels, afin que les comportements se modifient avant qu'il soit trop tard. L'Union européenne a pris les devants dans ce domaine, en mettant en place le système d'échange de quotas d'émission de carbone le plus important et le plus efficace au monde : le SCEQE. L'UE a fixé une limite globale aux émissions de carbone de secteurs clés et les entreprises sont libres d'échanger des « crédits carbone », contribuant ainsi à la formation d'un prix de marché. Dans le cadre de la politique de décarbonation, le prix du carbone a augmenté au cours des deux dernières années et l'UE travaille à une extension du système à d'autres secteurs de l'économie. Néanmoins, les dernières estimations académiques du prix du carbone compatible avec une trajectoire vers la neutralité carbone d'ici 2050 suggèrent que le prix du marché doit encore augmenter, probablement au-delà de 100 euros la tonne.

Si l'on fixe un prix pour le carbone, quelqu'un devra payer. Or, il y a de fortes chances que ce soit le consommateur final, car le prix du carbone se répercute sur les prix des intrants des producteurs. Une autre façon « d'internaliser l'externalité » consiste à ajouter directement une prime sur les prix de détail des produits fortement carbonés, afin de financer l'émergence d'options décarbonées. La facture peut s'avérer douloureuse. En Allemagne, au plus fort de la transition vers les énergies renouvelables – toujours pas achevée puisque le pays continue de dépendre du charbon –, les ménages payaient une prime sur leur facture d'électricité atteignant pas moins d'un point de pourcentage de leur revenu disponible.

À terme, la transition aura lieu si la consommation et l'investissement se détournent des options fortement carbonées pour privilégier de meilleures solutions. Le problème est que les solutions décarbonées sont souvent plus coûteuses, du moins à ce stade. Pour prendre un exemple concret, le prix d'achat d'une voiture électrique neuve (avant taxes et subventions) est plus élevé que celui d'une voiture traditionnelle à moteur à combustion. Certes, les gouvernements peuvent inciter les consommateurs à se tourner vers l'option verte en réduisant son prix – en pratique, en prélevant une taxe sur les voitures à moteur à combustion pour financer une subvention accordée aux voitures électriques. Dans une perspective dynamique, cela n'est toutefois pas neutre pour les finances publiques : à mesure que les gens achètent plus de voitures « vertes », les voitures traditionnelles susceptibles d'être taxées sont moins nombreuses.

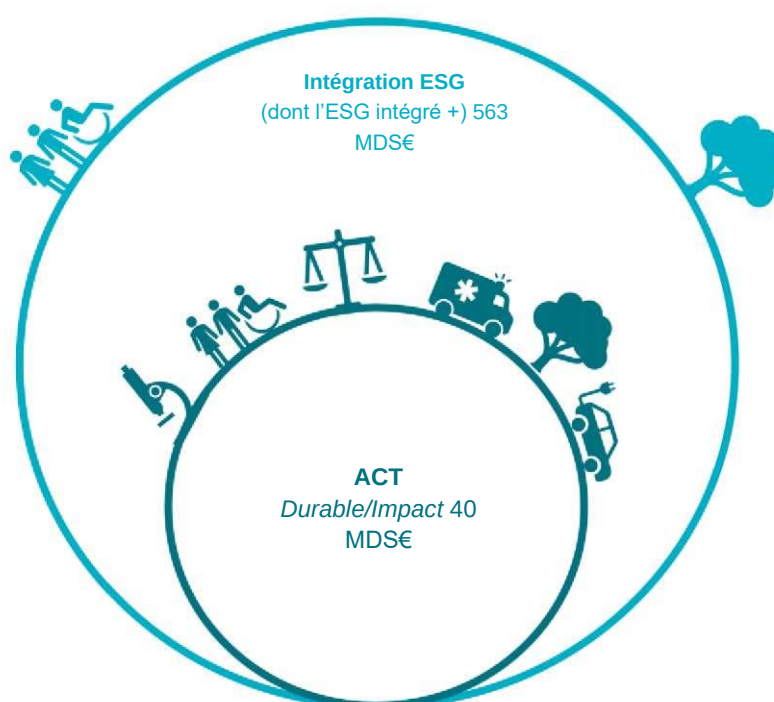
Finalement, une trajectoire « zéro émission nette » n'entraînant pas une hausse des prix mondiaux passe nécessairement par une baisse assez rapide du prix des options vertes (avant subvention). En théorie, ce sera le cas – par exemple, grâce aux économies d'échelle, les prix des panneaux solaires ont fortement baissé quand la technologie s'est généralisée –, mais des goulets d'étranglement peuvent apparaître. À cet égard, le fait que certaines solutions vertes dépendent de métaux liés aux « terres rares », dont les prix se sont envolés, constitue un sérieux problème.

Néanmoins, la problématique de la « transition juste » ne peut être ignorée, car une répartition équitable du coût de la transition est essentielle à sa réussite. La très récente conversion de l'opinion publique à la décarbonation de nos économies reste incomplète dans de nombreux pays et fragile partout. Un soutien politique durable à la trajectoire vers la neutralité carbone est nécessaire, mais des inégalités flagrantes dans la façon dont le choc est réparti risquent d'enrayer le processus. En matière d'enjeux ESG, le pilier « E » ne peut être privilégié au détriment du pilier « S ». Au niveau de l'entreprise, cela signifie qu'une stratégie correctement intégrée mêlant objectifs environnementaux et sociaux s'avère indispensable.

2.5 Offre d'investissement responsable

Dans un environnement où les régulateurs européens et nationaux mettent en place de nouvelles normes et exigences, notamment pour répondre aux préoccupations en matière d'écoblanchiment, AXA IM améliore en permanence ses catégories IR afin qu'elles restent conformes aux exigences réglementaires et soient claires et compréhensibles pour les clients. Ces catégories prennent en compte le règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) et l'état des connaissances lors de l'entrée en vigueur du SFDR en mars 2021, ainsi que la doctrine de l'AMF⁵³ et les labels liés au développement durable.

Ce système de classification évoluera en 2022 pour intégrer les nouvelles exigences des réglementations existantes et à venir en matière de développement durable.



Source : AXA IM au 31/12/2021. Chiffres non audités. Total cumulé. De plus amples informations sur nos chiffres clés 2021 sont disponibles dans notre communiqué de presse sur les résultats de l'exercice 2021⁵⁴.

1. Gamme de fonds intégrant les critères ESG :

Ces fonds utilisent des données et des recherches, des exclusions et une approche du vote et de l'engagement proactive pour aider à intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement et promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales dans notre démarche. Pour ce faire, nous nous concentrons particulièrement sur les risques de durabilité pour ces fonds, en excluant les émetteurs affichant les notations ESG les plus basses, ainsi que ceux qui ne suivent pas ce que nous considérons comme des pratiques de bonne gouvernance. Nous pensons que ce niveau d'intégration

⁵³ « Autorité des Marchés Financiers », le régulateur français, qui a émis sa position-recommandation 2020-03 en mars 2020 : [Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières | AMF \(amf-france.org\)](#)

⁵⁴ [Résultats de l'exercice 2021 | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

ESG peut potentiellement réduire le risque pour nous aider à obtenir de meilleurs rendements ajustés au risque.

Au sein de ce groupe, les fonds de la catégorie **ESG intégré +** vont plus loin en visant un score ESG supérieur à celui de l'indice de référence ou de l'univers⁵⁵.

2. Gamme de fonds ACT :

Pour aller plus loin, notre gamme ACT est conçue pour aider les clients à cibler des objectifs ESG spécifiques autour de questions telles que le changement climatique et les inégalités, tout en continuant à adopter l'approche renforcée des risques de durabilité et des pratiques de bonne gouvernance décrite ci-dessus. Outre les rendements financiers, ces fonds visent des résultats positifs liés aux critères ESG et/ou aux Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD des Nations unies). Les décisions d'investissement sont guidées à la fois par les objectifs financiers et d'impact. La gamme se divise en deux catégories :

- **Les fonds durables** (40 MDS€ à la fin 2021) visent à intégrer les critères ESG dans le processus de construction du portefeuille, d'une manière encore plus significative et intentionnelle. Chaque fonds de ce groupe cible un ou plusieurs objectifs spécifiques liés aux piliers ESG (par exemple, l'empreinte carbone) afin d'affiner l'univers d'investissement.
- **Les fonds à impact** (3,7 MDS€ à la fin 2021) intègrent les exigences de la catégorie durable, mais recherchent des entreprises et des projets qui peuvent potentiellement avoir un impact intentionnel, positif, mesurable et durable sur la société et/ou l'environnement. Ces fonds rendent compte de critères d'impact alignés sur certains ODD des Nations unies.

Focus sur la classification SFDR d'AXA IM au 31/12/2021 (pour les stratégies relevant du règlement) :

Approche de classification pour le niveau 1 :

En mars 2021, au moment de l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement (UE) 2019/2088 ou « SFDR »), nous avons classé nos produits financiers sur la base de l'état des connaissances. L'objectif était d'assurer la transparence sur la manière dont nos produits financiers intègrent, promeuvent et/ou contribuent aux caractéristiques environnementales et/ou sociales, alors que les exigences du SFDR n'étaient pas claires, car les normes techniques réglementaires (SFDR niveau 2) n'étaient pas encore stabilisées et publiées, et demeuraient donc susceptibles de modifier la classification SFDR de nos produits. Depuis lors, dans un effort de transparence et de clarté vis-à-vis de nos clients, nous informons nos investisseurs que la classification SFDR est fondée sur notre interprétation du « niveau 1 » et peut évoluer dans le temps pour refléter les orientations réglementaires et/ou les opinions du marché.

Difficultés de mise en œuvre

Les catégories de produits financiers du SFDR (articles 6, 8 et 9) ont été conçues pour préciser la portée, le contenu et le détail des exigences d'information applicables aux produits financiers en fonction de l'intégration des considérations de durabilité dans leur processus d'investissement. Techniquement, le SFDR ne fournit cependant pas de définition claire des catégories de produits. Autrement dit, le périmètre des catégories de produits envisagés par le SFDR est large. Ces catégories reposent sur des concepts qui ne sont pas définis de manière détaillée dans le règlement à ce stade,

⁵⁵ Ces fonds appartiennent à la seconde catégorie (« approche non significativement engageante ») au titre de la doctrine 2020-03 de l'AMF.

tels que la « promotion des caractéristiques environnementales et sociales » pour l'article 8, ou encore « l'objectif d'investissement durable » pour l'article 9. Ce manque de précision entraîne des différences d'interprétation à travers les marchés.

Les catégories SFDR d'AXA IM Core (données au 31/12/2021 – en termes d'actifs sous gestion) :

- **12 %** (55 MDS€ d'actifs sous gestion) des produits financiers d'AXA IM Core intègrent et évaluent uniquement les risques liés au développement durable, sans promouvoir de caractéristiques environnementales ou sociales ni avoir d'objectif d'investissement durable, et sont donc classés sous l'article 6.
- **88 %** (406 MDS€ d'actifs sous gestion) des produits financiers d'AXA IM Core promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales et sont intégrés ESG ou ont un objectif de développement durable, et sont donc classés respectivement sous les articles 8 ou 9.

Les catégories SFDR d'AXA IM Alts (données au 31/12/2021 – en termes d'actifs sous gestion) :

- En ce qui concerne AXA IM Alts, en raison de la nature des actifs et du manque ou de l'incohérence des données disponibles, les produits financiers sont principalement classés sous l'article 6 – intégration des risques de durabilité sans promouvoir de caractéristiques environnementales ou sociales ni afficher un objectif d'investissement durable. Après la mise en œuvre du niveau 1 du SFDR, 13 % des produits financiers éligibles d'AXA IM Alts ont toutefois été classés sous les articles 8 ou 9.
- Les fonds d'AXA IM Alts classés sous les articles 8 ou 9 concernent les produits suivants :
 - **22 %** (17 MDS€ d'actifs sous gestion) des produits financiers d'AXA IM Real Assets sont classés sous les articles 8 ou 9.
 - **1 %** (moins de 500 M€) des produits financiers liés aux financements structurés sont classés sous les articles 8 ou 9.

Dans la mesure où le SFDR est applicable depuis une période relativement courte, la classification SFDR est sujette à des ajustements et des modifications, car certains aspects du SFDR peuvent faire l'objet d'interprétations nouvelles et/ou différentes de celles prévalant à la date du présent rapport. Dans le cadre de l'évaluation continue et du processus actuel de classification de ses produits financiers en vertu du SFDR, AXA IM se réserve le droit, conformément et dans les limites des réglementations et de la documentation juridique applicables à ses produits financiers, de modifier la classification d'un fonds particulier afin de refléter des changements dans la pratique du marché, dans ses propres interprétations, dans les lois ou réglementations liées au SFDR ou dans les réglementations déléguées actuellement applicables, ou encore dans les communications des autorités nationales ou européennes, ou les décisions de justice clarifiant les interprétations du SFDR. Il est rappelé aux investisseurs qu'ils ne doivent pas fonder leurs décisions d'investissement sur la classification présentée en vertu du SFDR.

Dans le cadre de l'application de l'Article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, les gestionnaires d'actifs sont tenus de publier sur leur site Internet la liste des fonds classés sous les articles 8 et 9 au titre du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant les informations relatives à la durabilité dans le secteur des services financiers. Cette liste est disponible sur notre [site Internet](#).

Labels de durabilité

Plusieurs fonds gérés par AXA IM ont obtenu des labels de durabilité. Ces fonds respectent les exigences définies par chacun des règlements du label et sont soumis à un audit annuel par des auditeurs

externes. Les codes de transparence disponibles sur La Recherche de Fonds⁵⁶ d'AXA IM fournissent de plus amples informations sur les processus mis en place pour ces fonds.

Labels de durabilité	Au 31/12/2021		Au 31/12/2020	
	Nombre de fonds labellisés	Encours net (M€) géré par les fonds labellisés	Nombre de fonds labellisés	Encours net (M€) géré par les fonds labellisés
Label ISR ⁵⁷	53	30 078 €	36	13 598 €
Greenfin ⁵⁸	1	1 331 €	1	658 €
Towards Sustainability ⁵⁹	16	8 355 €	11	3 841 €
FNG ⁶⁰	1	1 102 €	1	852 €

Focus sur les fonds à impact – Marchés privés

AXA IM s'appuie sur une présence ancienne dans le domaine de l'investissement à impact sur les marchés privés, avec un premier fonds lancé en 2013. Les stratégies d'investissement concernées visent à générer, parallèlement aux rendements financiers, des impacts environnementaux et sociaux objectivement mesurables et intentionnels, les deux aspects étant intégrés dans la rémunération variable des équipes de gestion. Ces stratégies ont continué à prendre de l'ampleur en 2020.

Notre toute première stratégie, dotée de 200 M€ d'actifs sous gestion, était axée sur l'inclusion financière, l'accès aux soins de santé et l'éducation. En 2016, nos clients ont alloué 150 M€ à un nouveau fonds pour investir dans la génération d'impacts environnementaux et sociaux.

En 2019, nous avons lancé notre troisième stratégie d'investissement à impact, axée sur le climat et la biodiversité. Avec 175 M USD d'actifs sous gestion, cette stratégie cible les acteurs proposant des solutions face au changement climatique et à la perte de biodiversité (voir la section « Pleins feux sur les investissements dans le capital naturel »). En 2020, nos clients ont alloué 175 M USD supplémentaires à la stratégie « Climat et Biodiversité » et 50 M USD dans un fonds favorisant l'inclusion financière et l'accès aux soins de santé pour les bénéficiaires mal desservis dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

▪ Stratégie pour la santé

En 2021, nous avons lancé une stratégie mondiale pour la santé⁶¹, dont la mission est de garantir des vies saines, de promouvoir le bien-être et de remédier aux inégalités d'accès à des soins de santé de qualité. Cette stratégie contribuera de manière tangible aux objectifs de l'ODD 3 en augmentant la disponibilité de produits et services innovants ciblant le fardeau mondial des maladies. Elle vise à proposer des solutions à des prix accessibles en s'adressant aux marchés de masse à fort volume, pour répondre aux besoins de santé du plus grand nombre et non de quelques-uns.

La stratégie atteindra son objectif en investissant dans des entreprises axées sur le développement clinique ou la commercialisation précoce des produits suivants : Appareils médicaux, produits biopharmaceutiques, vaccins et instruments de diagnostic produisant des résultats intentionnels,

⁵⁶ Fonds - AXA IM France - Particuliers (axa-im.fr)

⁵⁷ Label ISR – Pour des placements durables et responsables (lelabelisr.fr)

⁵⁸ Le label Greenfin | Ministère Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)

⁵⁹ Towards Sustainability Initiative | Towards Sustainability

⁶⁰ Application – FNG-Siegel

⁶¹ AXA IM Alts lance une stratégie de 500 millions de dollars de capital-investissement dans le secteur de la santé et annonce deux nominations importantes – AXA IM Real Assets (axa-im.com)

mesurables et positifs en matière de santé par rapport aux piliers prioritaires de la stratégie : les femmes, les mères et les enfants ; la vision ; les maladies infectieuses ; le diabète et l'obésité ; ainsi que d'autres problèmes de santé prévalant sur des marchés à fort volume.

Notre stratégie démontre le rôle concret que les clients jouent dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies via l'allocation de capitaux indispensables à des défis sociaux et environnementaux insuffisamment pris en compte. L'examen préliminaire de l'alignement de notre stratégie d'impact sur les ODD a donné des résultats positifs, démontrant que nos clients fournissent des capitaux à des entreprises qui répondent directement aux ODD mis en évidence ci-dessous.

■ **Un alignement significatif et crédible sur les ODD des Nations unies⁶²**



■ **Performance en termes d'impact**

Notre cadre de gestion et de mesure de l'impact couvre l'appréciation initiale, l'évaluation, la *due diligence*, l'investissement, le suivi et le désinvestissement. L'objectif est de s'assurer que la génération d'impact est intentionnelle, ciblée, et qu'elle constitue un moteur clé pour les décisions d'investissement et la gestion sur la période d'investissement.

Le tableau ci-dessous montre les contributions de notre plateforme aux principaux défis environnementaux et sociaux alignés sur la mission de nos stratégies :

Thème	Type de transaction	Cible géographique	ICP
Climat et biodiversité	Actions, financement de projets, fonds primaires	Mondiale	Émissions évitées (tCO ₂ e) Terres sous gestion durable (hectares) Habitats essentiels protégés (hectares)

⁶² Le fait de viser un ODD en particulier ne signifie en rien que les Nations unies approuvent AXA Investment Managers, ses produits ou services ou les activités qu'elle a planifiées et ne constitue pas, de manière explicite ou implicite, une recommandation vis-à-vis d'une stratégie d'investissement.

			Déchets évités (tonnes)
Inclusion financière	Actions	Mondiale	Vies améliorées Vies sauvées Vies autonomisées Portée du produit (nb. PRFM)
Soins de santé de qualité	Actions	Mondiale*	Nombre de vies améliorées Nombre de vies sauvées Portée du produit (nb. pays)

▪ Projecteurs sur les investissements dans le capital naturel

La stratégie « Climat et Biodiversité » constitue une réponse aux préoccupations croissantes concernant le changement climatique, son impact sur la nature et la perte de biodiversité qui en découle.

Les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des sols sont responsables, au total, d'environ 20 % des émissions de GES. Au-delà de leur contribution essentielle à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, les forêts jouent un rôle fondamental dans l'approvisionnement en eau, la conservation de la biodiversité et les moyens de subsistance des communautés.

Pour relever ces défis, il faut adopter une approche volontariste consistant à allouer des capitaux à des entreprises et à des projets qui conservent, protègent et restaurent le capital naturel – les forêts –, en préservant la capacité de la nature à agir elle-même comme une solution climatique et en protégeant les habitats de grande valeur nécessaires à la conservation et à la biodiversité. Nos investissements ont permis de relever ces défis via divers moyens :

- Le financement de la protection directe du capital naturel primaire – p.ex., les terres forestières, les tourbières, les mangroves.
- La mise en œuvre de programmes d'utilisation durable des sols qui réduisent les incursions dans le capital naturel primaire protégé et améliorent les moyens de subsistance des communautés concernées – p.ex., les petits exploitants agricoles
- La contribution à l'atténuation du changement climatique, comme en témoigne l'émission de crédits de réduction des émissions vérifiés et d'autres crédits de services écosystémiques. Ces crédits constituent un moyen durable pour les propriétaires fonciers de monétiser les avantages environnementaux fournis par leurs forêts, tout en préservant les résultats environnementaux, sociaux et de biodiversité significatifs fournis par les forêts sur pied.

Nous avons traduit notre mission en activités concrètes qui permettent la préservation du capital naturel, la protection des habitats essentiels et l'atténuation du changement climatique à l'échelle mondiale. Nos actions incluent notamment les éléments suivants :

- Le reboisement de terres dégradées au Kenya, qui permet d'atténuer les effets du changement climatique et d'améliorer la résilience des revenus des petits exploitants agricoles
- La protection et la restauration de tourbières dégradées en Indonésie, empêchant la libération du CO₂ stocké dans ces tourbières
- La conservation de forêts familiales aux États-Unis
- La lutte contre la déforestation de zones protégées au Guatemala et la protection du corridor de biodiversité mésoaméricain

- La promotion de pratiques agroforestières durables à Madagascar en vue de protéger une biodiversité riche et unique, notamment quatre espèces de lémuriens figurant sur la liste rouge des espèces menacées de l’UICN.
- 69 000 hectares de terres sous gestion durable ; 55 000 hectares d’habitats essentiels protégés au niveau mondial⁶³.

Notre stratégie, qui met intentionnellement l’accent sur le capital naturel, renforce significativement les bienfaits de la nature sur l’environnement, la biodiversité et la société.

La stratégie «Climat et Biodiversité» tient sa promesse de financer des solutions crédibles, dans lesquelles on peut investir en vue de générer des résultats positifs. À ce jour, la stratégie a réalisé un certain nombre d’investissements dans le cadre de sa mission en matière de climat et de biodiversité. Voici quelques exemples de nos investissements :

Investissements	Description de l’activité	Impact attendu/Exemples d’investissements
Komaza	Une entreprise de micro-sylviculture pour produits du bois qui ambitionne de devenir la plus grande entreprise de sylviculture durable d’Afrique. Notre investissement contribuera au reboisement de terres dégradées, à l’atténuation du changement climatique en utilisant les arbres comme solution naturelle de piégeage du carbone et à l’établissement d’une résilience climatique, en alignant les intérêts financiers des communautés locales sur la conservation.	Objectifs d’impact : • 37 000 hectares sous gestion améliorée • 17,5 millions de tonnes d’émissions de carbone séquestrées • 50 000 agriculteurs bénéficiant de meilleurs revenus
Forest Carbon Indonésie	Forest Carbon est un développeur de projets spécialisé dans la conservation et la restauration de forêts tropicales dégradées, de tourbières et d’écosystèmes de zones humides en Indonésie, en Malaisie et au Cambodge. L’entreprise opère depuis plus de dix ans et son action la plus remarquable à ce jour est le projet de tourbière de Sumatra Merang en Indonésie. Ce projet a permis la restauration de plus de 22 000 hectares de tourbières, la réduction de près de 7 millions de tonnes d’émissions de CO ₂ (comme en témoignent la production et la vente de crédits carbone volontaires vérifiés), ainsi que le renforcement et la conservation de plus de 20 espèces.	Objectifs d’impact : • 74 000 hectares de tourbières, de mangroves et de forêts tropicales conservés/restaurés • 26 millions de tonnes de réduction d’émissions de carbone • 22 millions de crédits carbone vérifiés • Protection d’au moins 10 espèces menacées figurant sur la liste rouge de l’UICN, dont l’orang-outan de Bornéo, le singe à trompe, le tigre de Sumatra et le dauphin de l’Irrawaddy.
Sanergy	Sanergy a été fondée en 2011 dans le but d’améliorer les systèmes de gestion des déchets au Kenya. Sanergy adopte une approche d’économie circulaire, en collectant et en transformant les déchets sanitaires et organiques en produits durables et respectueux de l’environnement : protéines d’insectes pour l’alimentation animale, engrais organiques et briquettes de biomasse.	Objectifs d’impact : • 1,2 million de tonnes de déchets traités • 50 000 tonnes de biofertilisant produites
Madecasse	Madecasse est une entreprise de fabrication de chocolat à partir de fèves de cacao qui travaille avec des petits exploitants agricoles, principalement à Madagascar, pour mettre en œuvre des pratiques agroforestières durables permettant la conservation des habitats afin de soutenir la biodiversité unique de Madagascar – 85 % des espèces végétales et animales de l’île ne se trouvent nulle part ailleurs dans le monde.	Objectifs d’impact : • 528 hectares d’habitats essentiels pour la biodiversité conservés

⁶³ Ce chiffre représente l’impact global, tel qu’il a été révélé par les entreprises et les projets financés.

Fundaeco	Les activités de Fundaeco se concentrent sur la création, la gestion et la conservation de zones forestières protégées au Guatemala. Ces zones protégées sont d'une importance écologique significative au niveau mondial, car elles servent d'habitat à des espèces essentielles et offrent une solution naturelle de séquestration du carbone, comme en témoigne l'émission de crédits carbone vérifiés.	Objectifs d'impact : • 60 500 hectares de terres sous gestion durable • 4,6 millions de tonnes d'émissions de carbone évitées • 4,1 millions de crédits carbone vérifiés
Sistema Bio	Sistema travaille avec des petits exploitants agricoles en Amérique latine, en Inde et en Afrique de l'Est pour lutter contre les émissions de méthane provenant des déchets de leurs exploitations. Les biodigesteurs de Sistema proposent une solution durable pour le traitement des déchets organiques, séquestrant le méthane du fumier qui serait autrement émis dans l'atmosphère. Le biogaz et les biofertilisants récupérés fournissent aux agriculteurs une alternative bas carbone aux produits dérivés des combustibles fossiles.	Objectifs d'impact : • 5 millions de tonnes de déchets traités • 200 millions de mètres cubes de biogaz produits • 16 millions de tonnes de biofertilisants produits • 1,8 million de tonnes d'émissions de carbone évitées

AXA Investment Managers est un signataire fondateur des Principes de fonctionnement pour la gestion de l'impact (Principes de l'impact). AXA IM publie une déclaration annuelle affirmant l'alignement du système de mesure et de gestion de l'impact de la stratégie d'investissement à impact d'AXA IM Alts sur les Principes de l'impact. Une vérification indépendante de nos systèmes de gestion de l'impact, menée par EY Associates en 2020, a confirmé l'alignement sur ces principes.

Focus sur l'impact au sein des marchés cotés

5 stratégies appartenaient à la catégorie des fonds à impact sur les marchés cotés à la fin 2021.

Stratégie ⁶⁴	Thème d'investissement sous-jacent	Labels ⁶⁵	ICP ⁶⁶	ODD ⁶⁷
Capital Humain (actions)	Promouvoir le capital humain comme atout essentiel des petites et moyennes entreprises européennes		- Intensité carbone - Femmes siégeant au conseil d'administration	
Progrès Social (actions)	La stratégie vise à investir dans des entreprises cotées en bourse des marchés développés et émergents qui offrent un potentiel de croissance et se concentrent sur la fourniture de services répondant à un éventail de besoins sociaux incluant l'éducation, les soins de		- Intensité carbone - Intensité hydrique	

⁶⁴ Les produits ci-dessus peuvent ne pas être enregistrés ni disponibles dans votre pays.

⁶⁵ Au 31/12/2021

⁶⁶ Au 31/12/2021. Conformément au règlement V2 du Label ISR, les fonds ont sélectionné leur premier ICP au 31/12/2020 et leur second ICP au 31/12/2021.

⁶⁷ Avertissement : Le fait de viser un ODD en particulier ne signifie en rien que les Nations unies approuvent AXA Investment Managers, ses produits ou services ou les activités qu'elle a planifiées et ne constitue pas, de manière explicite ou implicite, une recommandation vis-à-vis d'une stratégie d'investissement.

	santé/le bien-être et les infrastructures including education, healthcare/wellbeing, infrastructure			
Economie Propre (actions)	L'augmentation de la population et la hausse du niveau de vie poussent toujours plus haut la demande en énergie, transports, alimentation et eau. La prise de conscience de la pression exercée sur des ressources naturelles rares et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre influencent les politiques publiques (p.ex., l'Accord de Paris pour limiter l'augmentation de la température à 2 °C) et les investissements dans les infrastructures, ce qui encourage finalement les entreprises à agir rapidement	 	- Opportunités technologiques 1,5 °C de Carbon Delta - % d'entreprises non conformes et sur la liste de surveillance GSS	
Obligations Vertes Mondiales (obligations)	Investir dans des obligations vertes soutenant le développement de projets environnementaux, sur la base d'un cadre analytique propriétaire			  
Multi Actifs Impact Optimal (multi-actifs)	Combine nos deux approches exclusives en matière d'impact sur les actifs cotés pour sélectionner des actions et des obligations vertes, sociales et durables ayant un impact positif et mesurable sur les défis sociétaux liés à la « prospérité des personnes » et à la « prospérité de la planète ».	 	- Opportunités technologiques 1,5 °C de Carbon Delta - Intensité carbone	

Mécanisme de philanthropie à impact

En 2020, pour continuer à avoir un impact positif sur la société sur le long terme, AXA IM a mis en œuvre un mécanisme philanthropique innovant pour sa gamme de fonds à impact, couvrant les marchés cotés et les marchés privés.

5 % des commissions de gestion dans cette gamme sont aujourd'hui utilisés pour financer des projets supplémentaires visant à développer des solutions avec un impact sociétal. Ces projets sont axés sur des thèmes se trouvant au cœur des stratégies de responsabilité d'entreprise et d'investissement responsable d'AXA IM et alignés sur une sélection d'ODD des Nations unies, dont les suivants :

- ODD 3 – Bonne santé et bien-être
- ODD 4 – Éducation de qualité
- ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

- ODD 15 – Vie terrestre

Des partenariats avec quatre organisations caritatives ont été mis en place grâce à ce mécanisme :

Organisation caritative	Missions	ODD ⁶⁸
EPIC 	Epic vise à soutenir le développement d'un monde dans lequel chaque enfant et chaque jeune a accès à la sécurité, à l'autonomisation et à l'égalité des chances. Pour ce faire, Epic identifie, sélectionne, soutient et contrôle des organisations à fort impact afin de catalyser leur impact sur les enfants et les jeunes mal desservis, et sur les systèmes qui les affectent. Epic s'appuie sur un processus de sourcing, de contrôle et de suivi approfondi et innovant, qui garantit confiance, transparence et responsabilité.	
World Land Trust 	World Land Trust est une association caritative internationale spécialisée dans la conservation, qui vise à protéger les habitats les plus importants sur le plan biologique et les plus menacés, à l'échelle mondiale. Grâce à un réseau d'organisations partenaires dans le monde entier, WLT finance la création de réserves et assure une protection permanente des habitats et de la faune. Des partenariats sont développés avec des organisations locales établies et respectées, qui suscitent le soutien et l'engagement au sein des communautés locales. En 2019, WLT a soutenu la restauration et la conservation de 15 000 hectares à travers 22 pays et 82 réserves, en plantant notamment 39 000 arbres.	 
Ligue pour la Protection des Oiseaux 	Faisant partie des plus anciennes associations de protection de la nature en France, la LPO est affiliée au réseau BirdLife International. La LPO met en œuvre des projets de restauration nationaux pour certains des oiseaux les plus menacés de France, coordonne les programmes européens de conservation des espèces et gère la réintroduction d'espèces menacées. La LPO gère plus de 24 000 hectares de capital naturel répartis sur 27 réserves naturelles en France.	

⁶⁸ Avertissement : Le fait de viser un ODD en particulier ne signifie en rien que les Nations unies approuvent AXA Investment Managers, ses produits ou services ou les activités qu'elle a planifiées et ne constitue pas, de manière explicite ou implicite, une recommandation vis-à-vis d'une stratégie d'investissement.

Doctors with Africa



Doctors with Africa CUAMM coopère avec des hôpitaux et des centres de santé locaux, des villages et des universités afin d'améliorer les conditions sanitaires des communautés les plus vulnérables d'Afrique subsaharienne. L'organisation conçoit et met en œuvre des projets de coopération en matière de soins de santé, mène des activités de renforcement des capacités et effectue et diffuse des études scientifiques.



2.6 Stratégie RSE

Chez AXA IM, chacune de nos décisions en tant qu'investisseur, mais également en tant qu'organisation et employeur, est dictée par notre raison d'être : « agir en faveur du progrès humain en investissant dans ce qui compte vraiment ». En tant qu'organisation, nous pensons que nous avons un rôle important à jouer dans la recherche de solutions aux défis sociétaux actuels et futurs les plus urgents. En collaborant avec d'autres acteurs, nous construisons un monde plus équitable, plus durable sur le plan environnemental et plus résilient pour nos clients, nos employés et la société en général. De même que nous sommes un acteur majeur de l'investissement responsable, nous estimons avoir un rôle actif en tant qu'entreprise et employeur, consistant à nous imposer les normes élevées que nous exigeons des autres. Aligné sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, le cadre qui régit nos activités repose sur le cadre ESG que nous adoptons en tant qu'investisseur.

▪ Enjeux environnementaux

Notre transition vers la neutralité carbone – mesurer et réduire notre impact

En tant que gestionnaire d'actifs responsable de premier plan, nous sommes conscients de notre rôle dans la transition vers une économie sobre en carbone, à la fois comme investisseur et comme organisation. En tant qu'organisation, nous nous sommes engagés à atteindre l'objectif « zéro émission nette » au plus tard en 2050. Pour y parvenir, nous travaillons sur un programme visant à mesurer et à réduire notre empreinte sur toutes les émissions clés, avec une première réduction de 25 % d'ici 2025 par rapport à 2019.

Afin d'assurer transparence et responsabilité autour de notre trajectoire vers la neutralité carbone, nous mesurons une fois par an notre empreinte globale, à travers nos 23 bureaux répartis dans 18 pays, et communiquerons désormais chaque année sur nos progrès dans ce domaine. Ces mesures sont gérées et vérifiées par la plateforme de compensation ClimateSeed, ce qui garantit l'exactitude et l'intégrité de la collecte des données. Notre empreinte étant calculée aux niveaux mondial et national, nous travaillons avec les équipes de direction de chaque pays où nous sommes présents pour définir une trajectoire de réduction des émissions de CO₂ dans chaque région, en fixant des objectifs équitables mais ambitieux pour les principales émissions d'énergie, d'eau, de déchets, de papier et les déplacements professionnels.

Incorporation des émissions du périmètre 3 dans nos objectifs de réduction

Depuis près de dix ans, nous mesurons les émissions des périmètres 1 et 2, ainsi que celles liées aux déplacements professionnels. Cependant, nous observons qu'il est de plus en plus nécessaire de prendre en compte les émissions sur l'ensemble de notre chaîne de valeur – les émissions du périmètre 3. Nous constatons également que l'évolution des modes de travail liée à la pandémie nous contraint à tenir compte d'un nombre croissant d'activités et d'événements hybrides ou exclusivement

numériques, dont beaucoup se déroulent en dehors du périmètre de mesure des émissions de nos propres bureaux. En 2021, nous avons donc inclus dans nos mesures toutes les émissions du périmètre 3 au-delà des déplacements professionnels – y compris notre chaîne logistique, le travail à domicile, les outils numériques, les événements concernant les clients et les équipes, ainsi que les programmes de rénovation de nos propres bureaux.

Notre cadre de travail Smart Working, synonyme de flexibilité accrue et de meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, permet à nos équipes de travailler aussi bien à domicile qu’au bureau. Nous reconnaissons toutefois qu’il s’agit d’une source supplémentaire d’émissions, qui s’ajoutent à celles de nos bureaux traditionnels. Nous avons donc travaillé avec nos collaborateurs à l’échelle mondiale pour estimer les émissions engendrées par leurs activités à domicile en 2021 et les inclure dans nos mesures. Nous avons également agi, dans le cadre de notre stratégie numérique, pour réduire le recours aux courriers électroniques grâce à MS Teams, et nous travaillons sur d’autres activités visant à réduire notre empreinte numérique via la gestion du cycle de vie de nos appareils.

Nos émissions du périmètre 3 comprennent également l’empreinte générée par les activités des prestataires et fournisseurs d’AXA IM. Nous mesurons désormais cette empreinte et continuerons à encourager ceux qui travaillent avec nous à gérer leurs opérations de la manière la plus durable possible.

En ce qui concerne les voyages d’affaires, nous préparons actuellement une première réduction de 25 % (par rapport à 2019) de tous nos voyages d’affaires dans le monde. Notre empreinte liée aux voyages a été beaucoup plus faible en 2020 et 2021 en raison du contexte pandémique, mais nous souhaitons tirer parti de l’évolution ultérieure de nos outils numériques et de la progression du travail à domicile pour donner la priorité aux seuls voyages essentiels, tout en étudiant la possibilité de réduire encore notre objectif initial. Nous travaillons actuellement avec l’ensemble des responsables d’équipe d’AXA IM pour affiner notre politique, afin de réduire le nombre de voyages et de favoriser des solutions moins émettrices de CO₂, notamment en promouvant les réunions virtuelles.

Émissions de nos bureaux

Dans le cadre de la gestion continue de notre impact environnemental, nous recherchons d’autres moyens de mettre en œuvre des programmes de recyclage et d’économie d’énergie dans nos bureaux, afin de réduire les déchets et la consommation d’énergie, d’eau et de papier. Nous travaillons actuellement à une réduction minimale de 25 % dans nos principaux bureaux (par rapport à 2019). Parallèlement à ces efforts, nous voulons mener la transition vers un mix accordant une plus grande place aux énergies renouvelables. La démarche d’AXA IM s’inscrit dans le cadre de l’initiative RE100, qui réunit des entreprises influentes déterminées à utiliser des énergies renouvelables, et nous consommons exclusivement des énergies renouvelables dans nos trois principaux bureaux. Par ailleurs, nous étudions actuellement avec le Groupe AXA les solutions qui nous permettraient d’atteindre 100 % d’énergie renouvelable dans nos bureaux européens d’ici 2025.

La compensation uniquement en dernier recours dans notre feuille de route

Nous comptons réduire nos émissions au strict minimum et atteindre l’objectif « zéro émission nette » d’ici 2050 au plus tard. Dans l’intervalle, nous devons toutefois continuer à comptabiliser les émissions que nous produisons à travers nos activités des périmètres 1, 2 et 3. Si nous ne pensons pas que la compensation soit une solution à la crise climatique, il est évident que nous ne serons jamais en mesure de gérer nos activités sans aucune émission. Nous compenserons donc chaque année les émissions qui ne peuvent être supprimées, notre engagement étant avant tout de réduire notre empreinte au strict minimum. En 2021, nous avons compensé une première tranche de 15 000 tCO₂e – sur la base des données recueillies cette année-là – en crédits carbone par l’intermédiaire de notre fournisseur de compensation ClimateSeed, en soutenant un grand projet de conservation au Guatemala. Conscients

que nous devons aller plus loin et comptabiliser les émissions des périmètres 1, 2 et 3, nous collaborerons étroitement avec ClimateSeed en suivant les résultats de notre mesure du CO₂, afin de vérifier que nous comptabilisons correctement toutes nos émissions chaque année.

La sensibilisation des collaborateurs au climat et à l'impact que nous avons collectivement sur la planète est la clé qui nous permettra d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. C'est pourquoi l'un des objectifs de notre société mère, le Groupe AXA, est de former 100 % de nos employés aux enjeux climatiques d'ici 2023, grâce au lancement de l'AXA Climate Academy, effort auquel AXA IM adhère pleinement.

▪ Enjeux sociaux

Nos collaborateurs sont notre atout le plus précieux. Nous nous efforçons de favoriser leur progression en offrant un environnement de travail dans lequel ils peuvent réaliser leur potentiel et donner vie à notre raison d'être chaque jour.

L'autonomisation et l'inclusion sont au cœur de la culture que nous voulons créer chez AXA IM

Nous voulons offrir à nos collaborateurs talentueux la possibilité de développer leur potentiel, de choisir leur mode de travail grâce à la flexibilité et au travail hybride et de s'épanouir au sein d'une communauté diversifiée où les idées, les origines et la diversité des points de vue sont encouragées. Nous écoutons activement nos employés, afin de comprendre ce qu'ils pensent du travail que nous faisons et de leur rôle dans la réalisation de notre objectif en tant qu'organisation. Nous menons deux à trois enquêtes d'engagement par an pour mesurer le « Score de recommandation net » des employés (eNPs – Employee Net Promoter Score), et nous avons constaté une hausse régulière de ce score depuis 2017. Déterminés à soutenir une culture de retour d'information ouverte sur des sujets tels que le genre, le handicap et l'ethnicité, nous avons mené notre première « enquête sur l'inclusion » en 2021.

En matière d'inclusion et de diversité, nous utilisons également notre voix en tant que gestionnaire d'actifs de premier plan pour faire pression en faveur de progrès sur des thèmes essentiels, tels que l'égalité des sexes, le handicap ou la cause LGBT, pour n'en citer que quelques-uns. En ce qui concerne l'égalité des sexes, nous publions chaque année nos propres rapports sur les écarts de rémunération en France et au Royaume-Uni et sommes membres des groupes d'investisseurs du Club des 30 % (en France et au Royaume-Uni), qui cherchent à accroître la représentation des femmes parmi les dirigeants. Nous avons également signé la charte Women in Finance et bénéficions de la certification EDGE (Dividendes économiques pour l'égalité hommes-femmes). Nous avons enfin entamé le processus de renouvellement de notre certification EDGE en 2022, reflet de notre engagement mondial en faveur de l'égalité des sexes sur le lieu de travail.

Protéger les droits de tous ceux qui travaillent avec nous

Nous nous engageons à divulguer les informations requises par la réglementation, dans toutes les régions où nous sommes présents. Cela inclut la loi sur l'esclavage moderne (Royaume-Uni) et toute autre loi relative à l'inclusion et à la diversité ou aux droits de l'homme. Bien que nous estimions être déjà conformes, nous évaluons actuellement le périmètre et la mise en œuvre de la future loi « Rixain » en France, qui répond à la nécessité d'une transparence accrue sur les mesures de diversité et d'inclusion sur le lieu de travail.

Notre rôle de soutien et de protection des personnes qui travaillent à nos côtés s'étend également à notre chaîne logistique. Nous avons mis en place un processus garantissant que nos partenaires et fournisseurs agissent envers leurs propres employés et fournisseurs en appliquant les principes d'intégrité, de responsabilité et de durabilité que nous exigeons de nous-mêmes en tant qu'entreprise.

Étendre notre raison d'être à nos communautés

Si nous sommes déterminés à « investir dans ce qui compte vraiment » pour nos clients et nos collaborateurs, cet engagement s'étend également à nos communautés locales, que nous aidons à se développer et à prospérer à nos côtés. Nous nous concentrons sur des projets ayant un impact sociétal tangible, dans les domaines du changement climatique/de la biodiversité, de l'éducation et de la santé.

AXA IM reverse à un certain nombre d'organisations qui s'alignent sur nos priorités 5 % des commissions de certains de ses fonds à impact. Au sein de ces organisations caritatives, nous soutenons plusieurs Objectifs de développement durable des Nations unies.

Notre communauté de bénévoles AXA – Cœurs en action permet en outre à nos collaborateurs de mettre leur temps et leur expertise au service d'organisations caritatives locales qui soutiennent des projets liés au climat et d'autres actions ayant un impact sociétal positif. Notre calendrier d'activités s'étend sur toute l'année, mais culmine avec une semaine réservée à nos collaborateurs (AXA Week for Good), consacrée à la sensibilisation, l'engagement et la participation à des activités liées au changement climatique et à la biodiversité.

Nous sommes également engagés sur le thème de l'éducation financière et demeurons associés à un certain nombre de programmes de sensibilisation dans les écoles. Ensemble, notre objectif est d'aider les écoliers et les jeunes à développer leurs compétences en matière de finance et à comprendre la valeur de l'épargne.

Enfin, nous avons récemment annoncé notre partenariat avec le programme « Young Women in Investment » du CFA Institute, conçu pour favoriser la diversité de genre et les talents féminins au sein de notre secteur.

▪ Enjeux de gouvernance

Maintenir une activité robuste, résiliente et durable sur le long terme

Nous pensons qu'une entreprise responsable et résiliente se trouve dans une position optimale pour être performante sur le long terme, ce qui nous incite à aider nos clients, nos collaborateurs et les communautés qui nous entourent à se développer à nos côtés. En tant qu'investisseur responsable, nous recourons activement au dialogue avec les dirigeants et à l'exercice des droits de vote pour influencer positivement les comportements des entreprises, afin de favoriser une croissance durable à long terme. De même, en tant qu'entreprise, nous nous efforçons d'entretenir une relation de responsabilité, de sécurité, de transparence et de confiance avec nos clients, nos collaborateurs et tous ceux qui s'engagent et s'associent avec nous.

Respecter les normes les plus strictes en matière de comportement et de conduite

Gagner et conserver la confiance de nos clients et de nos partenaires est essentiel. Notre cadre normatif énonce en détail les politiques et procédures qui doivent être suivies par tous les collaborateurs d'AXA IM, afin de nous assurer que nous gérons les risques avec fermeté et exerçons nos activités avec éthique et transparence pour toutes les parties prenantes. Les normes d'AXA IM sont révisées chaque année, en vue de garantir leur respect par toutes les équipes.

Notre code de conduite prévoit les procédures à suivre sur des thèmes tels que la lutte contre la corruption, le lancement d'alerte et le traitement des données, lesdits thèmes étant approfondis par une communication régulière et la formation des collaborateurs. Enfin, notre personnel est tenu de suivre régulièrement des formations pour s'assurer qu'il comprend ses responsabilités en matière de sécurité, de confidentialité et de transparence de nos opérations en tant qu'organisation.

Comprendre, évaluer et atténuer les risques

En tant qu'entreprise ayant une perspective de long terme, nous avons la responsabilité de croître et de nous adapter aux nouveaux défis qui se présentent, en explorant continuellement les risques émergents et les enjeux essentiels. Nous opérons dans un cadre global de gestion des risques qui évalue et traite tous les risques clés que nous supportons, en tant qu'investisseur et en tant qu'entreprise. La cybersécurité est identifiée comme un risque majeur et notre personnel suit des formations et des contrôles réguliers, afin de s'assurer que chacun comprend sa propre responsabilité dans la conservation et la sécurité des informations et des renseignements qui nous sont confiés. Nous disposons de plans de reprise des activités, régulièrement révisés et mis à jour, afin de garantir la continuité de nos services à nos parties prenantes en cas de scénario imprévu.

Enfin, nous avons mis en place des processus visant à protéger la confidentialité et le caractère privé de toutes les données que nous sélectionnons, traitons ou communiquons, dans le respect de toutes les lois et réglementations relatives aux données.

3- Gestion des risques

3.1 Atténuation des principaux risques de durabilité

AXA Investment Managers utilise une approche des risques de durabilité découlant de l'intégration des critères ESG (environnemental, social et de gouvernance) dans ses processus de recherche et d'investissement. La société a mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement fondé sur des facteurs de durabilité. Ce cadre s'appuie sur les éléments suivants :

- **Des politiques d'exclusion sectorielles et normatives** : ces politiques visent à prendre systématiquement en compte les risques de durabilité les plus graves dans le processus de décision d'investissement. Pour certaines classes d'actifs alternatives, des politiques d'exclusion s'appliquent aux investissements directs et couvrent les armes controversées, les matières premières agricoles, la protection des écosystèmes et les risques climatiques. Outre ce premier ensemble de politiques appliquées à tous nos actifs sous gestion, les fonds intégrant les critères ESG et les fonds ACT appliquent nos Normes ESG. Ces politiques sont régulièrement débattues au sein de nos organes de gouvernance IR, et en particulier dans notre comité d'engagement et de suivi ESG, où les nouvelles politiques ainsi que les mises à jour des listes d'exclusion sont discutées. Le comité de direction valide toute nouvelle politique, ainsi que toute modification des critères ou du champ d'application. Nos politiques d'exclusion sectorielles et normatives couvrent les éléments suivants :

Ensemble de politiques	Politiques sectorielles IR d'AXA IM	Normes ESG d'AXA IM
Enjeux environnementaux	Climat (exploitation du charbon et production d'énergie à partir du charbon ; production de sables bitumineux et pipelines liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et de réservoirs étanches ; pétrole et gaz extraits en Arctique) Biodiversité (protection des écosystèmes et déforestation) Matières premières agricoles (dérivés sur denrées alimentaires)	
Enjeux sociaux	Droits de l'homme (armes controversées)	Santé (producteurs de tabac) Travail, société et droits de l'homme (violations des normes et standards internationaux ; producteurs d'armes au phosphore blanc ; exclusion des investissements dans des titres émis par des pays où de graves violations des droits de l'homme sont observées)
Enjeux de gouvernance		Déontologie des affaires (controverse sévère, violations des normes et standards internationaux) Corruption (controverse sévère, violations des normes et standards internationaux)

- **Méthodologies de notation ESG pour les obligations d'entreprises, les obligations souveraines et les obligations vertes, sociales et durables :** l'utilisation de la note ESG dans le processus d'investissement permet de se concentrer sur des actifs présentant une performance ESG globale supérieure et donc des risques de durabilité moindres. Alors que nous combinions auparavant les données de trois fournisseurs, nous nous appuyons désormais essentiellement sur un modèle de notation ESG à fournisseur unique, couplé à une différenciation au niveau des instruments et à une superposition de l'analyse qualitative propre à AXA IM. Baptisée Q², cette nouvelle approche qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue, ainsi qu'une analyse fondamentale affinée. Les entreprises affichant les scores les plus faibles font l'objet d'une surveillance attentive, car elles peuvent représenter un risque. Notre objectif est de prendre en compte et de gérer les risques ESG les plus importants, afin de protéger la performance future des clients⁶⁹.

Ce cadre nous aide à prendre en compte l'impact de la durabilité sur le développement, la performance ou la position d'une entreprise, ainsi que ses effets significatifs sur la valeur financière au sens large (matérialité financière). Il nous aide également à évaluer les impacts externes des activités d'un actif sur les facteurs ESG (matérialité ESG).

Ce cadre est complété par les éléments suivants :

- Recherche ESG interne sur des thèmes clés tels que le changement climatique, la biodiversité, la diversité des sexes et le capital humain, la cybersécurité et la confidentialité des données, ainsi que la santé et la nutrition. Cette recherche est renforcée par des analyses de courtiers, des réunions régulières avec les entreprises et la participation à des conférences et événements du secteur. Elle nous aide à mieux comprendre la matérialité des enjeux ESG aux niveaux des secteurs, des entreprises et des pays.
- Analyse qualitative interne des enjeux ESG et de l'impact au niveau des entreprises et des pays.
- ICP ESG : Les équipes d'investissement ont accès à un large éventail de données et d'analyses extra-financières sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans toutes les classes d'actifs. Plus précisément, un ensemble d'ICP environnementaux est disponible dans l'outil Front Office pour permettre une compréhension et une analyse complètes au niveau de l'émetteur.
- Stratégie d'engagement : Nous adoptons une approche active et efficace de l'actionnariat actif (engagement et vote) en nous appuyant sur notre statut de gérant mondial afin d'influencer les pratiques des entreprises et des marchés. Nous réduisons ainsi les risques d'investissement et améliorons les performances tout en ayant un impact positif sur la société et l'environnement.

En 2021, nous avons réalisé une étude sur **l'impact des facteurs ESG sur les rendements**.

Dans une année volatile marquée par la pandémie mondiale de coronavirus, les politiques d'exclusion d'AXA IM (y compris les politiques sectorielles IR et les normes ESG) ont ajouté 3,71 pp à la performance de l'indice de référence⁷⁰ et n'ont pas eu d'impact négatif sur les performances de

⁶⁹ Pour de plus amples détails, consulter notre étude : « Comment les normes et politiques d'investissement responsable affectent la performance ».

⁷⁰ Le présent document est publié uniquement à titre indicatif et ne constitue pas une recherche en investissement ni une analyse financière concernant des transactions d'instruments financiers conformément à la directive MiFID (2014/65/UE). Il

l'éventail d'opportunités représenté par le MSCI ACWI. Les valeurs les mieux classées sur le plan ESG ont surperformé à la fois l'univers et les valeurs les moins bien classées.

Bien qu'elle ne puisse être considérée comme révélatrice des performances futures, cette analyse conforte notre conviction selon laquelle de bonnes notations ESG peuvent être un gage de qualité et de résilience, et ce, non seulement pendant les phases de volatilité, comme ce fut le cas en 2020, mais aussi de manière plus générale.

Fondamentalement, nous pensons que l'analyse ESG, et l'utilisation de cette analyse dans nos processus et décisions d'investissement, peuvent mener à des solutions d'investissement plus efficaces qui non seulement répondent aux défis mondiaux, mais créent également une valeur durable pour les investisseurs. Au final, compte tenu du contexte dans lequel évoluent actuellement la société et la planète, nous pensons que la popularité de l'investissement ESG ne peut que croître.

Pour plus de détails sur cette étude, veuillez lire la note de recherche intitulée [Les meilleures valeurs ESG ont-elles généré une prime en 2020 ? | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com/fr/fr/actualites/les-meilleures-valeurs-esg-ont-elles-generé-une-prime-en-2020)

Approche d'AXA IM Alts en matière de risques de durabilité

Les risques de durabilité liés aux investissements peuvent survenir dans les domaines social, environnemental ou de gouvernance.

Afin d'identifier et de gérer ces risques, AXA IM Alts utilise une approche intégrée des risques de durabilité fondée sur un ensemble global de politiques et de processus. Ce cadre est mis en œuvre pour intégrer les risques de durabilité les plus importants dans les décisions d'investissement fondées sur des facteurs de durabilité et s'appuie notamment sur les éléments suivants :

- **Des politiques d'exclusion sectorielles et normatives :** AXA IM Alts suit l'approche générale sur les politiques mentionnées ci-dessus.
- Ces politiques d'exclusion sont complétées par une approche spécifique, avec l'intégration des facteurs ESG dans le processus de décision d'investissement. Des méthodologies exclusives sont mises en œuvre pour réaliser des évaluations spécifiques du risque en matière de durabilité fondées sur les facteurs ESG, notamment durant la phase de *due diligence* portant sur un investissement envisagé. En fonction du type d'investissement et de stratégie, l'évaluation peut être réalisée sur l'un quelconque des éléments suivants, ou sur une combinaison de ceux-ci, sans limitation : l'actif sous-jacent (y compris l'émetteur), le secteur, la contrepartie de l'opération, l'originateur, le prestataire de services ou le gestionnaire du portefeuille sous-jacent. Pour l'investissement indirect, la *due diligence* peut couvrir, parmi les facteurs ESG, l'évaluation des politiques d'exclusion mises en œuvre par la contrepartie, l'originateur, le prestataire de services ou le gestionnaire du portefeuille sous-jacent concerné.

AXA IM Alts ne peut garantir que les investissements ne sont en aucun cas soumis à des risques de durabilité, et rien ne garantit que le processus d'évaluation permettra d'identifier à tout moment l'intégralité des risques de durabilité. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'évaluation

ne saurait en outre constituer une offre d'achat ou de vente de tout investissement, produit ou service de la part d'AXA Investment Managers ou de ses sociétés affiliées. Il ne doit pas être considéré comme une sollicitation ou un conseil d'investissement, juridique ou fiscal, une recommandation pour une stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'achat ou de vente de titres. Le document a été rédigé sur la base de données, projections, prévisions, anticipations et hypothèses qui sont subjectives. Ses analyses et conclusions sont l'expression d'une opinion fondée sur les données disponibles à une date précise. Toutes les informations contenues dans le présent document s'appuient sur des données publiées par les fournisseurs officiels de statistiques économiques et de marché. AXA Investment Managers rejette toute responsabilité relative à une décision basée ou s'appuyant sur le présent document. Toutes les annexes incluses dans le présent document, sauf mention contraire, sont à la date de publication du présent document.

de l'impact des risques en matière de durabilité sur la performance est difficile à prévoir et est soumise à des limites inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données.

Si ces risques de durabilité se matérialisent, ils peuvent avoir un impact négatif sur la performance financière de l'investissement concerné.

3.2 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière

Coûts et risques physiques liés aux événements climatiques extrêmes

Les risques physiques sont ceux qui émergent déjà en raison de l'augmentation des températures et de l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes météorologiques extrêmes. Les coûts potentiels des dommages causés par le changement climatique pourraient représenter jusqu'à 10 % de la valeur actuelle du PIB mondial dans un monde à 1,5 °C, et jusqu'à 23 % dans un monde à 3 °C, ce qui correspond aux engagements actuels des pays⁷¹. Le dernier rapport du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement climatique de 1,5 °C⁷² montre qu'une telle augmentation de la température au-delà des niveaux historiques entraînerait des conséquences sans précédent pour la nature et les êtres humains.

Notre travail sur les risques physiques est exploratoire et peut être catégorisé en trois parties :

- L'évaluation de l'exposition du portefeuille d'actifs réels aux risques climatiques dans l'ensemble des investissements du Groupe AXA, en utilisant les modèles de gestion des risques d'assurance des catastrophes naturelles ;
- Le travail mené par AXA IM Real Assets Australia, en partenariat avec Deloitte, sur l'évaluation des risques physiques des villes en Australie et en Asie ;
- L'évaluation de l'exposition aux risques physiques des actifs cotés, en utilisant les coûts liés aux événements climatiques extrêmes de Carbon Delta.

Focus sur AXA IM Real Assets : tests de résilience du portefeuille immobilier

Chez AXA IM Real Assets, nous adoptons une approche globale pour prendre en compte les impacts physiques et transitoires du changement climatique. En 2019, en se concentrant sur les risques physiques et la résilience des portefeuilles immobiliers, AXA IM Real Assets s'est appuyée sur les équipes NatCat, au sein du Groupe AXA, pour viser une meilleure compréhension de l'exposition aux risques physiques. Grâce aux outils disponibles, l'équipe Real Assets a acquis une bonne visibilité sur le niveau d'exposition aux catastrophes naturelles dans l'ensemble du portefeuille immobilier mondial et des portefeuilles de dette CRE.

Cette compréhension accrue de l'exposition aux risques physiques – niveau des actifs et des portefeuilles – en cas d'inondations, de tremblements de terre, de grêle et de tempêtes nous a permis d'identifier les actifs présentant des expositions importantes au risque climatique et de mettre en place des plans d'adaptation visant à atténuer les risques physiques. Le niveau de risque identifié est déterminé par trois éléments : le risque (défini par la gravité et la fréquence des événements), l'exposition (liée aux propriétés physiques du bâtiment) et la vulnérabilité (définie par les taux de destruction, qui dépendent du danger et de l'exposition).

⁷¹ CRO Forum, 2019.

⁷² Voir « Réchauffement climatique de 1,5 °C », GIEC, 2019.

https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/06/SR15_Full_Report_High_Res.pdf

Nous surveillons également les réglementations de transition internationales et locales, afin d'anticiper les législations de marché qui influenceront la liquidité des actifs et d'agir sur ces notions pour limiter le risque de détenir des actifs inexploitable.

En 2020, en intégrant formellement cette analyse aux outils du Groupe AXA dans le processus d'investissement concernant l'immobilier et la dette CRE, nous visions non seulement à saisir le risque fondé sur des événements historiques, mais aussi à comprendre le risque futur associé au changement climatique pour avoir une vision plus claire de la VaR climatique du portefeuille.

Outre l'impact climatique évalué ci-dessus pour les actifs d'entreprise et les actifs souverains, le changement climatique – notamment les événements météorologiques extrêmes – peut avoir un impact sur les « Actifs réels » tels que les biens immobiliers, qui sont soumis à des risques physiques et de transition dans la terminologie du TCFD.

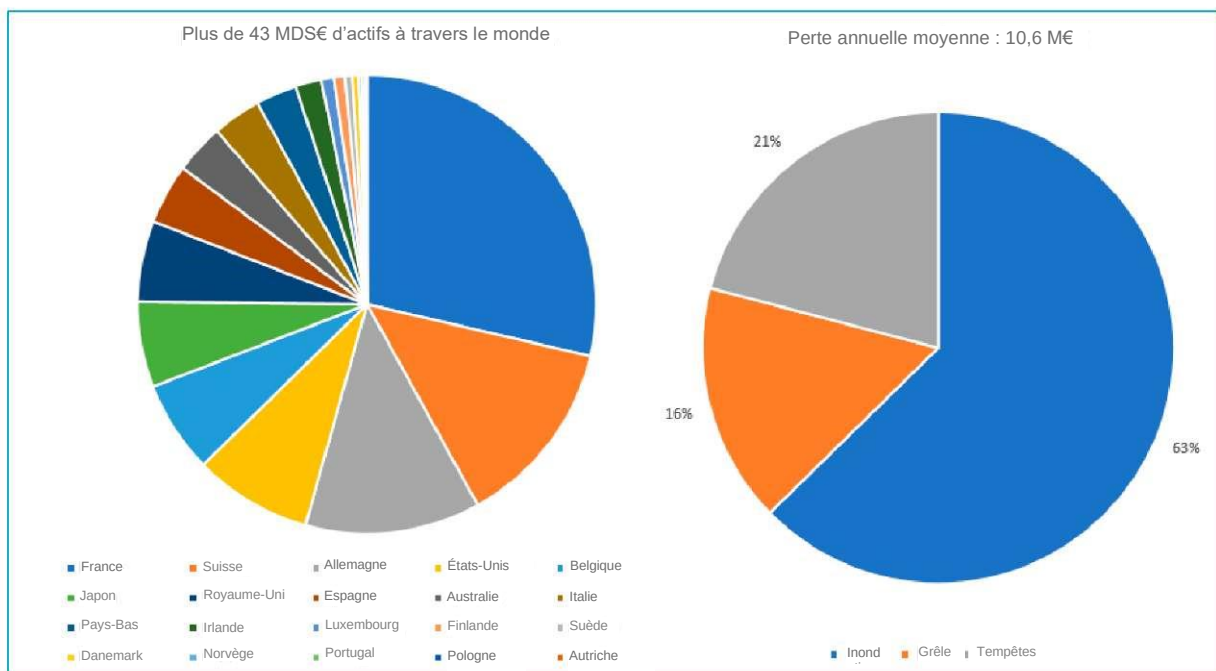
En 2021, les équipes d'AXA IM Alts Real Estate ont analysé leurs investissements, en collaboration avec AXA, à la lumière de l'impact des risques climatiques dans la gestion immobilière.

- **Risque physique – Analyse Clymene**

Depuis son premier Rapport climat (2016), AXA effectue régulièrement des études sur une sélection d'actifs immobiliers. En 2021, ces études couvrent un périmètre de plus de 43 milliards d'euros⁷³ d'investissements immobiliers directs. Les équipes de gestion des investissements et des risques d'AXA ont évalué l'impact financier des inondations, des tempêtes et de la grêle sur ces biens immobiliers dans 20 pays représentant près de 90 % du portefeuille.

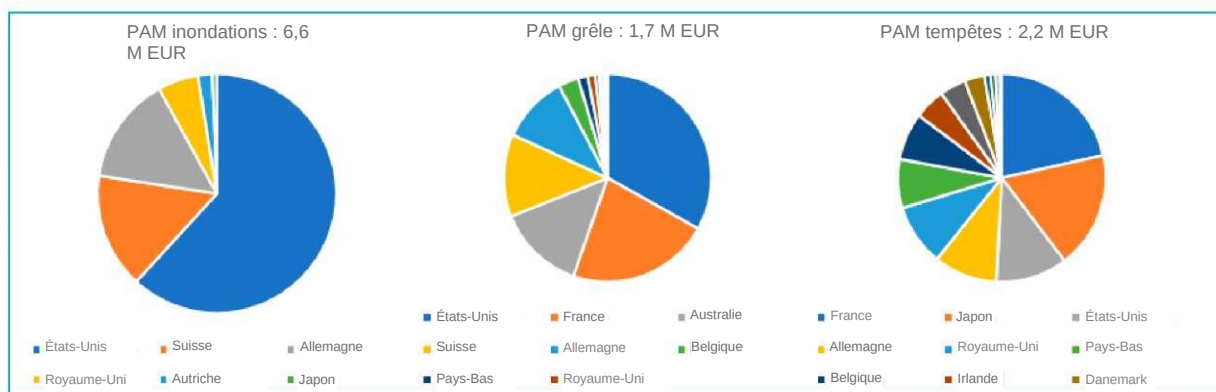
Conformément aux études précédentes utilisant la plateforme Clymene, les pertes annuelles moyennes et les pertes générées par une inondation, une tempête de vent ou une averse de grêle survenant une fois tous les 50 ans restent limitées par rapport à la valeur totale des actifs. Les résultats de l'évaluation concernant les pertes annuelles moyennes (PAM) sont détaillés au niveau des pays dans les graphiques ci-dessous.

⁷³ Représentation de la participation d'AXA dans les actifs immobiliers gérés par AXA IM Alts au 31/12/2021



GRAPHIQUE 1 : PORTEFEUILLE IMMOBILIER D'AXA REPARTI PAR PAYS (G) ET CONTRIBUTION DES PERILS « TEMPÊTES », « INONDATIONS » ET « GRELE » A LA PERTE ANNUELLE (PAM) (D)

Source : AXA, AXA IM, 2021.



GRAPHIQUE 2 : PAM INONDATIONS (G), PAM GRELE (M) ET PAM TEMPÊTES (D)

Source : AXA, AXA IM, 2021.

Le risque de catastrophe naturelle dépend de trois paramètres :

1. Le péril, défini par sa gravité et sa fréquence.
2. L'exposition, caractérisée par les propriétés physiques du bâtiment, et
3. La vulnérabilité, définie par les taux de destruction en fonction du péril et de l'exposition.

AXA possède une exposition mondiale au secteur immobilier, la majeure partie du portefeuille étant située en Europe (82 %). L'exposition la plus importante du portefeuille concerne les inondations (63 % de la PAM), suivies par les tempêtes et la grêle, comme le montre le graphique 1. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Actuellement, les données relatives aux actifs utilisées pour effectuer nos analyses reposent sur la géolocalisation des bâtiments, ainsi que sur leur occupation principale. Cependant, les modèles utilisés pour évaluer l'exposition aux catastrophes naturelles ont le potentiel d'intégrer un

niveau d'information plus granulaire lié aux composants physiques d'un bâtiment, tels que la structure, l'année de construction ou encore la hauteur du bâtiment, ce qui permet d'affiner les résultats en fonction des caractéristiques spécifiques des biens. À l'heure actuelle, ces informations détaillées ne sont pas systématiquement disponibles dans les portefeuilles immobiliers, mais des travaux sont en cours pour collecter ces données de manière plus systématique afin d'augmenter la précision du résultat final.

Sur la base de notre évaluation interne des risques, les États-Unis représentent la part la plus importante de la PAM pour les périls « inondations » (62 %) et « grêle » (33 %). En ce qui concerne le péril « tempêtes », les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, le Japon et l'Allemagne contribuent ensemble à 62 % de la perte annuelle moyenne. Pour le péril « inondations », l'Allemagne et la Suisse représentent ensemble 30 % de la PAM. Enfin, pour le péril « grêle », la France, l'Australie, la Suisse et l'Allemagne contribuent ensemble à 59 % de la PAM.

Les résultats de la plateforme Clymene montrent que la PAM a augmenté par rapport à l'étude menée en 2021 en raison de l'ajout de nouveaux actifs.

- **Risque physique – Intégration des analyses du risque physique dans les décisions d'investissement**

Grâce à l'utilisation d'outils internes tels que le système de souscription Aegis et la plateforme Clymene, l'équipe d'investissement d'AXA est en mesure d'identifier les bâtiments présentant des niveaux de risque physique historique plus élevés, pris en compte par les équipes de gestion d'actifs chargées de fournir des solutions adaptées. Certains projets entrepris en 2020 permettront, une fois leur faisabilité validée, une analyse de scénarios à l'échelle du portefeuille, incluant les modèles de MSCI Carbon Delta et AXA Climate.

Pour un portefeuille immobilier paneuropéen, MSCI Carbon Delta a modélisé la résilience aux risques de transition et aux risques physiques liés au changement climatique, une approche holistique qui a permis à l'équipe d'investissement d'identifier la valeur exposée au risque (VaR) des actifs du fonds ainsi que les immeubles comportant un risque de perte extrême, qui nécessiteront la mise au point d'une stratégie d'adaptation.

Afin de valider nos projets, nos équipes d'investissement ont également travaillé avec AXA Climate sur le risque physique à partir des scénarios RCP 4.5 et 8.5 pour déterminer la notation de risque normalisée d'un portefeuille global représentatif de 90 actifs, en approfondissant 3 actifs pour lesquels un rapport d'adaptation détaillé permettra de guider les équipes de gestion d'actifs. Ces tests pilotes permettent à l'équipe de mieux comprendre le marché des prestataires de services liés aux risques climatiques et de développer une stratégie pour accroître la résilience des actifs immobiliers d'AXA.

En outre, AXA IM Real Assets utilise de plus en plus l'outil de souscription Aegis pour renforcer l'analyse de la résilience physique face au changement climatique lors du processus d'acquisition. L'équipe d'investissement responsable épaula les équipes d'acquisition locales en souscrivant une analyse du risque physique climatique des bâtiments concernés et en intégrant ses résultats dans la phase de *due diligence* technique. Cette approche permet aux équipes d'acquisition de dialoguer avec leurs partenaires techniques pour renforcer leurs ambitions en matière de climat et inclure une stratégie d'adaptation spécifique pour ces actifs, le cas échéant.

En conclusion, d'après la modélisation des risques réalisée en interne, les impacts financiers des « risques physiques » liés au climat sur les actifs immobiliers sont actuellement limités. Les équipes

d'AXA IM Real Assets continuent de collaborer avec les équipes du Groupe AXA spécialisées dans les catastrophes naturelles (Nat Cat), afin de mieux comprendre les niveaux de risque physique et de déterminer les efforts d'adaptation appropriés pour limiter les expositions aux événements climatiques.

Enfin, outre les risques physiques liés au changement climatique, nos équipes prennent de plus en plus en compte les risques liés à la transition vers une économie bas carbone, en portant une attention particulière aux risques de liquidité et de réglementation.

- **Risque de transition – Une approche holistique de la résilience**

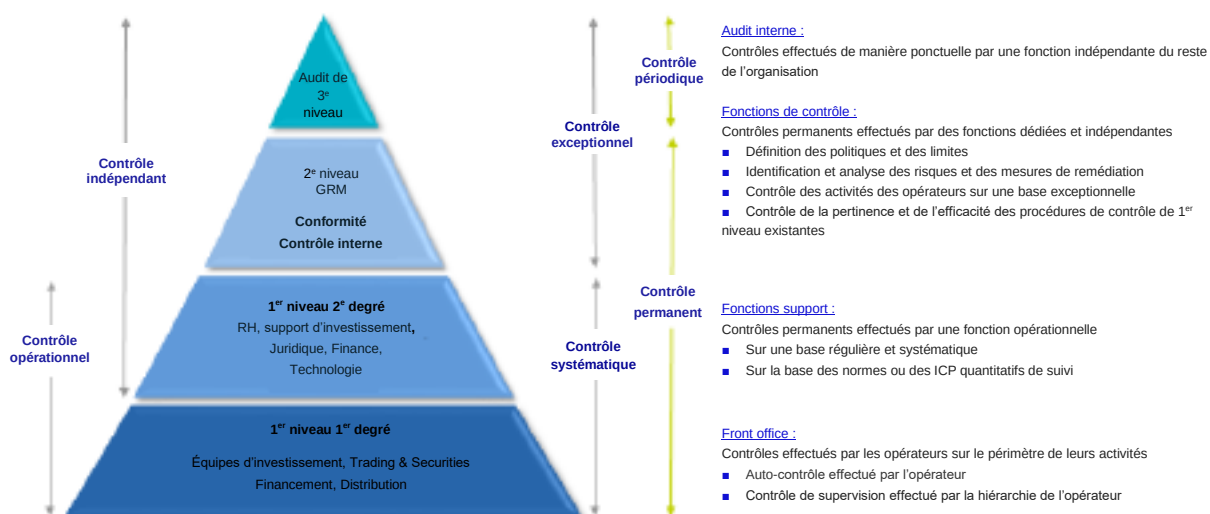
Les risques physiques ne sont pas les seuls risques liés au climat pris en compte par les institutions financières. La gestion des risques liés à la transition vers une économie bas carbone permet aux institutions financières d'accroître leur résilience, dans le contexte des nouveaux cadres réglementaires mis en place afin d'atténuer les risques financiers ou liés à la performance. Afin d'identifier et d'atténuer les risques liés à la transition, les équipes d'investissement d'AXA se sont appuyées sur différents outils standards du marché, tels que le certificat de performance énergétique (CPE) de l'UE et le modèle CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor).

Aligné sur la taxonomie de l'UE en matière de finance durable et sur la réglementation MEES (Minimum Energy Efficiency Standard) au Royaume-Uni, le CPE s'avère utile pour déterminer le parc immobilier sur lequel concentrer les efforts en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire ainsi l'empreinte carbone. Au-delà du caractère obligatoire du CPE lors la vente ou de l'échange d'un bien, nous sommes convaincus que cette norme réglementaire continuera à être utilisée pour définir les normes minimales de performance énergétique, comme c'est le cas au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. En interne, les équipes d'investissement d'AXA utilisent cette norme afin de limiter le risque de liquidité lié à la transition, l'objectif étant que 75 % de son portefeuille européen d'immeubles bénéficient d'un score d'efficacité énergétique supérieur à C d'ici 2025 (45 % en 2021).

Parmi les autres outils permettant d'évaluer la performance énergétique des bâtiments par rapport aux objectifs de l'Accord de Paris, on peut citer le modèle CRREM. Il est important de noter que ce modèle fournit des objectifs d'intensité fondés sur la science pour différents types de bâtiments dans différents pays, ce qui permet pour la première fois de définir des objectifs de performance cohérents – visant un alignement sur les objectifs mondiaux – au niveau des actifs, à la fois en kWh et en émissions de GES. Ce modèle reflète avec plus de précision la réalité complexe de la mise en place d'une feuille de route pertinente vers la neutralité carbone nette.

En outre, il fournit des informations essentielles pour mesurer les progrès de notre ambition de proposer des portefeuilles d'investissement « zéro émission nette » d'ici 2050 au plus tard. Une ambition qu'AXA a clairement exprimée en rejoignant à la fois à l'Alliance des détenteurs d'actifs « zéro émission nette » et l'initiative Net Zero Asset Managers. En 2021, 25 % du parc immobilier d'AXA sont alignés sur le scénario de réchauffement de 1,5 °C, un pourcentage qui devrait augmenter avec l'adoption de nos nouveaux objectifs de décarbonation.

3.3 Contrôles internes



Les sujets concernant les enjeux ESG et le climat sont couverts par le cadre de contrôle d'AXA IM, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle, effectué par l'entreprise, et le second niveau de contrôle, effectué par des équipes dédiées.

Les directives d'investissement liées aux enjeux ESG comprennent nos politiques d'exclusion, ainsi que des critères d'éligibilité et des règles spécifiques aux fonds qui ont obtenu des labels liés au développement durable. Elles sont contrôlées par :

- Les équipes de gestion de portefeuille ;
- Une équipe dédiée aux Directives d'Investissement (*Investment Guidelines*), avec des contrôles indépendants et systématiques avant et après négociation des transactions ;
- Le département de la Conformité, avec des contrôles ad hoc sur le travail effectué par l'équipe dédiée aux directives d'investissement ;
- Le département d'Audit, qui effectue des contrôles périodiques.

De manière régulière, grâce au large éventail d'ICP ESG intégrés dans nos outils de front office, les équipes d'investissement peuvent analyser et surveiller chaque participation individuelle, ainsi que le positionnement du portefeuille par rapport aux facteurs ESG et aux indicateurs associés.

Les contrôles pré-trade sont effectués équipes opérationnelles elles-mêmes. Le COO veille à ce que les gérants de fonds cèdent l'intégralité des placements dans des entreprises exclues et n'investissent pas dans ce type d'entreprises tant que l'interdiction n'a pas été levée ou en l'absence de nouvelles instructions.

L'équipe Directives d'Investissement surveille l'application stricte de la liste d'exclusion à l'aide de systèmes de contrôle pré- et post-trade. Après la mise à jour de l'univers éligible, le gérant de portefeuille se sépare des titres exclus en tenant compte du meilleur intérêt du client et du fonds. Les listes d'interdiction sont intégrées dans nos outils de front office.

Les équipes Conformité et Gestion des risques font partie des comités de gouvernance IR. Elles supervisent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets, par le biais de plans de contrôle couvrant les processus liés à l'investissement responsable. Chez AXA IM, le département de la Conformité est chargé du suivi des évolutions réglementaires et travaille en étroite

collaboration avec les équipes d'investissement, les professionnels de l'investissement responsable et le département de Gestion des risques.

Attentive aux évolutions réglementaires liées au développement durable, AXA IM a lancé plusieurs groupes de travail chargés de suivre la réglementation de l'investissement responsable, de définir notre position, de lancer des plans d'action et d'adapter notre offre commerciale. En outre, nous partageons nos points de vue avec d'autres acteurs au sein d'organismes du secteur tels que l'EFAMA, ainsi qu'avec les régulateurs.

4- Indicateurs

Nous présentons dans cette section l’empreinte ESG, climatique et biodiversité des investissements d’AXA IM et fournissons des détails sur les méthodologies utilisées principalement à des fins de *reporting*.

4.1 Tableau de bord ESG

- Tableau de bord 2021 de l’empreinte ESG des actifs cotés

Nous produisons annuellement un tableau de bord ESG au niveau d’AXA IM, pour résumer la contribution des classes d’actifs au score ESG global. Le tableau de bord ci-dessous repose sur les positions d’AXA IM à travers le monde, en se concentrant sur les principales classes d’actifs – actions, obligations souveraines et obligations d’entreprises – à la fin 2021⁷⁴.

Comme mentionné précédemment dans la section 2 – Stratégie, AXA IM est passée en novembre 2021 d’une « notation mixte » à une notation structurée appelée Q². Dans le tableau ci-dessous, les notations 2020 sont calculées selon l’ancienne méthodologie de notation propriétaire d’AXA IM, tandis que les notations 2021 reposent sur la méthodologie Q². En outre, par rapport à 2020, nous avons affiné le périmètre de calcul de la notation ESG en 2021. Ce dernier intègre désormais tous les actifs éligibles gérés par AXA Investment Managers (investissements directs dans les entreprises et émetteurs souverains), à l’exclusion des actifs délégués à une entité externe et des coentreprises. Les résultats de 2020 et de 2021 ne sont donc pas comparables.

		Méthodologie	Notes				Encours sous gestion	Couverture
			Note ESG	Note E	Note S	Note G		
			[0-10]	[0-10]	[0-10]	[0-10]	[en M€]	[%]
AXA IM	2020	Notation ESG exclusive d’AXA IM	5,90	6,10	5,20	6,00	535 968 €	95 %
	2021	Q ²	5,97	5,78	6,37	6,07	479 491 €	94 %
Actions	2020	Notation ESG exclusive d’AXA IM	6,20	6,20	5,50	5,50	81 415 €	93 %
	2021	Q ²	5,55	6,69	5,43	5,38	87 153 €	95 %
Obligations d’entreprises	2020	Notation ESG exclusive d’AXA IM	6,10	6,60	5,70	5,20	213 169 €	95 %
	2021	Q ²	5,43	6,88	5,15	5,25	186 862 €	89 %
Obligations souveraines	2020	Notation ESG exclusive d’AXA IM	5,80	5,60	4,70	5,80	227 899 €	99 %

⁷⁴ Le total des positions mondiales inclut les actifs gérés par AXA IM Paris.

	2021	Q ²	6,57	4,54	7,74	7,01	205 476 €	100 %
Indices de référence	2020							
	2021	Q ²	5,64	6,10	5,98	5,51		98 %
--- MSCI World ACWI	2020							
	2021	Q ²	5,13	6,50	5,06	4,83		100 %
--- BofAML Global Aggregate Corporate	2020							
	2021	Q ²	5,16	6,85	4,87	4,97		95 %
--- JPM GBI Global	2020							
	2021	Q ²	6,60	5,00	7,97	6,72		100 %

2020 - 2021

Au-delà du changement de méthodologie, la comparaison avec le tableau de bord de l'année dernière s'avère positive, reflétant une stabilité de la couverture globale des notations ESG. Pour ce qui est des actifs cotés, la couverture des notations ESG atteint désormais 94 %. Les notations ESG des entreprises restent supérieures à celles de l'indice de référence, aussi bien pour les actions que pour les obligations.

En raison des changements méthodologiques, on note néanmoins une évolution significative, entre 2020 et 2021, de la notation S des obligations souveraines. La méthodologie MSCI concernant les émetteurs souverains est plus granulaire sur les assimilés souverains, qui bénéficient désormais de leur propre notation ESG (avec la méthodologie de notation précédente, les régions héritaient de la notation de leur parent souverain). De plus, MSCI combine deux types de notations – une notation de gestion et une notation d'exposition –, alors que la précédente méthodologie de notation d'AXA IM classait les pays en deux groupes (en fonction de leur niveau de développement) pour lesquels la méthode d'agrégation des données brutes était différente. Enfin, nous avons déployé début 2021 un système de bonus d'évaluation qualitative applicable aux obligations sociales et durables, ce qui a eu un impact positif sur les notations S des obligations souveraines non visées par un avis négatif de l'analyste qualitatif.

• Tableau de bord 2021 de l'empreinte ESG des actifs alternatifs

Comme indiqué précédemment, AXA IM Alts a développé à partir de 2015 des méthodologies de notation ESG pour les classes d'actifs alternatives. Le tableau ci-dessous présente les résultats de la mise en œuvre de ces méthodologies.

2021	E	S	G	ESG	Couverture	Encours sous gestion
	[0-10]	[0-10]	[0-10]	[0-10]	[%]	[en M€]
Placements alternatifs	5,39	5,78	6,35	5,60	87 %	134 180 €
Financements structurés	4,84	5,17	6,10	5,21	81 %	53 501 €
Actifs réels	5,72	6,13	6,50	5,83	90 %	80 679 €
Immobilier	5,11	6,37	6,47	5,64	94 %	57 920 €
Dette CRE	6,19	5,43	6,27	6,08	63 %	10 670 €
Infrastructures	9,22	7,3	9,15	8,63	100 %	2 839 €

Dettes d'infrastructure	7,9	4,9	6	5,9	100 %	9 250 €
-------------------------	-----	-----	---	-----	-------	---------

La notation ESG des investissements immobiliers directs a considérablement évolué au cours de la période 2020 -2021, cinq ans après sa création initiale. Représentant l'évolution rapide du marché, l'affinement de l'outil de notation a été entrepris pour assurer un alignement plus étroit avec les nouvelles réglementations et pour intégrer des indicateurs de risque nouveaux et émergents, tels que les impacts climatiques et les considérations liées à la biodiversité. Bien que nombre de ces aspects aient été pris en compte dans les décisions d'investissement au cours des dernières années, ils n'avaient pas été formellement intégrés dans l'outil de notation.

En outre, en raison de la modification de la granularité des données et de l'abondance croissante de celles-ci, les notations sont difficilement comparables sur cette période.

Un travail similaire est en cours pour tous les secteurs des actifs réels, y compris la dette immobilière et les infrastructures.

4.2 Tableau de bord environnemental

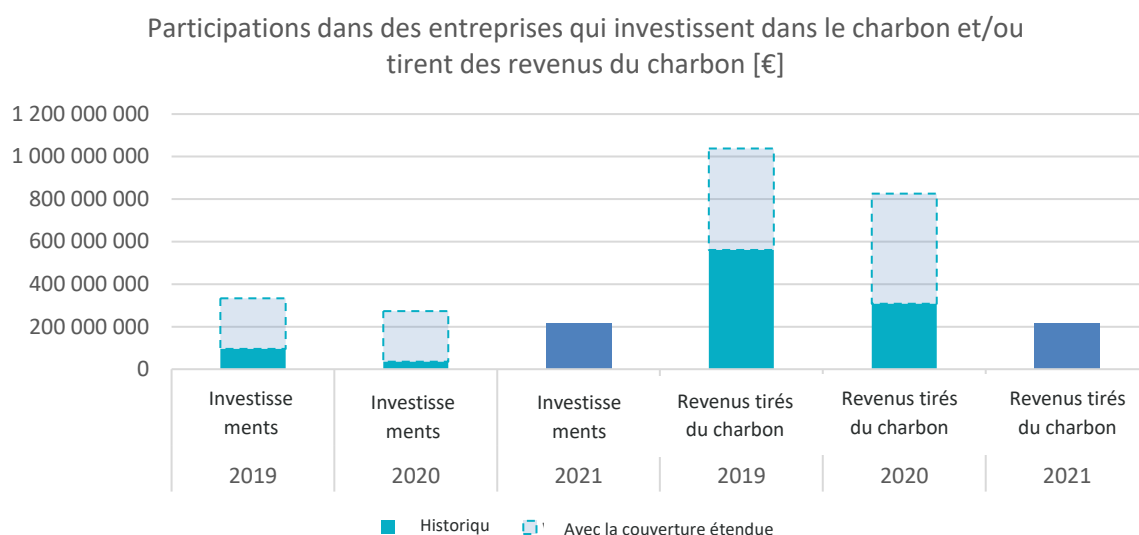
• Notre exposition résiduelle au charbon

Notre exposition aux activités d'exploitation du charbon diminue régulièrement depuis 2018, tant en montant absolu investi qu'en part du total des investissements, après la mise en œuvre de notre politique d'exclusion des risques climatiques et son renforcement régulier. Nous surveillons attentivement les projets d'investissement du secteur et les montants alloués aux sociétés charbonnières en croissance ont également diminué.

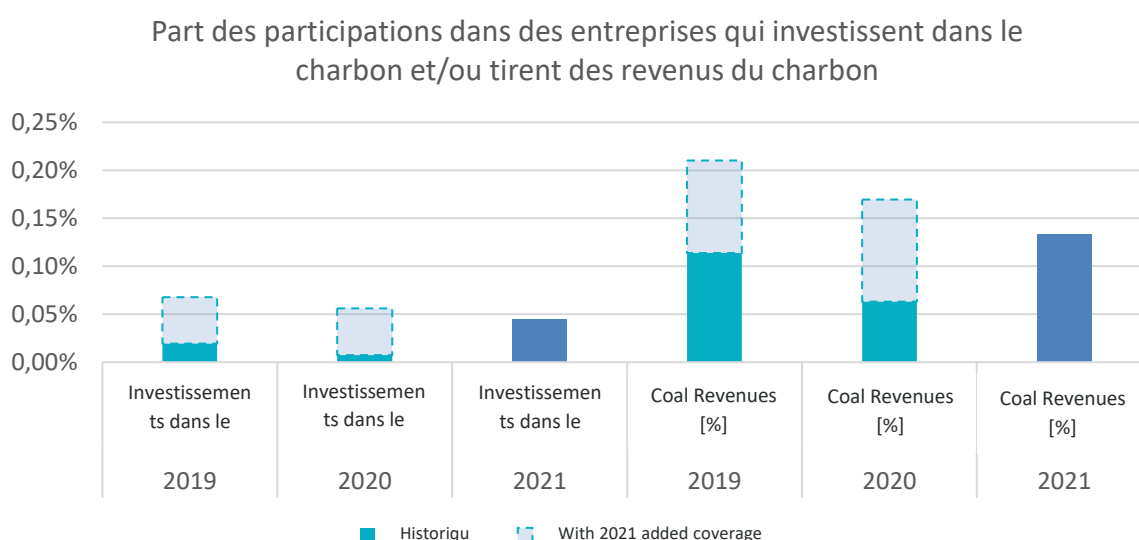
Le graphique ci-dessous décrit l'impact du renforcement, en 2019, de notre Politique relative aux risques climatiques, dont l'extension à l'ensemble de nos actifs sous gestion a permis de réduire nos investissements dans les entreprises ayant des revenus liés à l'exploitation du charbon.

Ces résultats sont en ligne avec nos objectifs et notre stratégie climatique globale visant à réduire progressivement notre exposition au charbon et à liquider tous les investissements associés, dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie et dans le reste du monde d'ici 2040. Les progrès observés reflètent le renforcement de nos critères d'exclusion et nos efforts, via l'engagement et le vote, pour encourager les entreprises à déployer des stratégies de transition. Cette cohérence entre nos engagements dans la lutte contre le changement climatique et nos pratiques d'investissement permet à AXA IM d'être classée en tête de la grille de notation climat des gestionnaires d'actifs de Reclaim Finance⁷⁵, pour la deuxième année consécutive.

⁷⁵ Voir « Les gestionnaires d'actifs qui alimentent le chaos climatique », Reclaim Finance, 2022. [Asset Manager Climate Scorecard 2022.pdf \(reclaimfinance.org\)](#)



Sources : AXA IM, Urgewald, Trucost-S&P, au 31/12/2021.



Sources : AXA IM, Urgewald, Trucost-S&P, au 31/12/2021.

AXA IM calcule son exposition au charbon en utilisant les bases de données S&P Trucost et Urgewald GCEL. AXA IM a choisi d'adopter l'approche la plus conservatrice, en ne fixant aucun seuil pour considérer un actif comme exposé au charbon. Par conséquent, si une entreprise a des revenus ou des dépenses d'investissement de 1 dollar dans des activités liées au charbon, AXA IM prend en compte tous les investissements (100 %) dans cette entreprise pour calculer son exposition globale au charbon. Nous avons également retraité notre exposition au charbon pour 2019 et 2020 afin d'inclure la couverture ajoutée, ce qui permet une comparaison cohérente d'une année sur l'autre.

Cette approche ne mesure pas les progrès réalisés par l'entreprise, mais rend compte de l'évolution des impacts des choix d'investissement d'AXA IM. Le calcul de l'exposition aux combustibles fossiles, au pétrole et au gaz non conventionnels et au charbon inclut tous les actifs gérés par AXA Investment Managers, à l'exclusion des actifs délégués à une entité externe et des coentreprises.

Entreprise	Secteur	Exposition au charbon – Hors exploitation minière (limitée à la production d'électricité)	Argumentaire/Engagements de l'entreprise
Engie	Services publics d'électricité	Capacité liée au charbon : 2,1 GW ⁷⁷ , 3 % de la capacité totale 1 % des revenus ⁷⁶	Engie s'est engagé en mai 2021 à sortir de la production de charbon d'ici 2025 en Europe, et d'ici 2027 dans le reste du monde. Parmi ses 10 centrales à charbon existantes, le groupe a l'intention d'en fermer 4 et d'en convertir 4 autres, tandis que la vente est considérée comme une option de dernier recours (envisagée pour 2 d'entre elles en mai 2021). ⁷⁷
Enel	Services publics d'électricité	Capacité liée au charbon : 6,9 GW ⁷⁸ , 8 % de la capacité totale 2,5 % des revenus ⁷⁶	Enel a accéléré en 2021 son engagement à éliminer progressivement le charbon d'ici 2027 (en 2020, l'entreprise visait cet objectif pour 2030). L'objectif est de fermer certaines centrales et d'en convertir d'autres au gaz naturel. ⁷⁸
NextEra Energy	Services publics d'électricité	Capacité liée au charbon : 1,3 GW ⁷⁹ , 3 % de la capacité totale 1 % des revenus ⁷⁶	NextEra a déjà fermé ses centrales au charbon en Floride et mettra fin à l'activité de ses autres sites aux États-Unis d'ici 2028 ⁷⁹

Avertissement : cette analyse et les chiffres relatifs aux émetteurs concernent le passé, reposent sur des informations publiques fournies uniquement à titre d'illustration et ne constituent pas une quelconque recommandation.

- **Notre exposition résiduelle aux combustibles fossiles**

Comme mentionné ci-dessus, lors de la COP26, AXA IM a annoncé l'extension de sa Politique relative aux risques climatiques au secteur du pétrole et du gaz. La nouvelle politique a été mise en œuvre en février 2022. Par conséquent, les chiffres relatifs aux combustibles fossiles et au pétrole et au gaz non conventionnels ne tiennent pas compte de la mise en œuvre des nouveaux critères de notre Politique relative aux risques climatiques. Au 31 décembre 2021, les investissements d'AXA Investment Managers dans les combustibles fossiles représentent environ 4 milliards d'euros, soit 1,37 % de ses actifs sous gestion. En outre, 0,79 % des actifs sous gestion d'AXA IM sont investis dans des combustibles fossiles non conventionnels, soit près de 3 milliards d'euros.

Nous utilisons la base de données Urgewald GOGEL pour calculer notre exposition. AXA IM a choisi d'adopter l'approche la plus conservatrice, en ne fixant aucun seuil pour considérer un actif comme exposé aux combustibles fossiles ou aux combustibles fossiles non conventionnels. Par conséquent, si une entreprise a des revenus de 1 dollar dans les combustibles fossiles ou les combustibles fossiles non conventionnels, AXA IM prend en compte tous les investissements dans cette entreprise pour calculer son exposition aux combustibles fossiles et au pétrole et au gaz non conventionnels. Cette approche ne mesure pas les progrès réalisés par l'entreprise, mais rend compte de l'évolution des impacts des choix d'investissement d'AXA IM. Le calcul de l'exposition aux combustibles fossiles, au pétrole et au gaz non conventionnels et au charbon inclut tous les actifs gérés par AXA Investment Managers, à l'exclusion des actifs délégués à une entité externe et des coentreprises.

⁷⁶ Données Sustainalytics, 2021

⁷⁷ « Mise en œuvre de la stratégie », mai 2021, Engie

⁷⁸ Points essentiels du « Capital Markets Day 2021 » | Enel Group

⁷⁹ Conférence des investisseurs 2022, NextEra Energy

4.3 Analyse de scénarios : scénarios de réchauffement planétaire ou futurs climatiques possibles

Le 9 août 2021, le GIEC a publié la première partie de son sixième Rapport d'évaluation fondé sur la science physique du changement climatique. Une déclaration est claire et frappante : « Il est incontestable que l'homme est à l'origine du réchauffement de l'atmosphère, des océans et des terres. »⁸⁰ Le rapport précise que la meilleure estimation du réchauffement d'origine humaine est de 1,07 °C au-dessus des niveaux préindustriels, le réchauffement étant plus important sur les terres que dans les océans. Le GIEC ajoute que « la température à la surface du globe continuera d'augmenter au moins jusqu'au milieu du siècle » et que « le réchauffement planétaire dépassera 1,5 °C, voire 2 °C, au cours du 21^e siècle, à moins que des réductions importantes des émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre n'interviennent dans les prochaines décennies ». Pour maintenir l'augmentation de la température en dessous de 2 °C, les émissions mondiales doivent diminuer à un rythme rapide et atteindre la neutralité carbone entre 2050 et 2070. Or, atteindre la neutralité carbone – objectif « zéro émission nette » – implique de trouver un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions par les puits. Pour atteindre ce stade, le monde devra supprimer la plupart des émissions de CO₂ et employer des méthodes de récupération et de stockage des faibles niveaux d'émissions restants (« compensation »), tout comme du CO₂ présent dans l'atmosphère provenant de l'accumulation des émissions historiques. Les technologies vertes sont essentielles à la réalisation de cet objectif de décarbonation.

L'Accord de Paris engage ses parties à limiter le réchauffement bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100. La grande majorité des Contributions déterminées au niveau national (CDN) actuelles ont une période de conformité prévue allant de 2020 à 2030. Les CDN prévues pour 2050 sont ramenées à 2030 dans notre modélisation. 'Publié avant la COP26 qui s'est tenue à Glasgow en novembre 2021, le rapport du PNUE sur l'écart des émissions de 2021 estime que la mise en œuvre des CDN non conditionnelles actualisées entraînerait une hausse moyenne de la température mondiale d'environ 2,7 °C. Si les émissions continuent d'augmenter au même rythme que par le passé, le GIEC anticipe une hausse des températures atteignant au moins 3 °C d'ici 2100, voire supérieure à 4 °C.

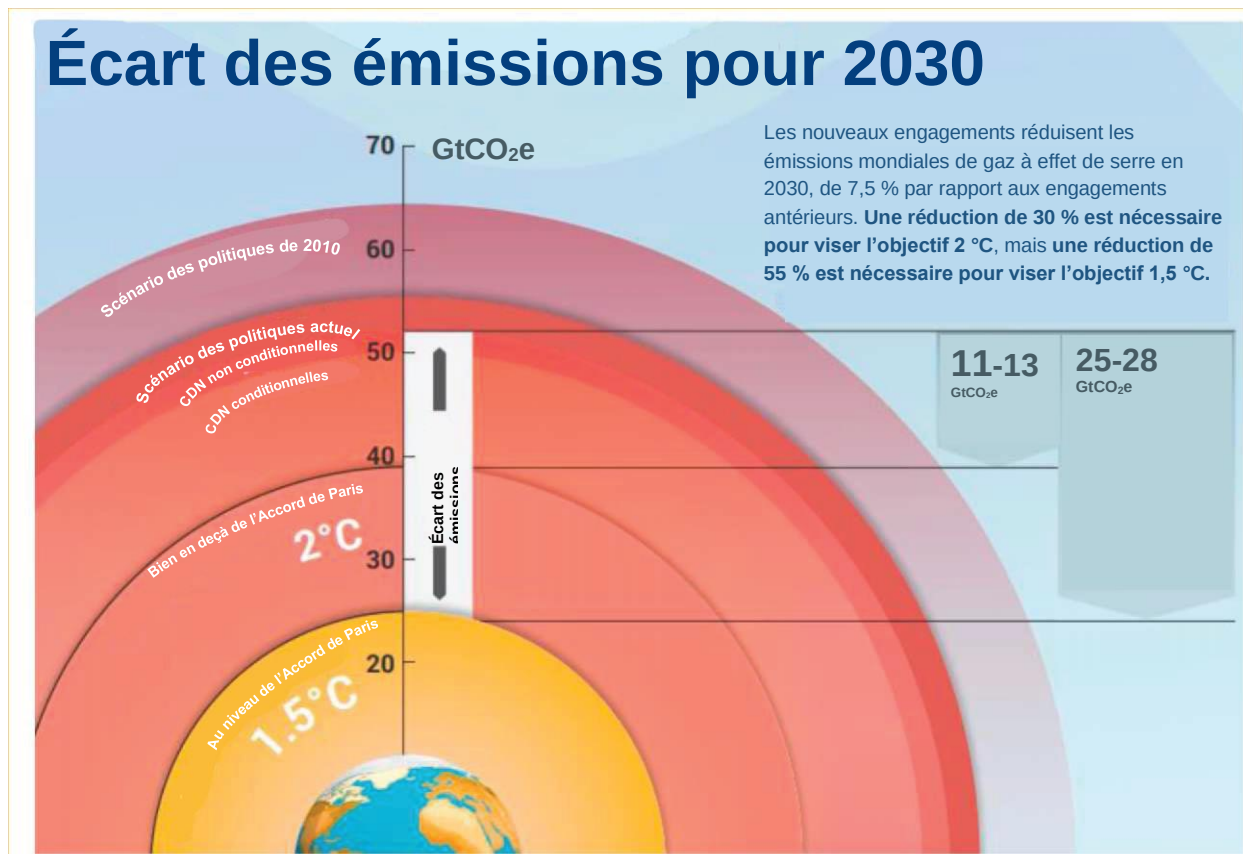
Les recommandations du TCFD indiquent spécifiquement que les organisations doivent envisager un ensemble de scénarios, y compris un scénario « 2 °C ou moins », en référence à l'Accord de Paris de 2015, car ces scénarios auront des implications différentes sur les investissements.

Alors que les pays doivent accroître leurs engagements actuels en matière d'émissions de carbone, le « rapport 1,5 °C » du GIEC publié en 2018 a également souligné que les nations devaient viser un scénario de 1,5 °C (plutôt qu'un scénario de 2 °C) pour éviter des dommages sans précédent sur la biodiversité, les êtres humains et l'économie⁸¹. Cela implique de réduire les émissions de carbone de 45 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2010 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

⁸⁰ [6^e Rapport d'évaluation du GIEC](#)

⁸¹ Ces éléments ont été confirmés dans le rapport « Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité » publié en février 2022 par le GIEC.

Écart entre les engagements des pays de l'Accord de Paris et les scénarios 2 °C et 1,5 °C



Sources : Rapport du PNUF sur l'écart des émissions de 2021, AXA IM.

- **Scénarios climatiques, test de la sensibilité des modèles économiques à diverses trajectoires de réchauffement**

Un scénario climatique est une prévision de l'avenir fondée sur la projection de plusieurs variables. Ces variables comprennent les émissions de gaz à effet de serre, le coût et l'assimilation des technologies, la croissance économique, la démographie, le développement et l'utilisation du CSC (Captage et stockage du carbone). Les prévisions réalisées permettent d'envisager des résultats tels que l'ampleur de l'augmentation des températures et les conséquences de ce niveau de réchauffement pour l'environnement, la société et l'économie.

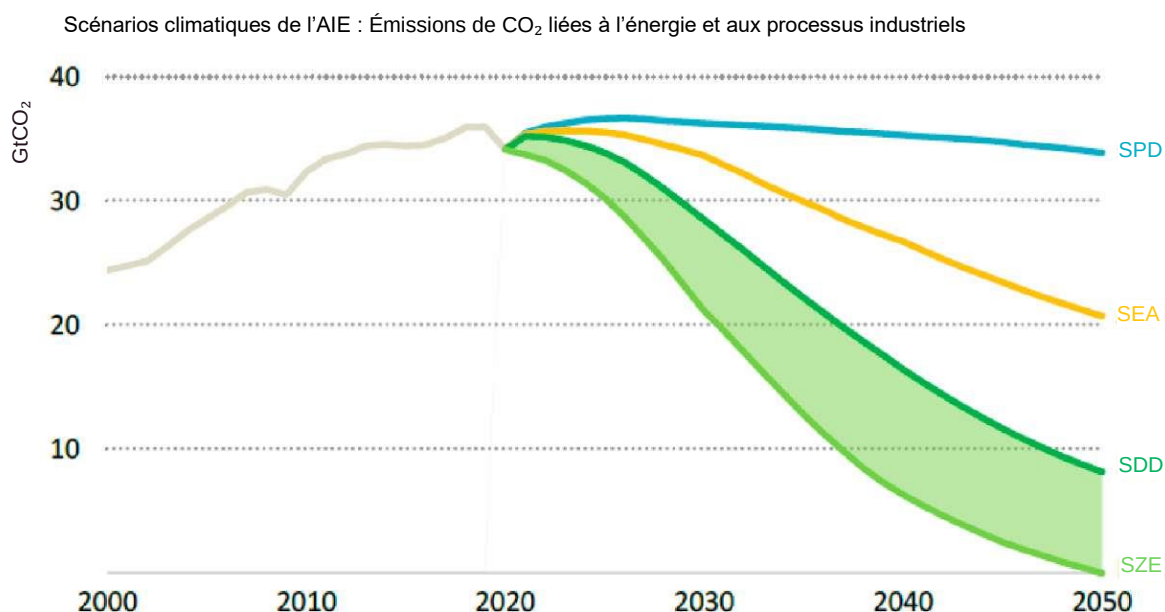
La plupart des scénarios « sous la barre des 2 °C » font l'hypothèse d'un changement rapide et radical de l'offre et de la demande d'énergie. Du côté de l'offre, ces scénarios envisagent un recul des combustibles fossiles, le charbon et le pétrole étant fortement réduits tandis que le gaz reste utilisé. Parallèlement, les sources d'énergie renouvelables telles que l'éolien, le solaire et la biomasse augmentent considérablement et le nucléaire reste intégré au futur mix énergétique.

Dans des scénarios bien connus tels que celui de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les efforts pour limiter les émissions de gaz à effet de serre découlent principalement de mesures techniques et technologiques d'efficacité énergétique. S'ils ne disent pas grand-chose des conditions sociales, des coûts relatifs et des développements technologiques permettant de réaliser une telle transformation du mix énergétique, les scénarios de l'AIE sont reconnus et largement utilisés, notamment par les entreprises de la plupart des secteurs ayant un impact significatif sur l'évolution du climat.

L'AIE a innové en publiant son scénario « zéro émission nette » d'ici 2050 en mai 2021. Le rapport associé présente une trajectoire permettant de réduire à zéro les émissions nettes du secteur de l'énergie, tout en limitant l'augmentation de la température globale à 1,5 °C. Ce scénario a été intégré

dans les dernières Perspectives énergétiques mondiales de l'AIE. L'AIE parvient à des conclusions très similaires à celles du GIEC dans son rapport de 2018 sur l'objectif 1,5 °C, en identifiant la nécessité de réduire les émissions de CO₂ liées à l'énergie et aux processus industriels de près de 40 % entre 2020 et 2030. En outre, l'AIE appelle à une réduction de 75 % des émissions de méthane dues à l'utilisation de combustibles fossiles sur la même période. Très précise, l'AIE détaille les trajectoires spécifiques aux économies avancées et émergentes, les investissements nécessaires et la nécessité d'une coordination et d'une acceptation sociale au niveau mondial.

Scénarios climatiques de l'AIE : Émissions de CO₂ liées à l'énergie et aux processus industriels



SPD : Scénario des politiques déclarées ; SEA : Scénario des engagements annoncés ; SDD : Scénario de développement durable ; SZE : Scénario « zéro émission nette » d'ici 2050

Source : Perspectives énergétiques mondiales de l'AIE, 2021.

4.4 Scénarios climatiques, test de la sensibilité des modèles économiques à diverses trajectoires de réchauffement

AXA IM s'appuie sur trois modèles d'évaluation intégrée (MEI) AIM/CGE pour les analyses liées aux investissements : AIM CGE Advance (scénario 1,5 °C), AIM CGE Advance Late Action (scénario 2 °C) et AIM CGE Advance (scénario 3 °C). Les modèles AIM/CGE, développés par l'Institut national japonais d'études environnementales, présentent des données détaillées concernant les facteurs technologiques, un élément clé des analyses de Carbon Delta. Les scénarios envisagés sont proches des Trajectoires socio-économiques partagées (TSP) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Les MEI fournissent un cadre permettant d'appréhender la question du changement climatique et d'éclairer les jugements sur la valeur relative des différentes options existantes. Les liens entre les différents modules climatiques et non climatiques qui font intrinsèquement partie des MEI complexes leur permettent d'analyser les effets en cascade – l'impact des décisions prises dans un domaine de l'économie sur tous les autres domaines. Il est par exemple possible de mesurer l'impact de la croissance de la population et du PIB sur la demande d'électricité, et de voir comment cette demande pourrait être satisfaite de manière optimale en maximisant l'impact social ou en minimisant les coûts.

Pour réaliser son analyse de scénarios, AXA IM s'est concentrée sur trois scénarios de réchauffement climatique MEI et a testé leurs impacts respectifs sur la valeur des investissements :

- Le scénario 3 °C (AIM/CGE 3 °C)
- Le scénario 2 °C (AIM/CGE 2 °C)
- Le scénario 1,5 °C (AIM/CGE 1,5 °C)

Chacun de ces scénarios repose sur une certaine trajectoire. Cette trajectoire comprend des indicateurs sur la population, la croissance économique, l'utilisation de technologies à faible émission de carbone, des informations sur le système énergétique, la couverture des terres, etc. Ces indicateurs sont donc utilisés dans les scénarios MEI et modifient les résultats de ces modèles. Nous présentons ci-dessous certains des indicateurs qui entrent dans les scénarios MEI et leurs tendances d'ici la fin du siècle.

▪ Démographie

Les trois scénarios MEI utilisés dans les calculs de VaR prévoient des niveaux de population sous la projection médiane des Nations unies, avec un écart apparaissant entre 2030 et 2040. La plupart des scénarios anticipent une stabilisation de la croissance démographique vers le milieu du siècle.

Enfin, la majorité des scénarios prévoit une population mondiale d'environ 9 milliards d'humains à la fin du siècle, contre plus de 10 milliards selon les projections médianes des Nations unies.

▪ Croissance du PIB

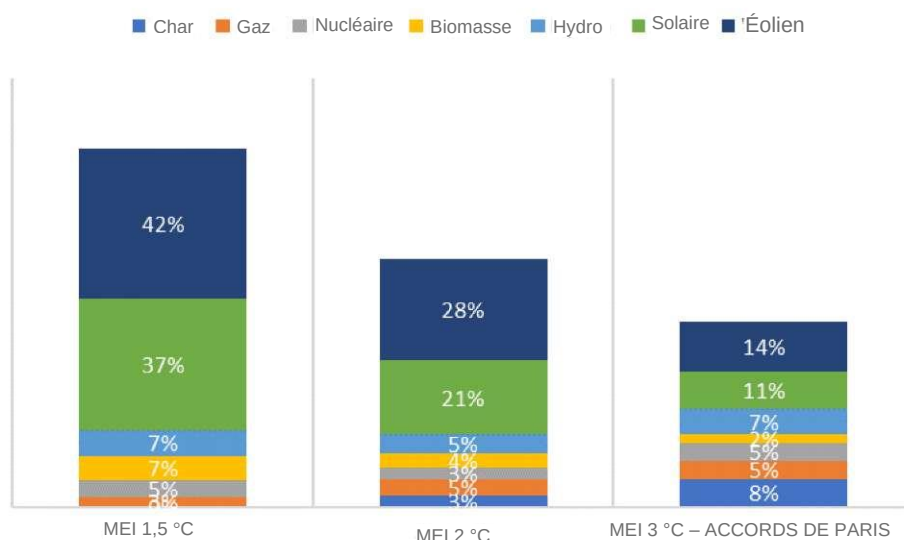
Pour la première décennie, les trois scénarios prévoient approximativement la même croissance du PIB, tandis qu'un écart apparaît à partir de 2030. Tous les scénarios anticipent une croissance constante, mais moins rapide au cours de la même période.

La plupart des scénarios tablent, au niveau international, sur une croissance et des niveaux de PIB de fin de siècle inférieurs à ceux prévus par l'OCDE.

▪ Mix énergétique

Tous les scénarios prévoient une augmentation importante de la capacité installée d'énergies renouvelables d'ici 2050.

Capacité énergétique installée prévue en 2050 dans les scénarios climatiques utilisés pour les calculs de VaR climatique d'AXA IM



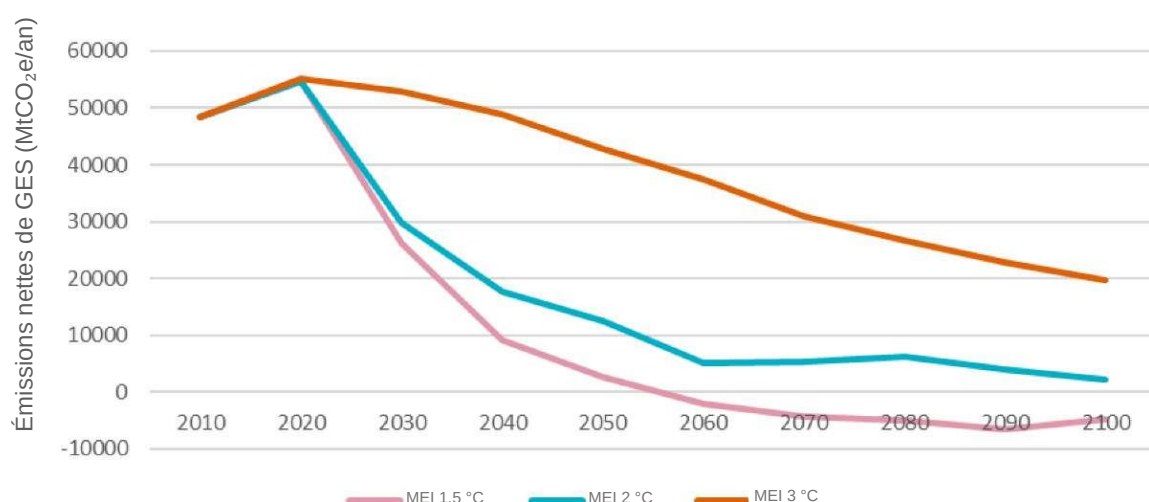
Sources : Carbon Delta, AXA IM, 2020

■ Émissions de gaz à effet de serre futures⁸²

Les scénarios AIM 1,5 °C et 2 °C prévoient un pic des émissions en 2020, puis une forte diminution entre 2020 et 2050. Le scénario 2 °C se stabilise ensuite entre 2050 et 2060, avec des émissions proches de zéro en 2100. Le scénario 1,5 °C prévoit une décarbonation continue et devient neutre en termes d'émissions vers 2055, puis négatif jusqu'à la fin du siècle.

Le scénario AIM 3 °C, qui n'est pas jugé assez ambitieux, prévoit un pic d'émissions en 2020, avant une diminution lente mais constante des émissions jusqu'à la fin du siècle.

Prévisions des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2100 dans les scénarios climatiques utilisés pour les calculs de la VaR climatique d'AXA IM



Source : Carbon Delta, 2020.

4.5 Indicateurs prospectifs et impact du changement climatique sur les entreprises

Au cours des dernières années, le secteur financier a accompli de nouveaux progrès pour illustrer la matérialité du changement climatique et mesurer l'alignement des investissements. Récemment, certaines initiatives emblématiques ont abouti à des dispositifs concrets. On peut notamment citer le Cadre d'investissement « zéro émission nette » de l'Initiative pour l'alignement des investissements sur l'Accord de Paris⁸³, l'Alliance des détenteurs d'actifs « zéro émission nette » liée aux Nations unies et le Cadre pour les institutions financières de l'initiative Science Based Targets (SBTi).

Les investisseurs se tournent désormais vers de nouveaux types d'analyses et indicateurs correspondants, qui analysent plus précisément ce que signifie la notion d'investisseur « aligné sur l'Accord de Paris ».

⁸² Ces émissions sont des émissions nettes (les émissions séquestrées sont prises en compte) et comprennent les gaz suivants : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄) et oxyde nitreux (N₂O). Les émissions de CH₄ et de N₂O ont été converties en équivalent CO₂ en utilisant les potentiels de réchauffement global (PRG) du cinquième rapport d'évaluation du GIEC liés au CO₂. Ces gaz sont responsables de la plupart des émissions mondiales (environ 80 % des émissions) et sont les principaux facteurs du réchauffement climatique.

⁸³ Voir « Guide de mise en œuvre du Cadre d'investissement « zéro émission nette » 1,5 °C », Paris Aligned Investment, 2021. <https://www.parisalignedinvestment.org/media/2021/03/PAII-Net-Zero-Investment-Framework-Implementation-Guide.pdf>

Dans ce contexte, AXA IM a exploré ces dernières années des indicateurs prospectifs. En 2021, grâce à sa collaboration avec MSCI et Beyond Ratings, AXA IM a poursuivi ses recherches sur la mise au point d'indicateurs prospectifs innovants permettant de mesurer l'exposition des investissements aux risques de transition et aux risques physiques.

▪ Méthodologies liées au « potentiel de réchauffement »

AXA IM travaille sur le concept de température ou de « potentiel de réchauffement » des investissements avec MSCI (investissements dans les entreprises) et Beyond Ratings (investissements dans les émetteurs souverains) depuis 2018. Le concept de « température » fournit une mesure de l'écart entre les engagements de réduction future des émissions de carbone et le budget d'émissions disponible calculé scientifiquement avant le réchauffement climatique.

Il s'agit d'un outil puissant qui propose une évaluation globale de la manière dont les entreprises et les émetteurs peuvent contribuer à la convergence vers un monde durable à faible émission de carbone. Les fournisseurs de modèles climatiques proposent des données et des méthodologies permettant aux investisseurs de calculer les températures au niveau des entreprises ou des portefeuilles, et de comparer ensuite à l'objectif de 1,5 °C. La température ainsi calculée constitue un bon moyen d'encourager le dialogue et l'action de tous les agents concernés, aussi bien les entreprises que les investisseurs.

Fondé sur une approche *top-down*, ce modèle combine des fonctions de potentiel de réchauffement (traduisant les tonnes d'émissions de GES en réchauffement planétaire potentiel) au niveau des pays – et éventuellement des secteurs – avec les capacités et les objectifs de décarbonation propres à chaque entreprise. Il repose notamment sur les éléments suivants :

- Intensités carbone projetées au niveau des pays jusqu'en 2030, ce qui correspond à l'horizon des Contributions déterminées au niveau national (CDN) présentées lors de la COP26 ;
- Écarts entre les CDN et le budget d'émissions de carbone associé à divers scénarios de température (selon le rapport du PNUE sur l'écart des émissions) ;
- Structures des activités de l'entreprise par secteur et par pays ;
- Intensité carbone actuelle au niveau de l'entreprise ;
- R&D dans les technologies/produits verts mettant en évidence les opportunités liées à la transition.

Depuis notre dernier Rapport climat, le modèle de potentiel de réchauffement MSCI a subi de légères mises à jour, principalement en raison de l'intégration des dernières connaissances scientifiques et de l'actualisation du budget carbone 2 °C restant.

Avec l'augmentation du nombre de signataires d'initiatives « zéro émission nette », les modèles de hausse implicite de la température (HIT) gagnent en popularité en raison de la nécessité de surveiller la performance du portefeuille par rapport à ces engagements, et plusieurs nouvelles méthodologies sont apparues sur le marché. C'est pourquoi MSCI remplace progressivement son indicateur de potentiel de réchauffement par un modèle de hausse implicite de la température, plus conforme aux recommandations du TCFD.

Ce modèle HIT prend en compte le budget carbone restant au niveau mondial si le réchauffement climatique doit être maintenu bien en dessous de 2 °C à l'horizon 2100. Par extension, il calcule combien une entreprise peut émettre (sur les périmètres 1, 2 et 3) afin de rester dans les limites.

La hausse implicite de la température d'une entreprise est calculée en 4 étapes :

1. Attribution d'un budget carbone à l'entreprise :

Une part du budget mondial, dérivé du scénario du GIEC, est attribuée à une entreprise spécifique en fonction de la composition de ses revenus par secteur et par pays.

2. Calcul des émissions projetées de l'entreprise :

En tenant compte des émissions de GES déclarées ou estimées de l'entreprise et des objectifs fixés pour réduire ces émissions, les séries chronologiques des émissions absolues projetées jusqu'en 2070 sont générées pour les périmètres 1, 2 et 3.

3. Calcul du dépassement (de la non réalisation) du budget carbone de l'entreprise :

Le dépassement (la non réalisation) du budget carbone est la différence entre les émissions projetées de l'entreprise et le budget carbone 2 °C qui lui est alloué. Ensuite, le dépassement (la non réalisation) relatif de l'entreprise est calculé en divisant son dépassement (sa non réalisation) par son budget carbone 2 °C.

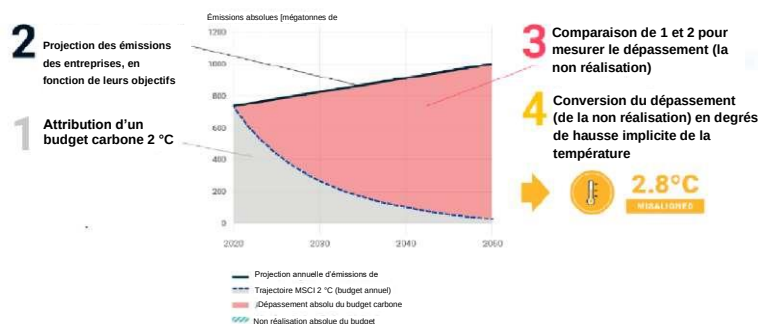
On peut dire qu'une entreprise dont les émissions de carbone sont inférieures à son budget est « en deçà du budget », tandis qu'une entreprise dont les émissions sont supérieures à son budget est « au-delà du budget ».

4. Conversion du dépassement (de la non réalisation) en degrés de hausse de la température :

Le facteur Réponse transitoire du climat aux émissions cumulées (TCRE) permet d'appliquer une formule linéaire pour convertir les dépassements (non réalisations) en degrés de hausse de la température.

Hausse de la température = 2 °C + dépassement (non réalisation) relatif de l'entreprise × budget mondial 2 °C × facteur TCRE

Établi par le GIEC, le facteur TCRE fournit une relation qui lie chaque unité supplémentaire d'émissions (au-delà du budget carbone mondial 2 °C restant) à des degrés de réchauffement supplémentaires. Il est fixé à 0,000 545 °C de réchauffement par GtCO₂.



Source : Recherche ESG MSCI, 2021.

Au niveau du portefeuille, la somme des dépassements de budget est comparée aux budgets carbone des positions du portefeuille. En utilisant le facteur TCRE, le dépassement total est converti en degrés de hausse de la température.

La hausse implicite de la température estime ainsi l'élévation de température anticipée au niveau mondial (en 2100 ou plus tard) si l'ensemble de l'économie présentait le même niveau de dépassement/non réalisation du budget carbone que l'entreprise (ou le portefeuille) en question.

■ La température des investissements dans les émetteurs souverains

AXA IM s'appuie sur le modèle CLAIM développé par Beyond Ratings pour évaluer la température de ses portefeuilles d'investissement dédiés aux émetteurs souverains. Ce modèle et le potentiel de

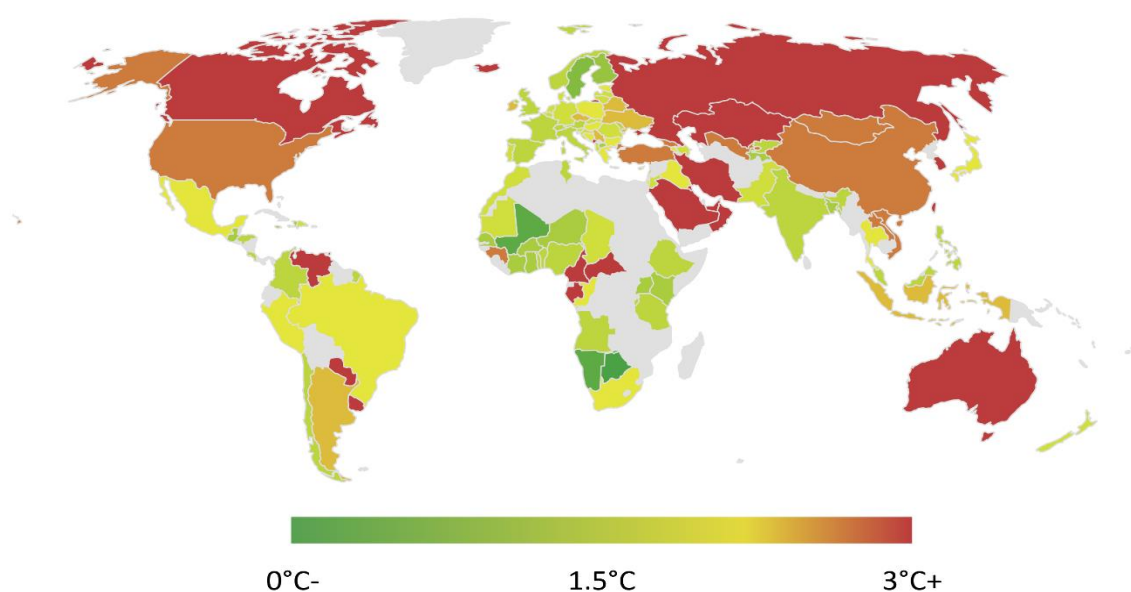
réchauffement de MSCI (pour les entreprises) détaillé ci-dessus reposent tous deux sur une approche similaire. Ce modèle utilise les engagements nationaux pris par les gouvernements vis-à-vis du « budget carbone » de l'Accord de Paris pour exprimer la température théorique des actifs souverains. L'approche de Beyond Ratings permet de déduire un budget carbone national conforme à l'objectif de 2 °C en s'appuyant sur « l'équation de Kaya » présentée ci-dessous, qui relie les émissions de GES, la croissance du PIB, la démographie, l'efficacité énergétique et l'intensité carbone.

L'équation de Kaya

Les Contributions déterminées au niveau national (CDN) qui ont été exprimées dans l'Accord de Paris – et mises à jour lors de la COP26 – sont utilisées pour établir une répartition homogène des engagements nationaux de réduction des émissions de GES d'ici 2030. En utilisant la relation linéaire théorique entre les émissions de carbone et l'augmentation de la température, Beyond Ratings traduit les intensités des engagements nationaux en matière de carbone d'ici 2030 en hausse théorique de la température.

Au cours de la COP26, les participants ont publié et mis à jour leurs CDN (112 CDN mis à jour, dont celles de l'Australie, du Japon, des États-Unis, de la France, de l'Allemagne, de la Chine, etc.). Ce modèle évalue la température des émetteurs souverains à la lumière de ces nouveaux engagements. La carte suivante montre les températures associées aux CDN actuelles.

Diagramme : Températures des CDN



Source : Beyond Ratings, 2021.

- **Quantification des risques climatiques : le modèle de Valeur exposée au Risque climatique (VaR climatique)**

Outre le « potentiel de réchauffement », qui évalue l'impact que pourraient avoir nos investissements sur le climat, l'analyse des risques climatiques peut également être effectuée sous l'angle des risques d'investissement, afin d'évaluer dans quelle mesure le changement climatique pourrait impacter les rendements des investissements.

Ici aussi, AXA IM s'appuie sur le modèle de valeur exposée au risque climatique (VaR climatique) développé par MSCI. Ce modèle estime l'impact potentiel (hausse ou baisse) du risque de politique climatique, des opportunités de transition technologiques et des événements climatiques extrêmes sur

la valeur des portefeuilles d'investissement d'AXA IM – obligations d'entreprises et actions cotées – sur un horizon de 15 ans. Déjà applicable aux actifs d'entreprise, ce modèle est encore en cours de développement pour les émetteurs souverains. Les mises à jour annuelles du modèle nous permettent d'élargir l'éventail des risques financiers liés au climat mesurés pour les investissements d'AXA IM, et de les évaluer plus précisément.

VaR climatique liée au risque inhérent aux politiques publiques (coûts de transition)

La transition vers une économie bas carbone par le biais d'une évolution des marchés et de la réglementation peut avoir un impact négatif important sur les entreprises et leurs investisseurs. La mesure de la VaR climatique liée au risque politique évalue comment les réglementations découlant des Contributions déterminées au niveau national (CDN) affectent une entreprise dont les activités produisent directement (périmètre 1) et indirectement (périmètres 2 et 3) des gaz à effet de serre (GES).

Par conséquent, cet indicateur évalue les pertes économiques potentielles des entreprises si elles ne parviennent pas à adapter leurs activités en fonction d'un scénario climatique donné (scénario 1,5 °C, 2 °C ou 3 °C) et des trajectoires de transition qui en découlent.

Les scénarios utilisés par MSCI sont fournis par trois modèles d'évaluation intégrée (AIM/CGE) pour l'analyse liée aux investissements ; AIM CGE Advance (scénario 1,5 °C), AIM CGE Advance Late Action (scénario 2 °C) et AIM CGE Advance (scénario 3 °C). Les modèles AIM/CGE, développés par l'Institut national japonais d'études environnementales, présentent des données détaillées concernant les facteurs technologiques, un élément clé des analyses de Carbon Delta. Les scénarios envisagés sont proches des Trajectoires socio-économiques partagées (TSP) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Depuis l'année dernière, MSCI a modifié ces scénarios en intégrant les prix et la modélisation des coûts de REMIND NGFS.

VaR climatique liée aux opportunités technologiques (opportunités vertes)

La transition vers une économie bas carbone peut également offrir de nouvelles opportunités pour les entreprises et leurs investisseurs, notamment grâce au développement de technologies vertes. La VaR climatique liée aux opportunités technologiques évalue les futurs revenus potentiels des entreprises provenant de ces opportunités vertes. Bien qu'il existe d'autres facteurs pour estimer les futurs revenus verts, cette analyse s'appuie essentiellement sur les brevets verts des entreprises et sur les revenus actuellement liés aux technologies bas carbone.

Par conséquent, cet indicateur évalue les revenus économiques potentiels des entreprises adoptant une trajectoire de décarbonation pertinente en fonction d'un scénario climatique donné (scénario 1,5 °C, 2 °C ou 3 °C) et des trajectoires de transition qui en découlent.

VaR climatique liée au risque physique

Les scénarios de risque climatique physique définissent les conséquences climatiques possibles résultant de l'augmentation des niveaux d'émissions de GES, ainsi que la charge (ou l'opportunité) financière qui en découle pour les entreprises et leurs investisseurs. La VaR climatique liée au risque physique évalue dans quelle mesure les entreprises sont exposées (notamment par leur situation géographique, leur taille et la valeur de leurs actifs, etc.) et vulnérables (au vu de leur capacité d'adaptation) à des événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents et sévères. Sur la base de projections et de scénarios climatiques, MSCI a développé une analyse des risques climatiques physiques jusqu'en 2100, combinant les éléments suivants :

- Les risques climatiques chroniques faisant référence à des changements à long terme des schémas climatiques (chaleur extrême, froid extrême, fortes précipitations, fortes chutes de neige, rafales de vent). Ces risques sont déduits de l'extrapolation statistique d'un ensemble de données historiques et de projections tournées vers l'avenir.
- Les risques climatiques aigus – qui font référence à des risques physiques liés à certains événements (inondations côtières, inondations fluviales, cyclones tropicaux, crues fluviales et incendies de forêt). L'utilisation de scénarios est une composante importante de l'analyse des risques climatiques, notamment pour la modélisation des phénomènes météorologiques extrêmes. Les scénarios de RCP (trajectoires représentatives de concentration) prévoient des trajectoires spécifiques d'émissions de gaz à effet de serre et divergent lentement au fil du temps, mais génèrent finalement des projections climatiques assez similaires. MSCI utilise principalement le scénario RCP 8.5 et une combinaison de projections à court terme des données climatiques historiques.

Cet indicateur évalue ainsi les pertes économiques potentielles pour les entreprises dans un environnement climatique changeant, en fonction de scénarios de risque climatique physique moyen et agressif. Le scénario moyen représente les coûts du risque climatique physique les plus susceptibles de survenir ; il se situe entre le scénario 1,5 °C et le scénario 2 °C. Quant au scénario agressif, il traduit le risque le plus élevé de la distribution des coûts associés au risque physique (scénario du percentile 95 %) ; il se situe au-delà du scénario 2 °C.

Depuis 2021, le modèle de VaR climatique de MSCI a connu plusieurs mises à jour. Les principaux changements sont liés à l'évaluation des risques physiques, puisque deux risques aigus ont été ajoutés au modèle MSCI : le faible débit des rivières et les incendies de forêt. Ces ajouts permettent au modèle de mieux évaluer les impacts économiques de la pénurie d'eau, notamment sur le secteur de la production d'électricité (en particulier sur les centrales thermiques et hydroélectriques), et des incendies de forêt (provoqués par les sécheresses, les températures élevées, l'évaporation et les vents violents). Plus globalement, des mises à jour concernant l'évaluation des risques physiques ont permis d'intégrer les dernières connaissances scientifiques, notamment sur les changements climatiques. En outre, des ajustements ont été apportés à la méthodologie concernant le risque politique, afin d'actualiser les derniers scénarios de transition et les prix du carbone, mais aussi d'intégrer le budget carbone restant actualisé dans le scénario 2 °C.

4.6 Tableau de bord climatique : une combinaison d'indicateurs historiques et prospectifs

- **Coût du climat dans différents scénarios :**

VaR climatique (scénario 1,5 °C)

		Encours sous gestion [€]	VaR climatique (scénario 1,5 °C)				Couverture [%]
			Total (scénario moyen)	Coûts de transition	Opportunités technologiques	Coût physique (scénario moyen)	
			[%]	[%]	[%]	[%]	
AXA IM	2020		-7,80	-9,70	4,60	-2,50	
	2021	479 490 953 121,58 €	-9,18	-8,42	4,82	-5,77	43 %
Actions	2020		-4,40	-6,10	4,10	-2,30	

Obligations d'entreprises	2021	87 152 952 606,22 €	-5,19	-4,93	4,01	-4,33	89 %
	2020		-8,80	-10,40	4,30	-2,60	
	2021	186 861 716 353,53 €	-11,60	-10,57	5,32	-6,64	69 %
	2020						
Obligations souveraines	2021	205 476 284 161,83 €					
Indices de référence	2020		-8,00	-9,40	3,70	-2,30	
	2021		-10,41	-9,36	4,23	-5,56	62 %
MSCI World ACWI	2020		-5,90	-7,60	3,70	-2,00	
	2021		-7,63	-6,46	3,32	-4,68	98 %
BofAML Global Aggregate Corporate	2020		-8,90	-10,10	3,70	-2,50	
	2021		-13,59	-12,66	5,26	-6,57	86 %
JPM GBI Global	2020						
	2021						

Source : AXA IM, MSCI, 2021

VaR climatique (scénario 2 °C)

		Encours sous gestion [€]	VaR climatique (scénario 2 °C)						Couverture [%]
			Total (scénario moyen)	Total (scénario agressif)	Coûts de transition	Opportunités technologiques	Coût physique (scénario moyen)	Coût physique (scénario agressif)	
			[%]	[%]	[%]	[%]	[%]	[%]	
AXA IM	2020						-2,50		43 %
	2021	479 490 953 121,58 €	-9,35	-11,06	-5,95	2,19	-5,77	-7,66	
Actions	2020						-2,30		89 %
	2021	87 152 952 606,22 €	-5,52	-6,83	-3,28	1,98	-4,33	-5,66	
Obligations d'entreprises	2020						-2,60		69 %
	2021	186 861 716 353,53 €	-11,67	-13,62	-7,60	2,31	-6,64	-8,87	
Obligations souveraines	2020								
	2021	205 476 284 161,83 €							
Indices de référence	2020						-2,30		62 %
	2021		-10,07	-11,76	-6,66	1,93	-5,56	-7,50	
MSCI World ACWI	2020						-2,00		98 %
	2021		-7,28	-8,76	-4,42	1,65	-4,68	-6,25	
BofAML Global Aggregate Corporate	2020						-2,50		86 %
	2021		-13,24	-15,18	-9,21	2,25	-6,57	-8,93	
JPM GBI Global	2020								
	2021								

Source : AXA IM, MSCI, 2021.

VaR climatique (scénario 3 °C)

Encours sous gestion	VaR climatique (scénario 3 °C)	Couverture
----------------------	--------------------------------	------------

			Total (scénario agressif)	Coûts de transition	Opportunités technologiques	Coût physique (scénario agressif)	
		[€]	[%]	[%]	[%]	[%]	[%]
AXA IM	2020 2021	479 490 953 121,58 €	-8,34	-0,93	0,24	-7,66	43 %
Actions	2020 2021	87 152 952 606,22 €	-5,89	-0,48	0,23	-5,66	89 %
Obligations d'entreprises	2020 2021	186 861 716 353,53 €	-9,81	-1,20	0,25	-8,87	69 %
Obligations souveraines	2020 2021	205 476 284 161,83 €					
Indices de référence	2020 2021		-8,41	-1,15	0,20	-7,50	62 %
MSCI World ACWI	2020 2021		-6,81	-0,80	0,18	-6,25	98 %
BofAML Global Aggregate Corporate	2020 2021		-10,23	-1,56	0,22	-8,93	86 %
JPM GBI Global	2020 2021						

Source : AXA IM, MSCI, 2021.

Nous avons appliqué le modèle de Valeur exposée au Risque climatique à tous les portefeuilles d'investissement d'AXA IM – obligations d'entreprises et actions cotées – dans le cadre de scénarios 1,5 °C, 2 °C et 3 °C, avec des scénarios de risque physique moyen et agressif. Par rapport au scénario de risque physique moyen, le scénario de risque physique agressif envisage les risques physiques les plus sévères. Les résultats du tableau ci-dessus montrent que les risques climatiques agrégés ont un impact potentiel égal à -9,35 % (-5,77 % pour les risques physiques ; -5,95 % pour les risques de transition ; +2,19 % pour les opportunités vertes) de la valeur de marché totale des investissements d'AXA IM – obligations d'entreprises et actions cotées – dans le meilleur des scénarios (scénario 1,5 °C combiné à un scénario de risque physique moyen), contre -7,66 % (-8,34 % pour les risques physiques ; -0,93 % pour les risques de transition ; +0,24 % pour les opportunités vertes) dans le pire des scénarios (scénario 3 °C combiné à un scénario de risque physique agressif).

Cette analyse utilisant le modèle de VaR climatique de MSCI nous donne un aperçu global de l'impact que le changement climatique peut avoir sur la valeur de marché de l'ensemble des portefeuilles d'investissement d'AXA IM – obligations d'entreprises et actions cotées. Il s'agit cependant d'une analyse agrégée qui gomme naturellement les impacts hétérogènes subis par les acteurs du marché, alors que certains seront beaucoup plus touchés que d'autres. Selon le modèle de VaR climatique de MSCI, un scénario 3 °C peut ainsi avoir moins d'impact qu'un scénario 1,5 °C, car un scénario de décarbonation rapide exige une réponse rapide et ferme en termes d'augmentation du prix du carbone, ce qui a un impact négatif sur les coûts de transition, partiellement compensé par le déploiement de technologies vertes audacieuses dans un environnement présentant moins de risques climatiques. En revanche, un scénario 3 °C est principalement lié à des impacts à plus long terme sur la valorisation des actifs, avec des coûts d'actualisation plus élevés. Il faut également garder à l'esprit que le risque physique est modélisé comme le coût lié à l'occurrence d'un ensemble non exhaustif d'événements météorologiques extrêmes, susceptibles de provoquer des interruptions d'activité et des dommages aux actifs d'une entreprise, mais qu'il ne reflète pas l'impact de ces événements au niveau

macroéconomique. Par conséquent, AXA IM n'exploite pas cette mesure complexe et évolutive dans ses investissements quotidiens, mais fournit un aperçu des actifs les plus exposés aux effets du changement climatique et de la manière dont AXA IM gère ces risques d'une année sur l'autre.

		Encours sous gestion	Potentiel de réchauffement	Couverture
		[€]	[°C]	[%]
AXA IM	2020		2,90	
	2021	479 490 953 121,57 €	2,71	87 %
--- Actions	2020		3,30	
	2021	87 152 952 606,22 €	3,10	93 %
--- Obligations d'entreprises	2020		3,80	
	2021	186 861 716 353,53 €	3,58	78 %
--- Obligations souveraines	2020		2,30	
	2021	205 476 284 161,83 €	1,89	93 %
Indices de référence	2020		3,30	
	2021		3,11	97 %
--- MSCI World ACWI	2020		3,40	
	2021		3,23	99 %
--- BofAML Global Aggregate Corporate	2020		3,70	
	2021		3,70	92 %
--- JPM GBI Global	2020		3,00	
	2021		2,44	100 %

Sources : AXA IM, MSCI, 2021.

En 2021, le « potentiel de réchauffement » des investissements d'AXA IM a légèrement diminué (de 2,9 °C à 2,71 °C), dans un contexte de rebond macroéconomique mondial.

Sur la base du modèle MSCI, le « potentiel de réchauffement » des investissements d'AXA IM a atteint 3,10 °C pour les actions et 3,6 °C pour les obligations d'entreprises en 2021, soit une diminution de 0,2 °C par rapport à 2020. On observe que les objectifs de neutralité carbone sont de plus en plus ambitieux, ce qui tend à réduire le « potentiel de réchauffement » des entreprises en fonction de leurs engagements. Les engagements des pays via les CDN sont également de plus en plus ambitieux, ce qui tend à réduire les budgets carbone restants aux niveaux mondial et sectoriel, compliquant la tâche des entreprises désireuses de valoriser leurs efforts de décarbonation. Cette analyse explique en partie pourquoi le « potentiel de réchauffement » global des investissements en obligations d'entreprises d'AXA IM a légèrement diminué.

Selon le modèle de Beyond Ratings, le « potentiel de réchauffement » des investissements en obligations souveraines d'AXA IM a atteint 1,89 °C en 2021, ce qui représente une baisse importante de 0,4 °C par rapport à 2020.

Focus sur les obligations d'État

En 2021, le potentiel de réchauffement des obligations d'État reste bien inférieur à celui de l'indice de référence. Cela s'explique par notre exposition importante à la dette publique française, dont la note de température est peu élevée (1,6 °C) – principalement en raison du mix énergétique bas carbone du pays (poids des énergies d'origine nucléaire et hydraulique) – et par nos investissements dans les pays de l'Union européenne en général, dont les températures sont plus basses que celle des États-Unis, surpondérés dans l'indice de référence.

■ Performance carbone

		Encours sous gestion	Empreinte carbone	Couverture
		[€]	[tCO ₂ e/M\$ de revenu ou par rapport au PIB]	[%]
AXA IM	2020		171	
	2021	479 490 953 121,58 €	153	88 %
--- Actions	2020		152	
	2021	87 152 952 606,22 €	137	95 %
--- Obligations d'entreprises	2020		209	
	2021	186 861 716 353,53 €	166	81 %
--- Obligations souveraines	2020		145	
	2021	205 476 284 161,83 €	149	92 %
Indices de référence (Résultat équilibré sur les 3 indices de référence ci-dessous)	2020		256	
	2021		241	97 %
--- MSCI World ACWI	2020		205	
	2021		204	99 %
--- BofAML Global Aggregate Corporate	2020		319	
	2021		303	91 %
--- JPM GBI Global	2020		217	
	2021		222	100 %

Source : AXA IM, Trucost-S&P, Beyond Ratings, Banque mondiale, 2021.

L'intensité carbone des investissements d'AXA IM est de 153 tonnes de CO₂ par million de dollars de revenus, contre 241 tonnes pour l'indice de référence. Si les obligations d'entreprises ont une intensité carbone supérieure à celle de la dette souveraine et des actions, chaque classe d'actifs « économise » des émissions de carbone par rapport à un indice de marché comparable.

Par rapport à 2020, nous avons réduit l'intensité carbone de nos investissements, qui atteignait 171 tonnes de CO₂ par million de dollars de revenus.

Bien qu'il existe un lien entre l'intensité carbone et les indicateurs du potentiel de réchauffement (l'intensité carbone est incluse dans le calcul de ce potentiel), l'indicateur de la température tient compte d'autres facteurs tels que la climatisation et les mesures prospectives. Pour ces deux mesures, nous utilisons des fournisseurs de données différents, et donc des méthodologies différentes : MSCI et Beyond Ratings pour le potentiel de réchauffement, Trucost-S&P pour l'intensité carbone.

■ Part verte/Contribution à la transition énergétique

Au-delà des indicateurs liés à la température, l'alignement du portefeuille peut être mesuré comme la contribution à la transition énergétique sous deux angles :

i) Investissements verts (part verte des projets) : 35 MDS€ d'encours⁸⁴

⁸⁴ Source : AXA IM au 31/12/2021.

AXA IM est un investisseur actif dans les obligations vertes, les immeubles verts et les infrastructures vertes et joue un rôle important dans la mise en œuvre de l'initiative 2023 Green Investment⁸⁵ – 24 milliards EUR –, annoncée par le Groupe AXA en novembre 2019. Les investissements verts se répartissent en trois catégories : Infrastructures et immeubles verts (actifs réels), obligations vertes et actions thématiques vertes. Voir ci-dessous pour de plus amples détails.

ii) Produits cotés – Part verte : en moyenne, 15,6 % des revenus des titres du portefeuille proviennent d'activités vertes

		Encours sous gestion	Part verte	Couverture
		[€]	[%]	[%]
AXA IM	2020		15,60 %	
	2021	479 490 953 121,58 €	12,05 %	41 %
Actions	2020		14,80 %	
	2021	87 152 952 606,22 €	15,51 %	23 %
Obligations d'entreprises	2020		13,10 %	
	2021	186 861 716 353,53 €	10,33 %	18 %
Obligations souveraines	2020		26,50 %	
	2021	205 476 284 161,83 €	12,14 %	69 %
Indices de référence	2020		12,40 %	
	2021		11,16 %	45 %
MSCI World ACWI	2020			
	2021		11,04 %	21 %
BofAML Global Aggregate Corporate	2020			
	2021		10,70 %	22 %
JPM GBI Global	2020			
	2021		11,75 %	93 %

Sources : AXA IM, Trucost-S&P, Beyond Ratings, 2021.

La part verte, pour les investissements cotés, est la part moyenne des revenus verts des émetteurs du portefeuille, pondérée en fonction de la valeur. Cet indicateur mesure – toutes choses égales par ailleurs – le caractère écologique des investissements et constitue l'interprétation actuelle de la taxonomie verte d'AXA IM. Elle évoluera au fil du temps, à mesure que les exigences réglementaires seront clarifiées.

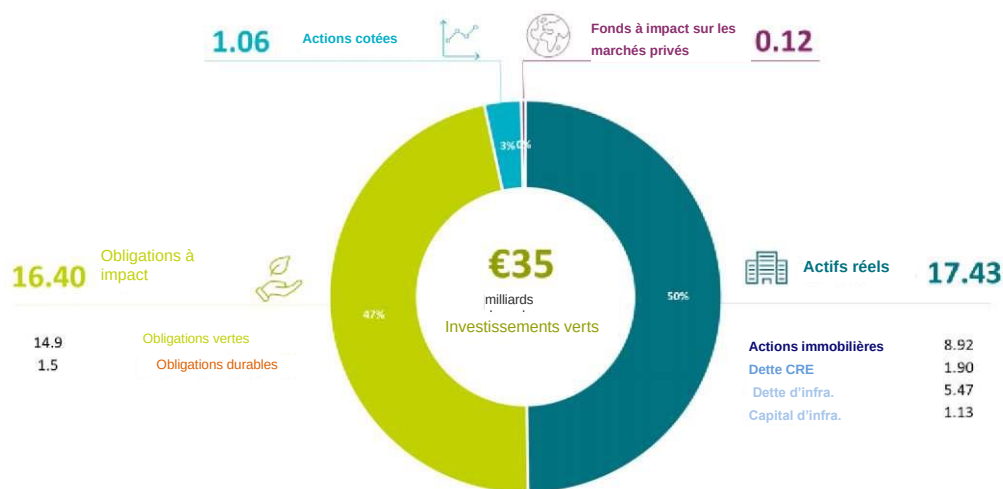
Pour les investissements dans les entreprises, nous recourons à Trucost S&P Green Share. Trucost S&P décompose la répartition des revenus des sociétés selon une taxonomie propriétaire proche de la grille du Label français Greenfin. Nous privilégions une version élargie de Trucost S&P Green Share (activités « vert foncé » et « candidats verts ») – qui évoluera au fil du temps.

Pour les investissements dans les émetteurs souverains, la part verte repose sur la part des sources d'énergie à faible teneur en carbone (nucléaire + énergies renouvelables) dans l'approvisionnement énergétique total d'un pays, fournie par Beyond Ratings.

En raison de la mise en œuvre du règlement Taxonomie de l'UE en 2022⁸⁶, la méthodologie de calcul de la « part verte » évoluera pour s'aligner sur les activités et les objectifs environnementaux éligibles. Ce nouvel indicateur sera communiqué l'année prochaine dans notre rapport 2023.

⁸⁵ Voir « AXA lance une nouvelle phase de sa stratégie climatique pour accélérer sa contribution à une économie bas carbone plus résiliente. », AXA, 2019. [AXA lance une nouvelle phase de sa stratégie climatique pour accélérer...](#)

⁸⁶ [EUR-Lex - 32020R0852 - EN - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)



Source : AXA IM, au 31/12/2021.

NB : le chiffre des actions cotées comprend les deux fonds actions « verts » gérés par AXA IM. Pour une évaluation plus détaillée du caractère écologique de nos investissements, veuillez vous référer à la section sur la part verte.

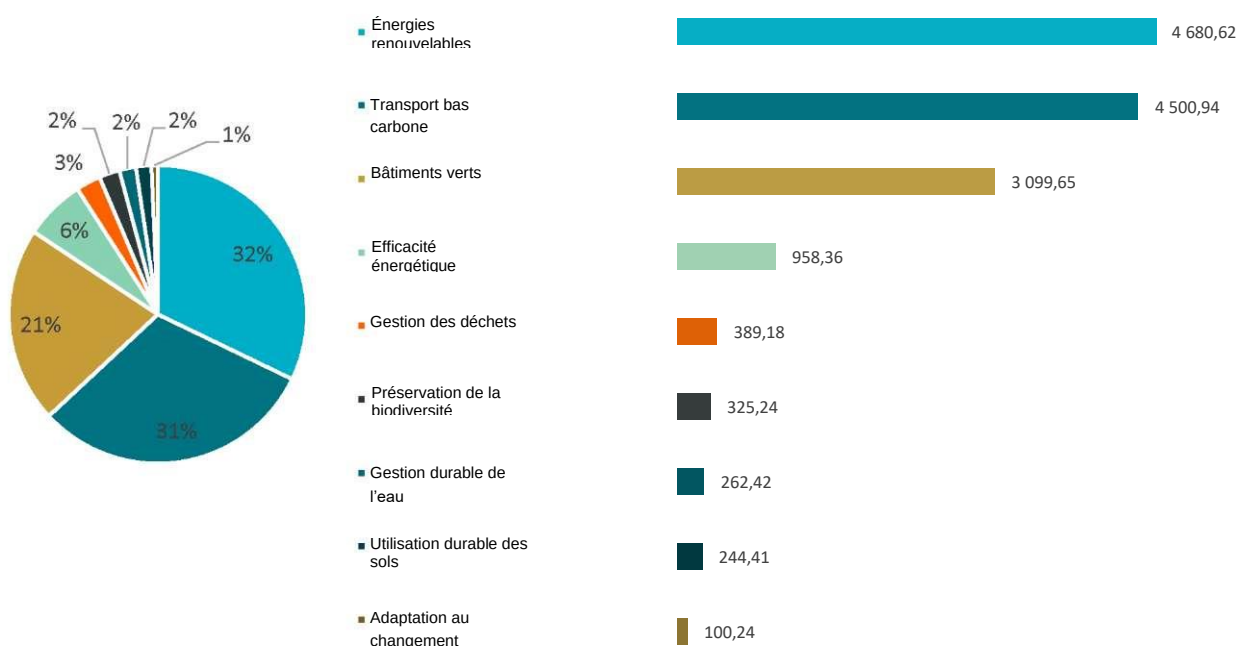
Obligations vertes

Au sein de l'équipe de recherche IR, nos analystes dédiés définissent l'univers éligible vert, comme indiqué dans la section « Offre IR » ci-dessus.

À la fin 2021, AXA IM gérait environ **15 MDSE** d'obligations vertes sélectionnées selon notre processus interne rigoureux de filtrage des obligations vertes, soit une augmentation de **58,76 %** par rapport à 2020. En outre, nous avons investi environ **1,5 MD€** dans des obligations durables.

Investissements en obligations vertes par catégorie de projet

Montant investi en M€



Source : AXA IM, au 31/12/2021.

Investissements verts en actifs réels

Les actifs réels représentent une part importante de l'effort d'investissement vert d'AXA. Afin de définir les actifs comme « verts », des critères spécifiques doivent être vérifiés pour chaque actif :

- Immobilier : pour les actifs immobiliers, notre définition est limitée aux actifs ayant un niveau élevé de certification environnementale indépendante par une tierce partie (niveau minimum « Excellent » ou « Gold ») et un Certificat de performance énergétique (CPE) de niveau minimum « B » ou équivalent pour les actifs non européens.
- Sylviculture : la gestion durable des forêts doit faire l'objet d'une certification FSC ou PEFC.
- Dette immobilière commerciale : pour la dette CRE, comme pour l'immobilier, nous considérons que les prêts titrisés sur des actifs uniques bénéficiant d'une certification (niveau minimum « Excellent » ou « Gold ») sont verts.
- Dette et capital d'infrastructure : pour les infrastructures, la définition dérive d'approches reconnues et exigeantes, fondées sur les pratiques de marché. Nous nous appuyons notamment sur la taxonomie de la Climate Bonds Initiative pour décider si des infrastructures doivent être classées comme vertes.

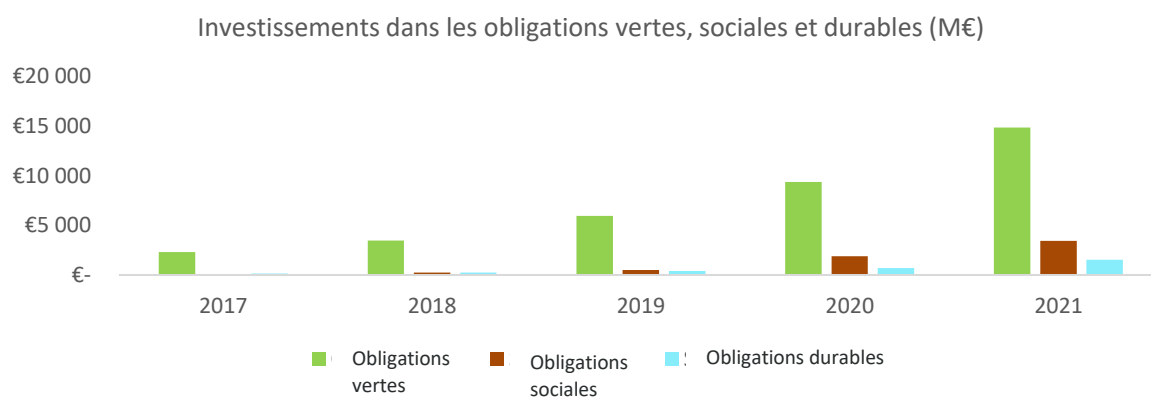
Exemples d'investissements verts dans le portefeuille d'actifs réels :

Classe d'actif	Exemple d'investissement
Immobilier	AXA IM Real Assets a finalisé le développement d'un gratte-ciel de 62 étages d'une hauteur de 278 mètres dans la City de Londres. Ce projet phare a obtenu un CPE de « A+ », ainsi que les labels BREEAM « Excellent » et WiredScore « Platinum ». Dans le cadre de ses activités, le bâtiment utilise 100 % d'électricité produite à partir de sources renouvelables et compense 100 % de sa consommation de gaz naturel. Pour ajouter à l'impact environnemental positif de l'actif, 98 % des déchets

dans des secteurs pertinents tels que les transports, l'électricité, le gaz *midstream*, les mines et métaux, et les matériaux de construction.

Depuis, le marché des obligations de transition ne s'est pas développé comme prévu, essentiellement parce que le marché ne dispose pas d'une définition claire et commune – notamment par rapport aux actifs verts – de ce que sont les actifs de transition. Les obligations SLB (obligations liées au développement durable) semblent dès lors être le type d'instrument privilégié pour le financement de la transition climatique. Nous pensons que les obligations durables et les obligations de transition sont des outils complémentaires pour atteindre les objectifs de transition. Même si les obligations SLB semblent avoir pris le pas sur les obligations de transition en matière de financement de la transition, nous pensons toujours que les obligations de transition avec affectation du produit ont leur place dans le large spectre des obligations portant des thèmes ESG.

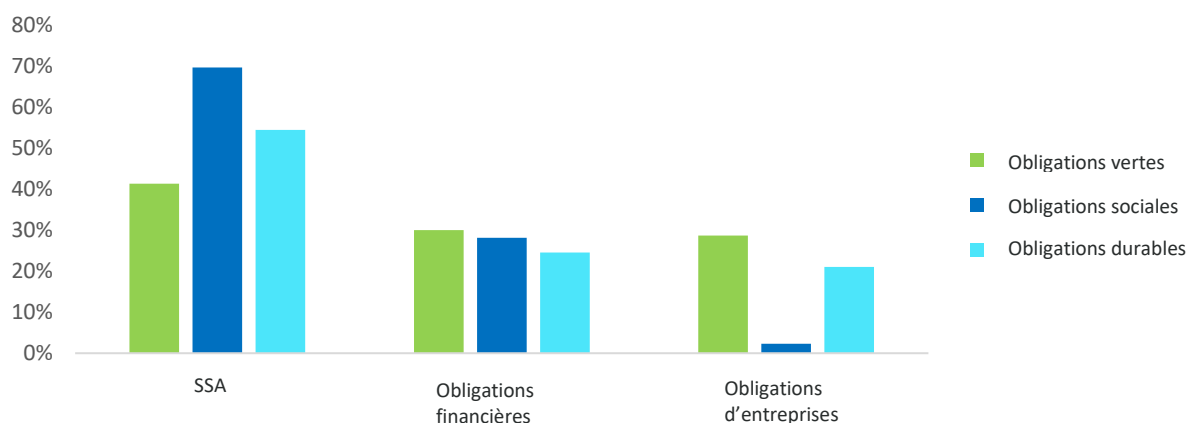
Investissements d'AXA IM dans les obligations vertes, sociales et durables



Source : AXA IM, au 31/12/2021.

Nous investissons principalement dans des obligations vertes, sociales et durables émises par des émetteurs souverains ou supranationaux et des agences.

Investissements d'AXA IM dans les obligations vertes, sociales et durables



Source : AXA IM, au 31/12/2021.

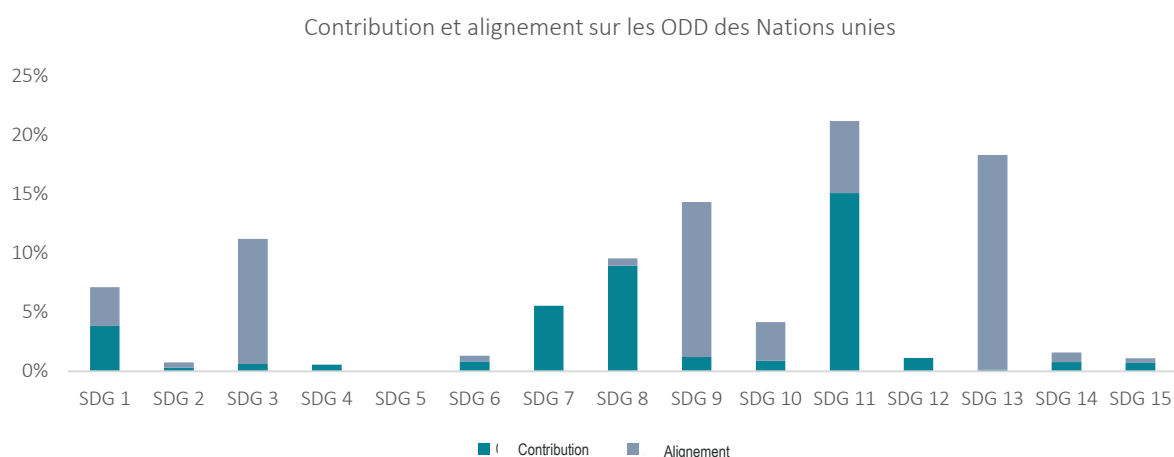
Dans le cadre de notre analyse des obligations vertes, sociales et durables (obligations VSD), nous mesurons leur contribution et leur alignement sur les ODD. Il n'existe pas encore de consensus sur la manière d'aborder les ODD sur le marché des obligations VSD. Nous avons donc élaboré notre propre méthodologie et mis en correspondance les ODD avec notre taxonomie des obligations VSD. Ce faisant, nous avons établi une distinction entre les activités vertes et sociales qui contribuent directement à certains des ODD et celles qui sont simplement alignées. L'alignement représente une contribution indirecte à l'ODD. De fait, un projet peut avoir un impact positif indirect sur des ODD qui n'étaient pas initialement ciblés.

Quelques exemples :

- Un projet de production d'énergie renouvelable contribue directement à la cible 7.2 de l'ODD 7 – « Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial », tout en étant aligné sur la cible 3.9 de l'ODD 3 – « Réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol ».
- Un projet de transport bas carbone contribue directement à la cible 11.2 de l'ODD 11 – « Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics », tout en étant aligné sur la cible 9.1 de l'ODD 9 – « Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité ».

La contribution significative aux ODD 7, 8 et 11 s'explique par la place importante qu'occupent les projets liés aux énergies renouvelables – qui contribuent directement aux ODD 7 et 8 –, aux bâtiments verts et aux transports à faible émission de carbone – qui contribuent directement à l'ODD 11 – dans nos investissements en obligations vertes.

L'alignement clair sur les ODD 3, 9, 11 et 13 s'explique lui aussi par la part significative des projets liés aux énergies renouvelables et aux transports bas carbone.



Source : AXA IM, au 31/12/2021

Univers éligible des obligations vertes, sociales et durables

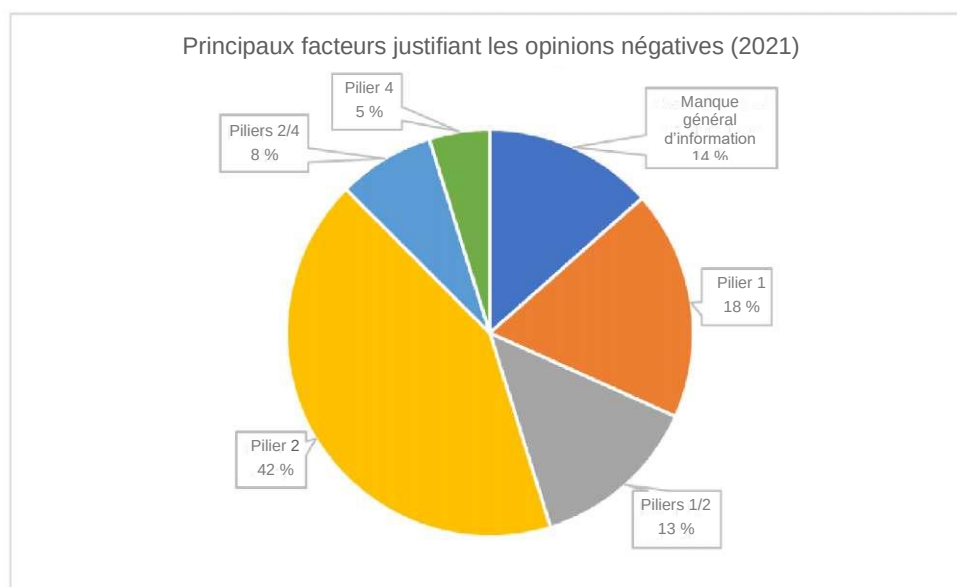
Notre univers éligible des obligations vertes, sociales et durables est composé d'émissions conformes à nos cadres propriétaires et sur lesquelles nos analystes IR dédiés ont une opinion « neutre » ou « positive ». Toutes les obligations VSD qui ne sont pas conformes à nos exigences internes sont filtrées et exclues de notre univers éligible⁸⁸.

Type durable	d'obligation	Opinion négative	Opinion neutre	Opinion positive	Total
Obligations vertes		20 %	41 %	39 %	100 %
Obligations sociales		19 %	51 %	30 %	100 %
Obligations durables		27 %	50 %	23 %	100 %

Source : AXA IM, au 31/12/2021.

⁸⁸ Ces cadres sont utilisés de manière systématique par nos stratégies sur les obligations vertes et sociales. Dans le cas des autres stratégies, ils éclairent les décisions des gérants de portefeuille, mais ne s'appliquent pas de manière systématique.

Principaux facteurs justifiant les opinions négatives



Source : AXA IM, au 31/12/2021

En 2021, nous avons attribué des avis négatifs essentiellement pour les raisons suivantes :

- Utilisation des produits non conforme à nos attentes – p.ex., manque de transparence, projets liés aux combustibles fossiles, développement d'aéroports, etc.
- Émetteurs dont la qualité et la stratégie ESG ne sont pas assez robustes – p.ex., émetteurs faisant l'objet d'une grave controverse, banques finançant les combustibles fossiles, etc.

Par rapport aux années précédentes, nous avons constaté une amélioration des facteurs qui étaient à l'origine d'avis négatifs dans le passé, notamment en ce qui concerne l'engagement à fournir des rapports d'impact.

Nous avons attribué plus d'avis négatifs aux obligations durables qu'aux obligations vertes et sociales pour deux raisons principales :

1. Nous manquons parfois de précisions sur l'allocation du produit entre les projets verts et sociaux, ce qui nous empêche de calculer les parts verte et sociale des obligations durables.
2. Les émetteurs ne parviennent pas toujours à identifier les ICP pertinents liés au large éventail de projets éligibles que proposent les obligations durables.

4.7 Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité

En matière de biodiversité, l'un des principaux outils qui nous aident à atteindre nos objectifs est l'indicateur développé par Iceberg Data Lab⁸⁹ (IDL) et iCare&Consult⁹⁰. IDL élabore des données innovantes spécifiques à la biodiversité pour créer un indicateur de l'empreinte biodiversité des entreprises (CBF), qui nous permet aujourd'hui d'appréhender l'exposition d'AXA IM aux risques de perte de biodiversité en identifiant la contribution des émetteurs ou des secteurs ciblés à la dégradation de la biodiversité.

La CBF mesure les impacts en termes de perte de biodiversité à partir des pressions sur la biodiversité générées par les activités économiques des entreprises en portefeuille, tout au long de leur chaîne de valeur. Pour établir un parallèle avec les facteurs de perte de biodiversité identifiés par l'IPBES, la CBF permet de mesurer la perte relative de biodiversité causée par le changement d'affectation des sols, les émissions de GES (contribution au changement climatique), ainsi que la pollution de l'eau et de l'air générées par les activités d'une entreprise tout au long de sa chaîne de valeur.

- *Il convient de noter que la CBF est calculée à l'aide de modèles scientifiques (Globio)⁹¹ qui ont leurs limites : certains facteurs de perte de biodiversité identifiés par l'IPBES, tels que le changement d'exploitation des ressources marines, les espèces envahissantes ou la surexploitation des ressources naturelles, ne sont pas encore couverts par l'indicateur CBF d'IDL.*
- *Pour aller plus loin dans l'analyse des facteurs de perte de biodiversité, IDL est membre, aux côtés d'autres organisations, du [projet « Align » de la Commission européenne](#), dont l'objectif est de co-développer des recommandations pour une norme sur les mesures et l'évaluation de la biodiversité.*

L'approche de la chaîne de valeur intégrée dans la CBF permet de tracer, pour une entreprise donnée, son empreinte biodiversité relative liée aux pressions directes générées par ses activités (émissions de GES provenant de la combustion de combustibles fossiles, artificialisation des surfaces occupées directement par l'entreprise, etc. – périmètre 1) ou induites par ses achats d'électricité, de chaleur et de climatisation (périmètre 2), ainsi que toutes les pressions indirectes induites par ses achats et sa chaîne d'approvisionnement (périmètre 3 en amont) et ses produits et services au stade d'utilisation (périmètre 3 en aval)⁹².

Plus concrètement, le calcul de la CBF se fait **en plusieurs étapes** (voir le graphique ci-dessous) :

1. Évaluation des matières premières et des produits achetés et vendus par l'entreprise tout au long de sa chaîne de valeur, sur la base du modèle physique interne input/output d'IDL et répartition des flux de produits de l'entreprise par secteur (sectorisation NACE)⁹³
2. Calcul des pressions environnementales dues à l'entreprise (changement climatique, changement d'affectation des sols, pollution de l'air et pollution de l'eau), identifiées par la CBF par rapport aux flux de ses produits sur la base d'une analyse du cycle de vie (ACV)
3. Traduction des pressions environnementales, via des fonctions pression/impact (GLOBIO), **en une seule et même unité d'impact sur la biodiversité**
4. Agrégation des différents impacts en un impact global absolu au niveau de l'entreprise

⁸⁹ [Iceberg Datalab](#)

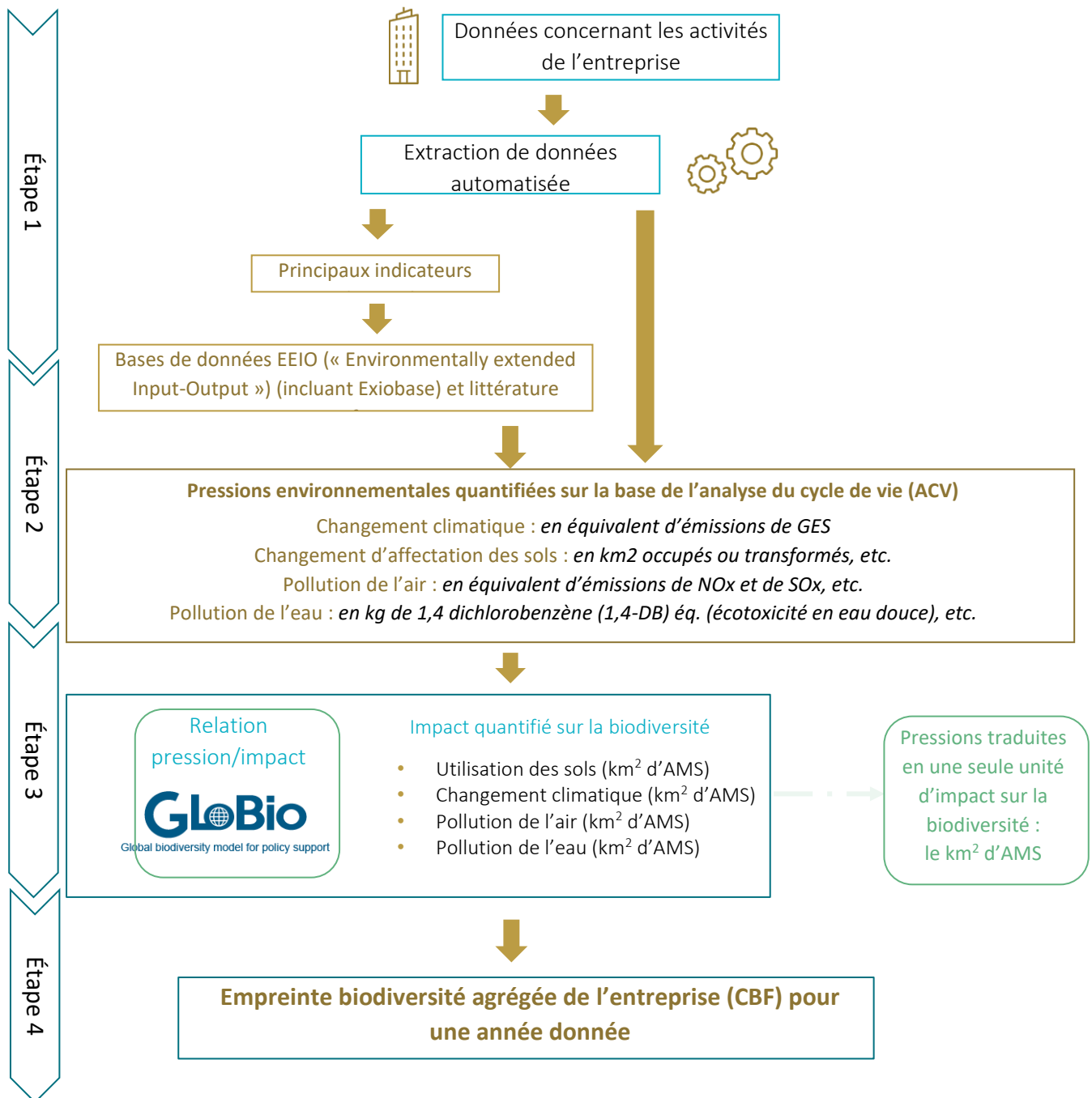
⁹⁰ [iCare – Conseil en stratégie et environnement \(i-care-consult.com\)](#)

⁹¹ [GLOBIO - Modèle mondial de biodiversité pour l'action politique - page d'accueil | Global biodiversity model for policy support](#)

⁹² Les périmètres 1, 2 et 3 sont définis en accord avec le Protocole GES et les mêmes définitions des périmètres sont utilisées par l'indicateur CBF d'IDL pour la biodiversité.

⁹³ Système européen de classification des activités économiques.

IDL – Méthodologie de calcul de l’empreinte biodiversité des entreprises



L'unité unique d'impact sur la biodiversité utilisée pour calculer la CBF est l'abondance moyenne des espèces (AMS)⁹⁴. L'AMS mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité sous l'influence de pressions liées à la perte de biodiversité, par rapport aux écosystèmes non perturbés (en %).

L'AMS, qui fait aujourd'hui partie des indicateurs de biodiversité les plus répandus, présente plusieurs avantages :

- Fondée sur l'abondance des espèces, elle est pertinente pour la biodiversité car elle permet de quantifier l'impact global des activités humaines sur les écosystèmes. L'AMS figure parmi les indicateurs reconnus et référencés par l'IPBES, le GIEC et la CDB.
- Elle a déjà été étudiée et testée par des universitaires et des experts professionnels.
- Elle offre une approche holistique de l'impact des entreprises sur la biodiversité, adaptée pour évaluer l'impact au niveau d'un portefeuille d'investissement, ce qui permet de comparer les secteurs et les entreprises, mais aussi de suivre les progrès accomplis.

L'impact calculé via la CBF résulte du niveau des pressions générées (volumes de pollution émis, etc.) par les activités d'une entreprise compte tenu de la gravité des perturbations de la nature provoquées (niveau de toxicité des sols et des eaux induit, etc.) et de la surface relative affectée (en km²).

- *Les impacts sont modélisés de manière locale ou globale, en fonction de la pression modélisée et de l'approche de modélisation, ainsi que du niveau de granularité des données (matières premières/pays). IDL travaille à la localisation progressive de tous les impacts modélisés.*

La CBF agrégée fournit une mesure de l'impact négatif ; cet indicateur permet donc de calculer le volume de la perte de biodiversité due aux pressions générées par les activités économiques d'une entreprise, en surface équivalente de km² d'AMS identique à la forêt vierge perdue ou, autrement dit, **en surface équivalente de km² artificialisée⁹⁵ dans une année donnée.**

Interprétation de l'indicateur CBF : que signifie une surface de -15 km² d'AMS ?

Par exemple, une CBF de -15 km² d'AMS pour une entreprise donnée peut être interprétée comme une surface équivalente de 15 km² complètement artificialisée (15 km² de forêt vierge perdus) en raison des pressions exercées sur la biodiversité, au cours d'une année donnée, par les activités d'une entreprise tout au long de sa chaîne de valeur (achats, produits et services).

IDL calcule une empreinte de biodiversité au niveau de l'entreprise, qui peut également être suivie au niveau sectoriel avant d'être agrégée au niveau du portefeuille, selon la même logique que l'empreinte carbone.

⁹⁴ Cet indicateur a été proposé dans le cadre du développement du modèle GLOBIO3, dont l'objectif est de simuler l'impact de différents scénarios de pression humaine sur la biodiversité. Le modèle GLOBIO a été mis au point par l'Agence néerlandaise d'évaluation de l'environnement (PBL) afin de quantifier l'impact de l'homme sur la biodiversité au niveau mondial. (Source : méthodologie IDL)

⁹⁵ L'artificialisation d'un milieu, d'un habitat naturel ou semi-naturel désigne la perte de ses qualités. Ce terme fait référence à la perte de biodiversité et à la destruction des écosystèmes. L'artificialisation correspond ainsi à la transformation d'un milieu du fait de la présence humaine.

La CBF au niveau d'une entreprise

Comme indiqué ci-dessus, le calcul de la CBF au niveau de l'entreprise commence par l'identification des segments sur lesquels une entreprise est active, sur la base de la ventilation des ventes totales de l'entreprise par ligne d'activité (produit) et par pays.

- *La disponibilité et la granularité des données liées aux ventes est un défi bien connu des fournisseurs de données et des analystes, le niveau de qualité des données devant incontestablement être amélioré.*

Une fois les ventes cartographiées, l'outil de biodiversité d'IDL retrace l'ensemble de la chaîne de valeur associée aux segments commerciaux de l'entreprise, en se fondant sur les données d'entrée et de sortie des bases de données externes (comme Exiobase), ainsi que sur le modèle interne input/output d'IDL.

Analyse au niveau de l'entreprise	
Nestlé (agroalimentaire)	TotalEnergies SE (pétrole et gaz)
L'entreprise est active sur différents segments : céréales, produits laitiers, cacao et chocolat, huiles et graisses, eau en bouteille, autres. L'entreprise publie un chiffre d'affaires détaillé par segment et par pays, tenant compte des différences de prix entre les sites – une bonne désagrégation permet une analyse de haute qualité.	L'entreprise est active sur différents segments : gaz naturel, pétrole brut, gazole, essence pour moteur, fiouls, kérosène et carburacteur, autres carburants, et autres (pétrochimie, etc.). L'entreprise publie les chiffres d'affaires et les prix liés aux activités en amont et en aval (part de la production d'électricité). Il est cependant difficile d'identifier les activités intermédiaires (raffineries, etc.).

Sur la base de la cartographie de la chaîne de valeur des flux de produits d'une entreprise (périmètres 1, 2 et 3), l'outil d'IDL utilise l'analyse du cycle de vie (ACV) pour calculer le niveau de changement d'affectation des sols, d'émissions de GES, de pollution de l'air et de pollution de l'eau associés aux activités d'une entreprise. En utilisant des fonctions pression/impact fondées sur la science (modèle GLOBIO⁹⁶), cet outil traduit ensuite les quatre pressions modélisées en impacts sur la biodiversité, calculés en km² d'AMS pour une année donnée.

- *La communication par une entreprise de données concernant les pressions exercées sur la biodiversité dans le cadre de ses activités est encore une pratique rare, la plupart des données utilisées étant des données modélisées. IDL publie un indicateur de niveau de qualité des données pour chaque entreprise analysée, afin de suivre les données déclarées par rapport aux données modélisées.*

Les impacts sont ensuite agrégés en une empreinte absolue globale au niveau de l'entreprise – CBF.

⁹⁶Le modèle GLOBIO calcule uniquement l'intégrité de la biodiversité terrestre locale via l'AMS (les mers et les océans ne sont pas pris en compte) : [GLOBIO - Modèle mondial de biodiversité pour l'action politique - page d'accueil | Global biodiversity model for policy support](#)

Nestlé SA (agroalimentaire)	TotalEnergies SE (pétrole et gaz)
CBF : -19 248 km ² d'AMS	CBF : -7 959 km ² d'AMS
L'empreinte biodiversité de Nestlé est spécifiquement liée à la présence de produits à fort impact dans sa gamme de produits, tels que le chocolat et les produits d'origine animale, qui nécessitent une occupation importante des sols, notamment pour élever et nourrir le bétail laitier (périmètre 3 en amont).	En tant qu'entreprise pétrolière et gazière totalement intégrée, le principal impact de TotalEnergies sur la biodiversité est dû aux émissions de GES provenant de la combustion des produits vendus dans la chaîne de valeur en aval (> 45 %), suivi par l'impact de l'affectation des sols.

La CBF au niveau d'un secteur

Dans un contexte de risques croissants liés à la transition environnementale, ceux qui saisiront les premiers cette opportunité de transition réaliseront des gains économiques tout en apportant des solutions concrètes pour protéger la biodiversité et préserver les conditions de vie humaines. Sans surprise, les activités et secteurs fortement dépendants de la nature, comme l'industrie alimentaire, représentent les plus grands défis (le secteur alimentaire à lui seul est responsable de près de 60 % de la perte de biodiversité⁹⁷), mais offrent également les plus grandes opportunités en termes de transition vers une consommation et un développement durables.

L'agriculture, l'élevage du bétail et la pêche, qui font partie de la chaîne de valeur alimentaire, sont traditionnellement considérés comme ayant un impact important sur la biodiversité, tout en étant fortement dépendants de la nature. La gestion du bétail, la sylviculture, l'exploitation minière, la construction, les produits chimiques, les infrastructures et l'énergie non durables (y compris les combustibles fossiles et les biocarburants)⁹⁸ sont souvent associés au changement d'affectation des sols et des mers, à la surexploitation des ressources naturelles, à une production inefficace et à la gestion des déchets.

Les derniers résultats fondés sur une combinaison des trois outils spécifiques à la biodiversité les plus largement utilisés (Iceberg Data Lab (IDL), CDC Biodiversité⁹⁹ et ENCORE¹⁰⁰)¹⁰¹ ont identifié **les industries agroalimentaires, minières et manufacturières** comme étant à la fois les plus impactantes et les plus dépendantes de la biodiversité, suivies par **la construction, le transport et l'énergie**. Ce sont donc les secteurs sur lesquels AXA IM envisage de se concentrer dans les prochaines années, afin d'accompagner les acteurs qui réduisent leur empreinte biodiversité.

- *Il convient de noter que la méthodologie IDL présente certaines limites sectorielles. À titre d'exemple, IDL indique clairement que la consommation d'énergie des très petits moteurs électriques est surestimée en raison d'hypothèses méthodologiques générales.*

Les entreprises de ces secteurs qui mettent en place des solutions de transition enregistreront de meilleurs résultats en termes d'efficacité des processus de production (réduction des coûts d'exploitation), seront plus ouvertes à l'intégration de l'innovation et aux nouvelles opportunités, et

⁹⁷ [Bâtir des systèmes alimentaires durables | WWF](#)

⁹⁸ [Rapport d'évaluation globale sur la biodiversité et les services écosystémiques | IPBES secretariat](#)

⁹⁹ [CDC Biodiversité | Parce que la biodiversité est essentielle \(cdc-biodiversite.fr\)](#)

¹⁰⁰ [ENCORE \(naturalcapital.finance\)](#)

¹⁰¹ https://ec.europa.eu/environment/biodiversity/business/assets/pdf/F@B_Workshop3_Engagement%20with%20companies_Sector%20impacts%20&%20dependencies_22July2021_Slides.pdf

auront un meilleur contrôle sur leurs ressources et leur chaîne d'approvisionnement, ce qui les rendra plus résilientes à long terme¹⁰².

Les implications de la perte de biodiversité peuvent varier, non seulement d'un secteur d'activité à l'autre, mais aussi d'une région à l'autre. Dans une étude de 2021¹⁰³, les analystes de Moody's montraient qu'environ 60 % des controverses liées à la biodiversité de leur base de données provenaient de quatre pays : États-Unis, Indonésie, Malaisie et Australie. AXA IM envisage d'utiliser l'indicateur CBF d'IDL pour identifier les secteurs et les émetteurs les plus risqués, mais aussi pour retracer l'exposition de ces derniers tout au long des chaînes de valeur associées, afin d'identifier les matières premières, les activités ainsi que les zones géographiques exposées. À cette fin, il faudra certainement que les données et les outils relatifs à la biodiversité (y compris la CBF) mûrissent progressivement et passent de données modélisées à des données déclarées et beaucoup plus spécifiques au niveau local, ce que nous attendons avec impatience.

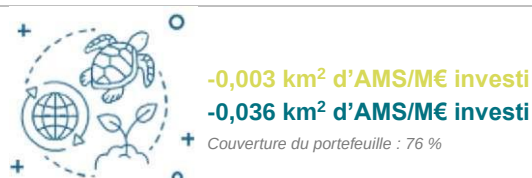
La CBF au niveau d'un portefeuille : projet pilote d'AXA IM sur l'empreinte biodiversité

IDL calcule l'empreinte biodiversité au niveau de l'entreprise ; cette empreinte peut ensuite être agrégée au niveau du portefeuille, en suivant la même logique et les mêmes paramètres d'agrégation que pour l'empreinte carbone du portefeuille. L'empreinte biodiversité au niveau d'un portefeuille est alors estimée en km² d'AMS/M€ investi. Il convient de noter qu'actuellement, l'agrégation des données CBF au niveau d'un portefeuille est faite sans traiter le double comptage, ce qui est susceptible d'évoluer à l'avenir.

Tableau de bord d'AXA IM sur la biodiversité

Empreinte biodiversité

Stratégie Global Thematics (actions)



La somme de quatre impacts sur la biodiversité (changement climatique, changement d'affectation des sols, pollution de l'eau et de l'air), associée aux pressions sur la biodiversité générées par les activités économiques des entreprises en portefeuille tout au long de leur chaîne de valeur, constitue l'empreinte biodiversité globale.

Empreinte biodiversité

Stratégie Euro Sustainable Credit (obligations)



La somme de quatre impacts sur la biodiversité (changement climatique, changement d'affectation des sols, pollution de l'eau et de l'air), associée aux pressions sur la biodiversité générées par les activités économiques des entreprises en portefeuille tout au long de leur chaîne de valeur, constitue l'empreinte biodiversité globale.

¹⁰² UE : 11/12/20, Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 (Vision à long terme du Pacte vert européen).

¹⁰³ « Évaluation du risque de controverse : focus sur la biodiversité », Moody's, mai 2021. Disponible via le lien suivant : [60af61a9367371598fa6b807 BX6580 MESG Biodiversity Controversies 27.05 \(FINAL\).pdf \(website-files.com\)](https://www.moodys.com/webcontent/60af61a9367371598fa6b807_BX6580_MESG_Biodiversity%20Controversies_27.05_(FINAL).pdf)

Fonds actions – empreinte biodiversité

Obligations – empreinte biodiversité

Les principaux secteurs contribuant à l'empreinte biodiversité sont l'industrie, les services publics et la consommation non cyclique. En outre, les principaux émetteurs contribuant à l'empreinte sont Siemens AG et Trimble Inc pour le secteur industriel, Kerry Group et Zoetis Inc pour le secteur des biens de consommation non cycliques, ainsi que Nextera Energy pour le secteur des services publics.

Ceci est principalement dû à l'importance des impacts du périmètre 3 pour les émetteurs et les activités mentionnés ci-dessus, notamment le périmètre 3 en amont, avec le changement d'affectation des sols, les émissions de GES et les impacts de la pollution de l'eau.

Les principaux secteurs contribuant à l'empreinte biodiversité sont les secteurs de la consommation non cyclique, des matériaux de base et de l'industrie. En outre, les principaux émetteurs contribuant à l'empreinte sont Coca-Cola HBC et Carrefour pour le secteur de la consommation non cyclique, Arkema pour les matériaux de base, ainsi qu'Amcor Plc et Nidec Corp pour le secteur industriel. Continental AG figure également parmi les principaux contributeurs à l'empreinte du fonds.

Ceci est principalement dû à l'importance des impacts du périmètre 3 pour les émetteurs et les activités mentionnés ci-dessus, notamment le périmètre 3 en amont, avec principalement le changement d'affectation des sols, mais aussi les émissions de GES et les impacts de la pollution de l'air et de l'eau.

Les limites du modèle CBF évoquées plus haut doivent être rappelées, car le renforcement progressif de l'outil grâce aux commentaires des utilisateurs, ainsi que le renforcement de la méthodologie et l'amélioration des données déclarées sont susceptibles d'entraîner une grande volatilité dans les indicateurs communiqués d'une année à l'autre.

Les contraintes méthodologiques propres au secteur financier doivent également être soulignées : l'essentiel de l'impact provenant des activités financières du périmètre 3, la modélisation de cet impact dépend fortement du niveau de divulgation (revenus par type d'activité, allocation sectorielle des financements, etc.) sur chacune des catégories d'activités (portefeuille de prêts, gestion de fonds, intermédiation, autres services, etc.). Or, si les portefeuilles de prêts des banques font l'objet d'une transparence relative, les informations détaillées sur d'autres activités comme la gestion d'actifs sont presque inexistantes. Cela conduit à un niveau élevé d'approximation dans les calculs, ce qui influence la qualité des données d'impact.

Comme la CBF fournit une mesure relative de l'empreinte biodiversité au niveau de l'entreprise, fondée sur des estimations scientifiques de l'abondance des espèces liées à des facteurs indirects, il est difficile d'établir un lien entre l'action sur ces facteurs indirects et un changement positif réel en termes de restauration de la biodiversité sur le terrain. IDL considère néanmoins que les données d'impact calculées atteignent un niveau de qualité satisfaisant, car l'impact sur la biodiversité au niveau de l'entreprise est généralement modélisé sur la base des ventes déclarées par segment (les inputs/outputs et les pressions étant ensuite modélisés sur la base de moyennes sectorielles). Mais si la divulgation par les entreprises de certaines données sur les pressions des périmètres 1 et 2 (comme les émissions de GES, etc.) augmente progressivement, le périmètre 3 reste totalement modélisé. La CBF n'est donc pas une mesure d'impact représentative de la réalité, mais un substitut théorique permettant d'identifier les activités économiques les plus susceptibles de contribuer à la perte de biodiversité.

Cependant, à partir du moment où certaines données sont disponibles et où le calcul de l'empreinte est devenu possible (malgré des limites), AXA IM s'efforce de soutenir le développement d'indicateurs

spécifiques à la biodiversité en les intégrant, en les testant et en partageant notre expérience et nos commentaires avec la communauté des investisseurs, nos clients et les développeurs d'outils tels qu'Iceberg Data Lab.

À l'heure actuelle, l'univers mondial d'IDL compte environ 3 500 valeurs couvertes. La construction de l'univers global d'IDL repose essentiellement sur des indices de marché tels que l'indice MSCI ACWI, l'indice Euro Stoxx 600 ou encore l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate, et la couverture pourrait s'étendre au fil du temps avec le développement de l'outil de calcul de l'empreinte biodiversité d'IDL. Les petites et moyennes entreprises étant moins représentées dans cet univers, elles bénéficient d'une couverture moins étendue par rapport aux grandes capitalisations. À ce jour, la solution IDL fournit une mesure de la CBF principalement pour les entreprises, mais IDL travaille à développer des approches permettant de mesurer l'empreinte biodiversité des émetteurs souverains et des actifs privés (infrastructures et immobilier). Nous suivrons de près l'évolution de l'outil IDL sur ces thèmes.

4.8 Communication et information

Nous pensons qu'il est essentiel de communiquer avec les clients de la manière la plus transparente et la plus complète possible, afin de leur offrir une analyse exhaustive de l'investissement responsable (IR) et de les aider à comprendre les enjeux associés et leur importance. L'ensemble des principales informations financières et non financières, pour chaque fonds qui a intégré des critères ESG dans son processus d'investissement, est disponible sur notre Centre de Recherche des Fonds. Ces informations sont conformes aux réglementations européennes et locales.

Comme indiqué en détail ci-après, nous publions des rapports d'IR au niveau des entités et des fonds.

Afin d'aider nos clients à mesurer l'intégration des critères ESG dans les fonds et de communiquer de manière claire et transparente, AXA IM inclut depuis janvier 2019 trois indicateurs ESG – notation ESG absolue, notation ESG relative et empreinte carbone (intensité relative de CO₂) – dans les rapports « Business to Business » et « Business to Consumer » de tous nos fonds ouverts¹⁰⁴. Les rapports que nous fournissons aux mandats institutionnels intègrent également une série d'informations ESG adaptées aux demandes des clients.

Au premier semestre 2021, nous avons amélioré notre *reporting* en développant un rapport d'engagement au niveau du portefeuille, qui permet de fournir une ventilation sectorielle, thématique et en termes d'ODD au niveau du fonds. Ce rapport précise en outre le nombre d'entités avec lesquelles nous avons dialogué, ainsi que d'autres indicateurs liés à l'engagement. Ce rapport sera renforcé en 2022 par des études de cas d'engagement, puis étendu progressivement à davantage de fonds. Parallèlement à ce rapport d'engagement amélioré, un rapport de vote sera publié pour tous nos fonds intégrant les enjeux ESG, ainsi que pour les fonds de la gamme ACT.

Afin de compléter notre offre de rapports d'IR, nous lancerons en 2022 un nouveau rapport ESG pour l'ensemble de nos portefeuilles, qui comprendra une série d'indicateurs axés sur la biodiversité, le climat et le carbone, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD), ainsi que des indicateurs relatifs à notre activité

¹⁰⁴ Au 31 décembre 2021, plus de 94 % de nos fiches descriptives sur les fonds ouverts incluaient ces indicateurs (à l'exclusion des fonds investissant à la fois dans des obligations d'entreprises et des emprunts d'État).

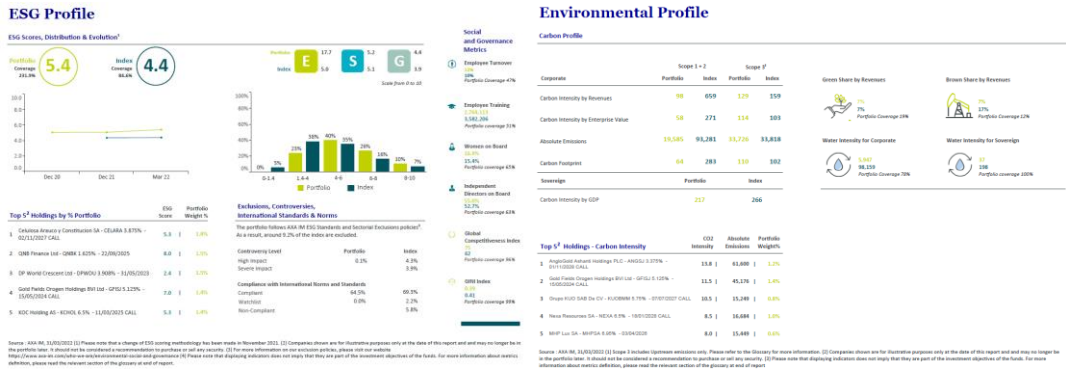
de vote et d'engagement. Un rapport d'impact spécifique – une version de notre rapport ESG enrichie d'indicateurs quantitatifs et d'informations qualitatives sur l'impact –, sera également déployé pour notre gamme en plein essor de fonds à impact sur les marchés cotés.

Rapport ESG : profil environnemental

En partenariat avec Trucost S&P, AXA IM publie l'intensité carbone des portefeuilles dans la section climat du *reporting* ESG de ses fonds IR, et dans le *reporting* standard de tous les portefeuilles, parallèlement au score ESG. L'intensité carbone du portefeuille par rapport à l'indice de référence est analysée en faisant la distinction entre un effet d'allocation sectorielle et un effet de sélection de l'émetteur. Les intensités carbone sont déterminées en se concentrant sur les émissions directes (champ d'application 1), les émissions des fournisseurs d'électricité (champ d'application 2) et les émissions des déplacements professionnels (champ d'application 3).

À partir de 2022, le *reporting* ESG disponible pour nos produits relevant de l'Article 8 et de l'Article 9 comprendra une section climat améliorée, combinant des indicateurs historiques (intensité carbone pour les émissions des périmètres 1 et 2 ainsi que pour celles du périmètre 3 en amont) et des indicateurs prospectifs (notamment le potentiel de réchauffement et la proportion d'entreprises ayant des objectifs scientifiques basés sur la science dans le portefeuille). Ce *reporting* comprendra également le profil de neutralité carbone du portefeuille.

Reporting d'impact ESG effectué par AXA IM : sections Profil ESG et Profil environnemental



Interactions, contributions et attentes des clients

En tant que gestionnaire actif, nous dialoguons en permanence avec nos clients pour comprendre leurs besoins et savoir comment nous pouvons les aider à prendre des décisions d'investissement éclairées et à investir dans un avenir durable. Nous veillons à répondre à toutes leurs interrogations, qu'elles concernent les mouvements de marché, les évolutions réglementaires, l'allocation d'actifs ou les tendances futures. Nous le faisons par le biais d'enquêtes, d'échanges lors de nos propres événements ou lors d'événements réunissant les acteurs du secteur, ainsi que via des interactions régulières avec nos équipes de vente. Cela nous permet d'améliorer notre offre de produits et de nous assurer que nous proposons le contenu et les communications nécessaires pour rester en phase avec les besoins changeants des clients et répondre aux questions qui les préoccupent.

Nous offrons ainsi à nos clients des segments institutionnels, de gros et de détail les moyens d'investir en toute confiance pour une planète, une société et une économie plus durables. Dans ce contexte, il est essentiel de fournir aux clients des informations pertinentes en temps opportun. Nous y parvenons

grâce à notre leadership, en fournissant des commentaires de marché et du contenu éducatif sous différents formats – notes et articles de recherche, webinaires, événements, vidéos et infographies – afin de permettre aux clients d’accéder à nos experts en investissement, au niveau de détail qu’ils souhaitent. Ce contenu est ensuite partagé par le biais de divers canaux, tels que notre site Internet, des courriels, des médias sociaux et les sites Internet de tiers auxquels les clients peuvent accéder.

Nos experts en IR échangent régulièrement avec nos clients institutionnels, y compris dans le cadre de réunions conjointes avec nos équipes d’investissement si des informations spécifiques sont requises. En outre, nos clients nous envoient régulièrement des questionnaires de *due diligence*, grâce auxquels nous pouvons identifier de nouvelles tendances et exigences.

Afin d’encourager la formation continue de nos clients particuliers, nous avons lancé des modules éducatifs, notamment l’AXA IM Academy, une plateforme éducative proposée au Royaume-Uni offrant des formations financières interactives et certifiées CDP, dans plusieurs domaines clés d’intérêt commercial : l’investissement, les classes d’actifs, les facteurs de marché et l’investissement ESG/socialement responsable. Ces formations incluent nos propres modules AXA IM sur mesure.

Chez AXA IM, nous nous efforçons d’être très attentifs aux besoins du marché et des clients, aux meilleures pratiques et aux nouvelles attentes. Ces interactions avec les diverses parties prenantes sont l’un des moyens grâce auxquels nous identifions nos domaines d’amélioration potentiels.

- **Information au niveau de l’entreprise**

Les documents suivants sont disponibles sur notre site Internet :

- Rapport annuel d’engagement et d’actionnariat actif
- Rapport climat annuel (aligné sur les recommandations du TCFD et l’Article 29 de la loi française relative à l’énergie et au climat)
- Rapport annuel sur les Principes pour l’investissement responsable (PRI)
- Politiques

En ce qui concerne plus précisément nos rapports d’engagement, nous garantissons la transparence et fournissons des rapports réguliers sur l’actionnariat actif, tant internes qu’externes.

Les activités IR d’AXA IM font l’objet de communications et sont accessibles au public. Nos registres de vote complets sont publics et détaillent notre activité de vote aux assemblées générales des entreprises détenues pour le compte de nos clients. En outre, nous publions des rapports annuels d’engagement et d’actionnariat actif, qui incluent des informations sur les enjeux IR et le dialogue avec les entreprises, ainsi que les registres de vote agrégés de l’année concernée.

Nous proposons également des rapports sur mesure, adaptés aux demandes spécifiques des clients – il appartient alors au client de décider si ces rapports doivent être rendus publics ou demeurer privés. Ces rapports comprennent un aperçu statistique et une analyse des actions d’engagement, mais aussi une répartition en fonction des thèmes et des ODD des Nations unies. Ils incluent également des informations sur les progrès réalisés grâce à l’engagement, et des précisions sur les cas dans lesquels

notre action s'est avérée payante. Nous fournissons enfin une liste des émetteurs avec qui nous avons échangé, ainsi que les thèmes abordés.

- **Information au niveau du fonds**

Nous avons déjà évoqué la situation des fonds de manière générale. Pour les fonds durables et les fonds à impact appartenant à la gamme AXA IM, les éléments suivants sont mis à la disposition des clients sur notre Fund Centre :

- Code de transparence
- Rapport de vote (uniquement pour les fonds actions et les fonds multi-actifs) incluant les AG auxquelles nous avons voté et les justifications des éventuels votes contre la direction
- Rapport ESG
- Rapport d'impact pour notre gamme de fonds à impact cotés en bourse
- Rapport d'engagement pour les fonds durables et les fonds à impact
- Documentation juridique (prospectus, Document d'information clé pour l'investisseur, rapports annuels, rapports semestriels)
- Commentaires mensuels du gérant de portefeuille

4.9 Enquêtes sur le secteur

Étude	Classement/Note d'AXA IM	Date	Lien
Évaluation annuelle des PRI	Stratégie et gouvernance : A+ Actions cotées – Constitution : A+ Actions cotées – Actionnariat actif : A+ Obligations – SSA : A+ Obligations – Entreprises financières : A+ Obligations – Entreprises non financières : A+ Obligations – Produits titrisés : A+ Biens immobiliers : A Infrastructures : A	Décembre 2020	Rapport d'évaluation des PRI 2020
Leaders Group des PRI	Membre du Leaders Group des PRI 2020	Décembre 2020	Leaders Group des PRI 2020
ShareAction	BBB – classée 11/75	Mars 2020	Rapport ShareAction
	Classée 37/65	Décembre 2021	Rapport ShareAction « Le vote compte »
H&K Responsable	« Avant-gardiste » – Catégorie supérieure	Octobre 2021	AXA IM – Communiqué de presse

Investment Brand Index			
Influence Map	A	Janvier 2021	influencemap.org Les gestionnaires d'actifs et le changement climatique 2021
	A (actionnariat actif)	Mars 2022	AXA IM met en œuvre sa stratégie d'engagement Finance and Climate Change March 2022 (3).pdf
Notations Climetrics 2021	30 des 98 fonds AXA IM notés ont reçu la meilleure note, soit 5/5 feuilles (9,9 % du total des 18 362 fonds classés ont 5 feuilles).	Décembre 2021	Climetrics - CDP
Prix Climetrics Fund 2021	La stratégie Clean Economy ¹⁰⁵ reçoit un prix Climetrics Fund	Mars 2022	Climetrics - CDP
Reclaim Finance – Les gestionnaires d'actifs qui alimentent le chaos climatique, 2022	Classée première, AXA IM est l'un des deux seuls gestionnaires d'actifs à avoir une notation supérieure à la moyenne (17,3 sur 30). Analyse de la cohérence des engagements en matière de changement climatique et des pratiques d'investissement des gestionnaires d'actifs	Avril 2022	Reclaim Finance, Les gestionnaires d'actifs qui alimentent le chaos climatique, 2022 (reclaimfinance.org)

4.10 Focus sur nos engagements

Le présent Rapport de synthèse Article 29 – TCFD et notre Rapport d'engagement et d'actionnariat actif 2021 font le point sur les progrès réalisés dans le cadre de nos engagements.

Engagements	Liens
AXA Investment Managers a renforcé, en 2016, sa Politique d'exclusion charbon. Le seuil d'exclusion concernant les revenus a été abaissé de 50% à 30% et une exclusion sur les sables bitumineux a été ajoutée à la politique, excluant les entreprises générant plus 20% de leurs revenus sur les activités liées aux sables bitumineux. Le périmètre d'application initial concernait les	Politique de risques climatiques d'AXA IM

¹⁰⁵ Ce produit peut ne pas être enregistré ni disponible dans votre pays.

fonds RI, et a été étendu en 2019 à l'ensemble des actifs, hors client opt-out ou GRC exemption.	
AXA Investment Managers s'est engagée en 2020 à éliminer progressivement le charbon, d'ici 2030 dans l'OCDE et 2040 dans le reste du monde	Politique de risques climatiques d'AXA IM
AXA Investment Managers s'est engagée en 2015 à ce que 75 % de ses actifs immobiliers soient certifiés d'ici 2030 (AUM)	AXA IM Real Assets – Vision 2030
AXA Investment Managers s'est engagée en 2018 à ce que plus de 75 % de ses actifs sous gestion soient évalués par son outil de notation ESG interne (actifs immobiliers directs)	AXA IM Real Assets Responsible Investment
En 2020, AXA Investment Managers a intégré des objectifs de diversité de genre dans sa politique de gouvernance d'entreprise et de vote	AXA IM va étendre sa politique de vote en faveur de la diversité des genres sur les marchés développés et émergents AXA IM Corporate (axa-im.com)
AXA Investment Managers s'est engagée en 2019 à inclure l'intensité carbone dans son <i>reporting</i> standard	Politique de risques climatiques d'AXA IM
AXA Investment Managers s'est engagée en 2018 à inclure des indicateurs « prospectifs » dans son <i>reporting</i> climatique	Rapport de synthèse Article 23 – TCFD d'AXA IM
AXA Investment Managers a lancé en 2020 une initiative visant à développer un outil mesurant l'impact des investissements sur la biodiversité	AXA IM, BNP Paribas AM, Sycomore AM et Mirova lancent une initiative commune pour développer un outil pionnier permettant de mesurer l'impact des investissements sur la biodiversité AXA IM Corporate (axa-im.com)
AXA Investment Managers s'est engagée à réduire de 20 % les émissions opérationnelles de ses actifs immobiliers directs d'ici 2025 par rapport à 2019 (et à atteindre l'objectif « zéro émission nette » d'ici 2050)	AXA IM Real Assets Responsible Investment
Dans le sillage de l'initiative lancée en début d'année, AXA Investment Managers a annoncé courant 2020 un partenariat avec Iceberg Data Lab et I Care & Consult pour développer des indicateurs permettant de mesurer l'impact des investissements sur la biodiversité	ICEBERG DATA LAB et I CARE & CONSULT ont été sélectionnés pour fournir aux investisseurs le premier outil de mesure de l'impact sur la biodiversité. AXA IM Corporate (axa-im.com)
En 2020, AXA Investment Managers a développé un dispositif caritatif pour sa gamme de fonds impact	Résultats de l'exercice 2020 AXA IM Corporate (axa-im.com)
AXA Investment Managers a lancé en 2021 une initiative d'engagement avec les émetteurs exposés au charbon mais dont les activités sont sous nos seuils d'exclusion	Politique de risques climatiques d'AXA IM
AXA Investment Managers a renforcé en 2020 sa politique Risques Climatiques et s'engage à faire le point sur les progrès réalisés dans ses rapports annuels.	Politique de risques climatiques d'AXA IM
AXA Investment Managers a précisé sa politique Risques Climatiques en 2021 pour le secteur du Pétrole et du Gaz, pour la partie engagement.	AXA IM renforce ses actions en matière de climat pour accélérer sa contribution à un monde bas carbone AXA IM Corporate (axa-im.com)
AXA Investment Managers a étendu sa politique Risques Climatiques en 2021 au secteur du Pétrole et du Gaz non conventionnel, pour la partie exclusion.	AXA IM renforce ses actions en matière de climat pour accélérer sa contribution à un monde bas carbone AXA IM Corporate (axa-im.com)

En 2021, AXA Investment Managers a développé une approche d'engagement de type « Trois infractions, c'est l'exclusion ». En 2022, cette politique s'applique en particulier aux entreprises en retard sur le climat ('Climate Laggards').	AXA IM intensifie la pression pour que les entreprises prennent des mesures significatives en matière de développement durable, en mettant l'accent sur la gestion responsable. AXA IM Corporate (axa-im.com)
AXA Investment Managers a renforcé sa stratégie en matière de biodiversité en 2021, en étendant les exclusions de sa Politique de protection des écosystèmes & déforestation (anciennement Politique huile de palme)	AXA IM élargit sa politique sur l'huile de palme afin de protéger les écosystèmes et de lutter contre la déforestation AXA IM Corporate (axa-im.com)
AXA Investment Managers a renforcé sa stratégie en matière de biodiversité en 2021, en accentuant les activités d'engagement de sa Politique de protection des écosystèmes & déforestation (anciennement Politique huile de palme)	AXA IM élargit sa politique sur l'huile de palme afin de protéger les écosystèmes et de lutter contre la déforestation AXA IM Corporate (axa-im.com)
AXA Investment Managers a renommé sa gamme de fonds durables en 2021	AXA IM renomme ses fonds ESG les plus ciblés afin de simplifier sa gamme durable pour les clients AXA IM UK (axa-im.co.uk)
AXA Investment Managers s'est engagé en 2020, dans le cadre de son adhésion à la Net Zero Asset Managers Initiative, à atteindre zéro émissions nette d'ici 2050 ou plus tôt. Dans ce cadre, en 2022, AXA Investment Managers s'est engagé à gérer 65% de ses encours sous gestion totaux en ligne avec l'objectif Net Zéro, représentant près de 580 milliards d'euros à fin 2021.	65 % des encours d'AXA IM sont gérés en accord avec le principe de la neutralité carbone AXA IM Corporate (axa-im.com)
En 2022, AXA Investment Managers met en place une nouvelle politique de vote pour visant à poursuivre l'intégration des considérations ESG dans nos votes.	AXA IM dévoile une nouvelle politique de vote pour inciter les entreprises en portefeuille à prendre davantage en compte les questions environnementales et sociales AXA IM Corporate (axa-im.com)

1. Revue réglementaire

Article 29 de la loi française relative à l'énergie et au climat¹⁰⁶

Article	Contenu	Sections concernées
Art 1er-III- 1°	Approche générale de l'entité	2.1 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM
	Information des investisseurs	4.8 Communication et information
	Produits financiers des articles 8 et 9	Finance durable (SFDR) AXA IM FR (axa-im.fr)
	Liste des initiatives, codes et principes	Annexe 3. Liste des initiatives, codes et principes
Art 1er-III- 2°	Moyens et ressources internes	1.2 Ressources humaines et techniques
	Renforcement des capacités internes	1.2 Ressources humaines et techniques
Art 1er-III- 3°	Processus de supervision de la stratégie ESG	1.3 Comités de gouvernance IR
	Politique de rémunération	1.2 Ressources humaines et techniques
	Conseil d'administration	1.3 Comités de gouvernance IR 2.6 Stratégie RSE
Art 1er-III- 4°	Périmètre de la stratégie d'engagement	2.1 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM Rapport d'engagement et d'actionnariat actif 2021
	Présentation de la politique de vote	2.1 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM Rapport d'engagement et d'actionnariat actif 2021
	Résultats de la stratégie d'engagement	2.1 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM Rapport d'engagement et d'actionnariat actif 2021
	Résultats de la stratégie de vote	2.1 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM Rapport d'engagement et d'actionnariat actif 2021
	Décisions d'investissement	4.2 Tableau de bord environnemental
Art 1er-III- 5°	Alignement sur la Taxonomie et exposition aux combustibles fossiles	Non applicable en 2022
Art 1er-III- 6°	Objectifs de la stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	2.2 Stratégie climatique
	Méthodologies utilisées dans le cadre de la stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	2.2 Stratégie climatique
	Résultats	4.6 Tableau de bord climatique
	Périmètre, impact sur la stratégie d'investissement et complémentarité avec la stratégie IR	2.2 Stratégie climatique
	Politiques d'abandon progressif du charbon et des hydrocarbures non conventionnels	2.2 Stratégie climatique 4.2 Tableau de bord environnemental
	Suivi, modifications et mises à jour	2.2 Stratégie climatique
Art 1er-III- 7°	Stratégie d'alignement en matière de biodiversité	2.3 Stratégie pour la biodiversité 4.7 Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité
	Alignement sur la Convention sur la diversité biologique	2.3 Stratégie pour la biodiversité
	Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et incidences sur la biodiversité	2.3 Stratégie pour la biodiversité 4.7 Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité

¹⁰⁶ [Article 29 - LOI n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

	Empreinte biodiversité	4.7 Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité
Art 1er-III- 8°	Identification, évaluation, hiérarchisation et gestion des risques ESG	Seul le processus d'identification des risques de durabilité est applicable en 2022 Section : 3-Gestion des risques
Art 1er-III- 9°	Amélioration et actions correctrices	Non applicable en 2022

Recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat¹⁰⁷

Sections	Informations recommandées	Sections concernées
Gouvernance Stratégie	Surveillance par le conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat	- 1.3 Comités de gouvernance IR
	Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat	- 1.2 Ressources humaines et techniques - 1.3 Comités de gouvernance IR
	Identification des risques et des opportunités liés au climat à court, moyen et long terme	- 2.1 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM - 2.2 Stratégie climatique
	Impact des risques et opportunités liés au climat sur la stratégie d'investissement	- 2.2 Stratégie climatique - 4.4 Tableau de bord environnemental - 4.6 Tableau de bord climatique
	Analyse de scénarios liés au climat (y compris un scénario de 2 °C ou moins)	- 2.1 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM - Rapport d'engagement et d'actionnariat actif 2021 - 2.2 Stratégie climatique - 4.3 Analyse de scénarios - 4.4 Scénarios climatiques - 4.5 Indicateurs prospectifs - 4.6 Tableau de bord climatique
Gestion des risques	Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat	- 2.2 Stratégie climatique - 3.1 Atténuation des principaux risques de durabilité - 3.2 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière
	Processus de gestion des risques liés au climat	- 2.2 Stratégie climatique - 3.1 Atténuation des principaux risques de durabilité
	Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat dans le cadre général de la gestion des risques	- 3.1 Atténuation des principaux risques de durabilité - 3.2 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière - 3.3 Contrôles internes
Indicateurs et objectifs	Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au climat	- 4.2 Tableau de bord environnemental - 4.6 Tableau de bord climatique

¹⁰⁷ [Publications | Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat \(fsb-tcfd.org\)](#)

Publication des émissions de GES des périmètre 1 et 2 – et le cas échéant du périmètre 3 – et des risques associés	- 4.6 Tableau de bord climatique
Objectifs utilisés pour gérer les risques et opportunités liés au climat et la performance	- 4-Indicateurs

2. Leadership intellectuel

Article de recherche	Auteurs	Lien
COVID-19 : risques et opportunités potentiels liés à la confidentialité des données	Théo Kotula	https://www.axa-im.com/covid-19-data-privacy-risks-and-potential-opportunities
Mettre l'ESG en pratique : une étude de cas dans le secteur des télécommunications	Virginie Derue	https://www.axa-im.com/putting-esg-work-case-study-telecoms-sector
Atteindre la neutralité carbone via les investissements : une tentative de fixer des objectifs intermédiaires	Lise Moret, Thomas Roulland, César Vanneaux	https://www.axa-im.com/net-zero-emissions-through-investments-road-testing-pilot-intermediary-target-setting
Taxonomie de l'UE : une trajectoire pour les entreprises qui visent la qualité	Virginie Derue	https://www.axa-im.co.uk/insights/responsible-investing/governance/eu-taxonomy-pathway-superior-corporate-sustainability
Obligations vertes chinoises : à la recherche d'une harmonisation dans un secteur qui pourrait stimuler la lutte contre le changement climatique	Théo Kotula	https://www.axa-im-usa.com/insights/responsible-investing/environmental/china-green-bonds-seeking-harmonisation-sector-could
Un coup de semonce pour le secteur de l'énergie ? La voie de l'AIE vers la neutralité carbone	Olivier Eugène	https://www.axa-im.com/insights/future-trends/sustainability/wake-call-energy-sector-ieas-path-net-zero
Le casse-tête du changement climatique : le gaz naturel doit-il jouer un rôle dans la transition énergétique ?	Olivier Eugène	https://www.axa-im.com/insights/responsible-investing/environmental/climate-change-conundrum-there-sweet-spot-natural-gas
Les meilleures valeurs ESG ont-elles généré une prime en 2020 ?	Hina Varsani	https://www.axa-im.com/news-and-insights/investment-institute/sustainability/environmental/did-2020-deliver-premium-top
Crédits carbone : un outil nécessaire, mais seulement dans le cadre d'un suivi minutieux	Virginie Derue	https://www.axa-im.com/insights/responsible-investing/environmental/carbon-offsets-necessary-tool-only-under-close

Les grands groupes pétroliers et gaziers européens sont-ils prêts à relever le défi du changement climatique ?	Olivier Eugène, Augustin Monnoyeur	https://www.axa-im.com/insights/responsible-investing/environmental/are-europes-oil-and-gas-majors-prepared-climate-change
Changement climatique : comment les investisseurs peuvent contribuer à une transition juste	Virginie Derue	https://www.axa-im.com/insights/responsible-investing/social/climate-change-how-investors-can-help-deliver-just-transition
Changement climatique : le coût économique de l'inaction	David Page	https://www.axa-im.com/news-and-insights/investment-institute/macroeconomics/macroeconomic-research/climate-change
Jouer avec le feu : mesurer les émissions des champs pétroliers et gaziers du monde entier	Olivier Eugène	https://www.axa-im.com/insights/responsible-investing/environmental/playing-fire-measuring-emissions-worlds-oil-and-gas

3. Liste des initiatives, codes et principes

AXA Investment Managers respecte et adhère à divers principes, normes et codes considérés comme les meilleures pratiques du marché, qui régissent nos politiques et nos pratiques.

Codes/Principes	Date de signature
Principes pour l'investissement responsable des Nations unies	2007
Code de gouvernance britannique	2010 Signataire de la version révisée du Code de bonne conduite britannique en 2020
Code de gouvernance japonais	2014
Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat	2017

Nous soutenons et participons également à un certain nombre d'initiatives axées sur des sujets liés au développement durable, pour lesquels nous pensons que notre participation aura un impact important. Ces initiatives et groupes sectoriels visent à réfléchir à l'évolution des pratiques, à établir des normes, à aider les entreprises à relever les défis mondiaux et/ou à fournir des solutions. Veuillez trouver dans notre **Rapport d'engagement et d'actionnariat actif 2021** la liste des initiatives et des groupes dans lesquels nous sommes impliqués.

4. Ensemble des indicateurs climatiques d'AXA IM – Brève description de la méthodologie

ICP climatiques historiques

Empreinte carbone – Entreprises (Trucost S&P) Quantité de dioxyde de carbone libérée dans l'atmosphère en raison des activités d'une organisation particulière et émissions indirectes de premier niveau (émissions de GES provenant des activités détenues ou contrôlées par l'entreprise et ses fournisseurs directs). Elle est exprimée en tonnes de CO₂ par million USD de chiffre d'affaires. L'empreinte carbone est calculée à partir du chiffre d'affaires et des émissions de carbone de chaque entreprise (périmètres 1 et 2 + voyages d'affaires du périmètre 3).
Intensité carbone par rapport au chiffre d'affaires (VE) – Entreprises ICP environnemental fourni par Trucost S&P. La quantité de dioxyde de carbone libéré dans l'atmosphère par million USD de chiffre d'affaires. Elle est exprimée en tonnes de CO₂ par million USD de chiffre d'affaires (d'investissements). L'intensité carbone est calculée à partir des émissions de carbone de chaque entreprise (périmètre 1 + périmètre 2 + émissions du périmètre 3 en amont (des fournisseurs directs)).
Empreinte carbone – Émetteurs souverains (Banque mondiale) Les émissions de dioxyde de carbone sont celles qui proviennent de la combustion des combustibles fossiles et de la fabrication du ciment. Elles comprennent le dioxyde de carbone produit lors de la consommation de combustibles solides, liquides et gazeux et du torchage du gaz. L'empreinte carbone de la dette souveraine est exprimée en tonnes de CO₂ par million USD de PIB (en parité de pouvoir d'achat).
Part verte – Actifs cotés (Trucost S&P) Le label TEEC (Transition énergétique et écologique pour le changement climatique) du gouvernement français classe différents types d'activités comme « vertes ». La classification repose sur les catégories vertes de la Climate Bonds Initiative, qui ont déterminé les types d'activités susceptibles d'avoir un impact positif sur l'environnement et le changement climatique. Quant à la taxonomie verte de Trucost, elle définit comme « fondamentalement vertes » les activités suivantes des secteurs de l'énergie et des services publics : la production d'énergie géothermique, la production d'énergie hydroélectrique, la production d'énergie solaire, la production d'énergie houlomotrice et marémotrice et la production d'énergie éolienne. Chez AXA IM, nous avons décidé d'exclure les activités nucléaires des « activités vertes ». Nous incluons cependant les activités classées comme « candidates vertes » – activités vertes en dehors des secteurs de l'énergie et des services publics – à la part verte. La part verte est calculée en pourcentage des revenus provenant des activités de base et des activités « candidates vertes ».
Part verte – Actifs cotés (Beyond Ratings) Part de l'énergie à faible teneur en carbone dans la consommation d'énergie primaire. Énergies incluses dans le calcul du « proxy » vert : énergie hydraulique, éolienne, solaire, géothermique, marémotrice, nucléaire.

ICP climatiques prospectifs

Potentiel de réchauffement des entreprises (MSCI)

Le potentiel de réchauffement est un outil puissant qui propose une évaluation globale de la manière dont les entreprises et les émetteurs peuvent contribuer à la convergence vers un monde durable à faible émission de carbone. Les fournisseurs de modèles climatiques proposent des données et des méthodologies permettant aux investisseurs de calculer les températures au niveau des entreprises ou des portefeuilles, et de les comparer ensuite à l'objectif de 1,5 °C. La température ainsi calculée constitue un bon moyen d'encourager le dialogue et l'action de tous les agents concernés, aussi bien les entreprises que les investisseurs.

Fondé sur une approche *top-down*, le modèle développé par MSCI combine des fonctions de potentiel de réchauffement (traduisant les tonnes d'émissions de GES en réchauffement planétaire potentiel) au niveau des pays – et éventuellement des secteurs – avec les capacités et les objectifs de décarbonation propres à chaque entreprise. Il repose notamment sur les éléments suivants :

- Intensités carbone projetées au niveau des pays jusqu'en 2030, ce qui correspond à l'horizon des Contributions déterminées au niveau national (CDN) présentées lors de la COP26 ;
- Écarts entre les CDN et le budget d'émissions de carbone associé à divers scénarios de température (selon le rapport du PNUC sur l'écart des émissions) ;
- Structures des activités de l'entreprise par secteur et par pays ;
- Intensité carbone actuelle au niveau de l'entreprise ;
- R&D dans les technologies/produits verts mettant en évidence les opportunités liées à la transition.

Indicateurs de Valeur exposée au Risque climatique (MSCI)

Le modèle de Valeur exposée au Risque climatique (VaR climatique) développé par MSCI estime l'impact potentiel (hausse ou baisse) du risque de politique climatique, des opportunités de transition technologiques et des événements climatiques extrêmes sur la valeur des portefeuilles d'investissement d'AXA IM – obligations d'entreprises et actions cotées – sur un horizon de 15 ans. Déjà applicable aux actifs d'entreprise, ce modèle est encore en cours de développement pour les émetteurs souverains.

- VaR climatique liée au risque politique (coûts de transition)

La transition vers une économie bas carbone par le biais d'une évolution des marchés et de la réglementation peut avoir un impact négatif important sur les entreprises et leurs investisseurs. La mesure de la VaR climatique liée au risque politique évalue comment les réglementations découlant des Contributions déterminées au niveau national (CDN) affectent une entreprise dont les activités produisent directement (périmètre 1) et indirectement (périmètres 2 et 3) des gaz à effet de serre (GES).

- VaR climatique liée aux opportunités technologiques (opportunités vertes)

La transition vers une économie bas carbone peut également offrir de nouvelles opportunités pour les entreprises et leurs investisseurs, notamment grâce au développement de technologies vertes. La VaR climatique liée aux opportunités technologiques évalue les futurs revenus potentiels des entreprises provenant de ces opportunités vertes. Bien qu'il existe d'autres facteurs pour estimer les futurs revenus verts, cette analyse s'appuie essentiellement sur les brevets verts des entreprises et sur les revenus actuellement liés aux technologies bas carbone.

- VaR climatique liée au risque physique

Les scénarios de risque climatique physique définissent les conséquences climatiques possibles résultant de l'augmentation des niveaux d'émissions de GES, ainsi que la charge (ou l'opportunité) financière qui en découle pour les entreprises et leurs investisseurs. La VaR climatique liée au risque

physique évalue dans quelle mesure les entreprises sont exposées (notamment par leur situation géographique, leur taille et la valeur de leurs actifs, etc.) et vulnérables (au vu de leur capacité d'adaptation) à des événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents et sévères.

Température des investissements dans les émetteurs souverains (Beyond Ratings)

La méthodologie « Beyond Ratings » attribue un budget carbone par pays en fonction de différents scénarios de réchauffement, selon des variables macroéconomiques clés telles que la croissance du PIB, la croissance démographique, la teneur en carbone du mix énergétique et l'efficacité énergétique. Les Contributions déterminées au niveau national (CDN) qui ont été exprimées dans l'Accord de Paris sont utilisées pour établir une répartition homogène des engagements nationaux de réduction des émissions de CO₂ d'ici 2030. Les intensités carbone au niveau des pays sont ensuite comparées aux intensités carbone conformes à l'objectif de 2 °C. Plus généralement, en utilisant la relation linéaire théorique entre les émissions de carbone et l'augmentation de la température, Beyond Ratings définit une température fondée sur les engagements des pays en matière d'intensité carbone à l'horizon 2030.

ICP climatique	Définition	Avantages	Inconvénients
ICP climatiques historiques			
Empreinte carbone	Pour les entreprises, nous adoptons la méthodologie de Trucost-S&P, autrement dit le ratio entre émissions de carbone (périmètres 1 et 2 + voyages d'affaires du périmètre 3) et chiffre d'affaires. Pour les émetteurs souverains, l'empreinte carbone repose sur les émissions provenant de la combustion de combustibles fossiles et de la fabrication de ciment, exprimées en tonnes de CO₂ par millions de dollars de PIB PPA	• L'empreinte carbone fournit un moyen aisé de comparer des entreprises de différentes tailles, de différents secteurs et de différents pays • L'empreinte carbone permet également un suivi historique • L'empreinte carbone exprimée en millions de dollars de valeur ajoutée (par rapport au chiffre d'affaires, au PIB, etc.) permet également de comparer différentes classes d'actifs	• L'empreinte carbone sous-estime l'impact climatique de l'activité des entreprises, car elle ne prend en compte ni le périmètre 3 en aval, ni l'ensemble des émissions de la chaîne de valeur • De nature rétrospective, l'empreinte carbone ne prend pas en compte les stratégies de transition mises en place par les entreprises (objectifs de décarbonation, investissements verts, stratégie d'abandon des activités carbonées, etc.) • L'empreinte carbone serait plus pertinente si l'on utilisait un résultat physique, tel que le CO₂ par tonne de ciment ou par kWh d'électricité, mais cela rendrait l'agrégation au niveau du portefeuille plus difficile

Part verte	Fournie par Beyond Ratings pour les actifs cotés : part de l'énergie à faible teneur en carbone dans la consommation d'énergie primaire.	La part verte d'un pays permet de mesurer le poids des énergies vertes dans son mix énergétique	• Actuellement axée sur les technologies ou les actifs déjà verts, la part verte tend à sous-estimer la transition énergétique en ne prenant pas suffisamment en compte les activités de transition et les activités habilitantes • La part verte d'un pays tend également à surestimer le caractère écologique. La définition de la part verte devra être adaptée aux nouvelles lignes directrices de la taxonomie européenne et, en particulier, à ses critères d'éligibilité et à son évolution concernant certaines technologies • La part verte d'une entreprise n'inclut pas la production d'énergie nucléaire en raison des controverses sur ce thème. Elle devra donc également être revue, en fonction de la nouvelle Taxonomie de l'UE • Pour les producteurs d'électricité, le calcul de la part verte de la production (p.ex., MW provenant d'énergies renouvelables en % du total des MW fournis) serait une mesure plus pertinente
	Fournie par Trucost pour les actifs cotés : pourcentage des revenus dans les secteurs verts	La part verte des actifs cotés indique le pourcentage des revenus d'une entreprise provenant d'activités vertes	
ICP climatiques prospectifs			
Température des investissements	Pour les entreprises, la température des investissements (méthodologie de Carbon Delta-MSCI) repose sur les budgets carbone alloués à l'entreprise, en fonction de la structure sectorielle et géographique de ses actifs ou de ses revenus.	• La température des investissements constitue une bonne synthèse de tous les éléments à prendre en compte pour tester l'alignement des émetteurs et des investissements sur les scénarios de réchauffement	• La température au niveau du portefeuille n'a aucun sens dans la vie réelle ou selon les lois de la physique, car le réchauffement climatique se mesure au niveau macroéconomique • À ce stade, aucun des modèles de température disponibles n'est suffisamment satisfaisant

Pour les émetteurs souverains, la température des investissements (méthodologie de Beyond Ratings) est calculée à partir des budgets carbone par pays, en fonction de différents scénarios de réchauffement et selon des variables macroéconomiques clés telles que la croissance du PIB, la croissance démographique, la teneur en carbone du mix énergétique et l'efficacité énergétique	• La température des investissements permet d'appréhender l'alignement au niveau des actifs et du portefeuille, alors que cette notion s'applique généralement à l'économie globale	et exhaustif pour devenir l'indicateur de référence utilisé pour tester l'alignement
---	---	---

5. Fiche d'information B2B

Exemple de rapport mensuel B2B/B2C incluant des indicateurs IR : notation ESG et empreinte carbone (absolue et relative). Ces rapports sont disponibles sur notre Fund Centre.

Au 31 décembre 2021, ces indicateurs sont inclus dans plus de 94 % des fiches d'information de nos fonds ouverts dédiés aux entreprises (actions et obligations).



Chiffres clés (EUR)*

Performance cumulée du fonds (%)					NAV actuelle	
YTD	1A	3A	10A	Lancement	Act.	Inc.
-12,73	-5,40	+23,82	+124,29	+89,75	190,18	115,61

Performance annualisée du fonds (%)				Actifs sous gestion (M)	
3A.	5A	10A.	Lancement	EUR	
+7,38	+4,00	+8,41	+3,22	270,88	

Historique du dividende

	Date d'enregistrement	Date de détachement du dividende	Dividende par part	Rendement sur 12 mois (%)
Déc. 2021	29/12/2021	30/12/2021	0,65	0,49

Rendement sur 12 mois = (Somme des dividendes)/(VL de clôture). Le rendement sur 12 mois est calculé selon le rapport entre la somme des distributions sur les 12 derniers mois et la dernière VL. Le rendement sur 12 mois peut être supérieur ou inférieur au rendement annuel du dividende effectif. Un rendement du dividende positif n'implique pas une performance positive. Les dividendes ne sont pas garantis. Les dividendes antérieurs ne présagent pas des dividendes futurs.

Veuillez noter qu'un rendement du dividende positif n'implique pas une performance positive. Les investisseurs ne doivent prendre aucune décision d'investissement fondée uniquement sur les informations contenues dans le tableau ci-dessus. Vous devez lire le document d'offre pertinent (y compris les chiffres clés) du fonds pour obtenir plus d'informations, y compris sur les facteurs de risque.

Performance et risque

Évolution de la performance (EUR)



Données réinitialisées à 100 par AXA IM à la date de départ du graphique.

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs. Le calcul de la performance s'entend net de frais, sur la base du réinvestissement des dividendes. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

1^{re} date de calcul de la NAV : 18/03/2002

Fund

Le fonds bénéficie de l'évolution historique des performances du fonds initial depuis sa création le 03/11/10, car il a les mêmes objectifs d'investissement.
since its creation on the 03/11/10, because they have the same investment objectives.

Source : AXA Investment Managers-ICB au 31/05/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur ava-im.com.

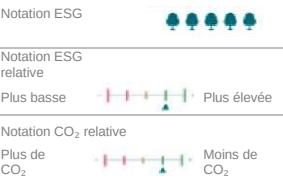
Indice de référence

Depuis : 27/04/2020
100 % EURO STOXX Total Return Net

Principaux indicateurs du fonds

	Portefeuille	Indice
Nombre de positions	55	296
Rotation : 1A glissant (%)	58	-
Part active (%)	74	-

Profil du fonds



% de l'encours sous gestion couvert par la note ESG absolue : Portefeuille = 97,3 % Indice de référence = 99,99 % (non significatif pour une couverture inférieure à 50 %)
% des actifs sous gestion couverts par l'indicateur d'intensité carbone : Portefeuille = 97,3 % Indice de référence = 99,8 % (non significatif pour une couverture inférieure à 50 %)

Toutes les informations quantitatives, sauf indication contraire, ne sont pas auditées et sont fournies sur la base d'une méthodologie interne. Bien que ces informations soient considérées comme fiables et exactes, aucun des membres d'AXA IM ou de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, employés, partenaires, membres ou actionnaires respectifs n'assume de responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces informations. Les informations contenues aux présentes ont été élaborées sur la base de données et d'hypothèses subjectives. La présente analyse et les conclusions qui en découlent sont l'expression d'une opinion fondée sur des données disponibles à une date spécifique. Ces informations sont donc subjectives et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis.

Dans la mesure où le SFDR est applicable depuis une période relativement courte, la classification SFDR est sujette à des ajustements et des modifications, car certains aspects du SFDR peuvent faire l'objet d'interprétations nouvelles et/ou différentes de celles prévalant à la date du présent rapport. Dans le cadre de l'évaluation continue et du processus actuel de classification de ses produits financiers en vertu du SFDR, AXA IM se réserve le droit, conformément et dans les limites des réglementations et de la documentation juridique applicables à ses produits financiers, de modifier la classification d'un fonds particulier afin de refléter des changements dans la pratique du marché, dans ses propres interprétations, dans les lois ou réglementations liées au SFDR ou dans les réglementations déléguées actuellement applicables, ou encore dans les communications des autorités nationales ou européennes, ou les décisions de justice clarifiant les interprétations du SFDR. Il est rappelé aux investisseurs qu'ils ne doivent pas fonder leurs décisions d'investissement sur la classification présentée en vertu du SFDR.

Le présent document est publié uniquement à titre d'information concernant l'Article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et ne constitue pas une recherche en investissement ni une analyse financière concernant des transactions d'instruments financiers conformément à la directive MiFID (2014/65/UE). Il ne saurait en outre constituer une offre d'achat ou de vente de tout investissement, produit ou service de la part d'AXA Investment Managers ou de ses sociétés affiliées. Il ne doit pas être considéré comme une sollicitation ou un conseil d'investissement, juridique ou fiscal, une recommandation pour une stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'achat ou de vente de titres.

Toute mention de produits ou de stratégies est faite à titre purement indicatif. Le fait de viser un ODD en particulier ne signifie en rien que les Nations unies approuvent AXA Investment Managers, ses produits ou services ou les activités qu'elle a planifiées et ne constitue pas, de manière explicite ou implicite, une recommandation vis-à-vis d'une stratégie d'investissement. Les produits ou stratégies mentionnés dans ce document peuvent ne pas être autorisés ou disponibles dans votre juridiction. En particulier, les parts du fonds ne peuvent pas être proposées, vendues ou transférées à des Ressortissants des États-Unis, tels que définis à la règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (« U.S. Securities Act »). Le traitement fiscal relatif à la détention, la souscription ou le rachat d'actions ou de parts du fonds dépend du statut ou du traitement fiscal de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à demander conseil à ses propres conseillers fiscaux.

Ni MSCI ni toute autre partie impliquée dans la collecte, le calcul ou l'élaboration des informations MSCI ne fournissent de garanties ou de déclarations, expresses ou implicites, relativement auxdites données (ou aux résultats découlant de leur utilisation), et ces parties déclinent toute garantie quant à l'originalité, l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité marchande ou l'adéquation à un usage particulier desdites informations. Sans préjudice de ce qui précède, MSCI, ses entités affiliées et toute autre personne impliquée dans la collecte, le calcul ou l'élaboration des informations fournies par MSCI ne sauraient être tenues responsables au titre de dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, consécutifs ou de toute autre nature (y compris la perte de bénéfice), qu'elles aient été ou non informées de la possibilité de tels dommages. Toute distribution ou diffusion de données MSCI est interdite sans l'autorisation écrite expresse de MSCI.

Publié par AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga – La Défense 9 – 6, place de la Pyramide – 92800 Puteaux. Société de gestion de portefeuille avec agrément de l'AMF n° GP 92-08 en date du 7 avril 1992. Société anonyme de droit public (S.A.) au capital de 1 384 380 €, inscrite au registre du commerce de Nanterre (RCS) sous le numéro 353 534 506.

Dans d'autres juridictions, ce document est diffusé par la filiale locale d'AXA Investment Managers SA.